

# ANNEXES

---

---



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

REVISION 2022

*Revermont et Gorges de  
l'Ain  
Natura 2000 « FR8201640 »*



# Liste des annexes

N° et Titre annexe	Page	Cité à la page du DOCOB
<b>1 : Liste des entités Natura 2000 nommées et numérotées</b>	3 à 5	18
<b>2 : Parcelles de vigne en 1826 à Val Revermont</b>	6	25
<b>3 : Liste des carrières en activités du Revermont</b>	7	30
<b>4 : Convention COURTOUPHLE</b>	8 à 21	32
<b>5 : Règlement d'accès à la Grotte de Corveissiat</b>	22 à 24	32
<b>6 : Liste des cavités du Revermont</b>	25	35, 79
<b>7 : Fiches habitats</b>	26 à 45	43, 128
<b>7bis : fiches espèces</b>	46 à 51	79
<b>8 : état de conservation des habitats</b>	52 -53	60
<b>9 : Détail des mesures MAEC</b>	54-55	66
<b>10 : Site de parturition favorable pour les chauves-souris</b>	56	79, 102
<b>11 : Tableaux de hiérarchisation des enjeux de conservation</b>	57 à 59	93
<b>12 : Objectifs opérationnels détaillés pour les habitats</b>	60	106
<b>13 : Comptes rendus des groupes de travail</b>	61 à 82	106
<b>14 : Fiche d'évaluation de la dynamique ligneuse (INRAE-SCOPELA)</b>	83-84	66, fiche action PASTO 1
<b>15 : Fiche technique Patur'ajuste : définition des objectifs. SCOPELA 2015</b>	85 à 88	66, 129, 131 , fiche action PASTO 3
<b>16 : Fiche technique : grands principes de gestion des pelouses sèches</b>	89 à 96	66, 132 fiche action PASTO 3
<b>17 : Référentiel photo pour évaluer le niveau de pâturage</b>	96 à 98	Annexe 16

## Annexe 1 : Liste des entités Natura 2000 nommées et numérotées

Nom	Commune 1	Commune 2	code N2000
Pelouse de La Peyrouse	Nivigne et Suran		0
Pelouse de La Mouria	Salavre		1
Pelouse de Verjon	Verjon		2
Pelouse de Trembley (Carrière)	Courmangoux		3
Pelouse de Roissiat (plain Champ)	Courmangoux		4
Le chevalet	Courmangoux		5
sans nom	Courmangoux		6
Pelouse de la Boissière	Courmangoux		7
sans nom	Courmangoux		8
Combe de la dame	Courmangoux		9
La Ruye	Courmangoux		10
sans nom	Courmangoux		11
sans nom	Courmangoux		12
sans nom	Courmangoux		13
Mont Myon	Courmangoux	Val Revermont	14
Moncel	Val Revermont		15
Mont sur Vigne	Val Revermont		16
Pelouse des terres caussales	Val Revermont		17
Pelouse de Niallet	Val Revermont		18
Pelouse de la grotte de la balmette	Val Revermont		19
Pelouse du Mont Chatel bas	Val Revermont		20
Les barres	Val Revermont		21
Pelouses du Mont Grillerin	Val Revermont		22
La Palanche	Val Revermont		23
Pelouse des grands feuilles	Val Revermont		24
Pelouse du Mont Chatel haut	Val Revermont		25
S de Treffort 2	Val Revermont		26
S de Treffort 1	Val Revermont		27
Mont Charvet	Val Revermont		28
Grand Mont Charvet	Val Revermont	Meillonas / Drom	28
Pelouse de Montmerle	Val Revermont	Nivigne et Suran	29
Château de la Peyrouse	Nivigne et Suran	Val Revermont	30
Pelouse st martin	Simandre sur Suran		31
Cimetière Pouillat	Pouillat		32
Pelouse de la Chana	Nivigne et Suran		34
Bois du clapay Gour de la Rande	Nivigne et Suran		35
Prairie du ruisseau de la chana	Nivigne et Suran		36
Mont de Germagnat	Nivigne et Suran		37
Pelouse de Pellan	Nivigne et Suran		38
Pelouse de Germagnat (les Trenoz)	Nivigne et Suran		40
Reculé de Corveissiat	Corveissiat		41
Communale de la Cueille (Communale de la Faite et des Vennes)	Corveissiat		42
sans nom	Corveissiat		43
Communale de la Roche	Corveissiat		44
Communal de Queuta	Corveissiat		45
Communale des fourches / la cage	Corveissiat		46
le couillat	Corveissiat		47
Le couillat	Corveissiat		47
Cote des gravettes (echazaux)	Corveissiat		48
les eclapets Ouest	Corveissiat		49
sans nom	Corveissiat		50
Le couillat	Corveissiat		51

## Annexe 1 : Liste des entités Natura 2000 nommées et numérotées

Nom	Commune 1	Commune 2	code N2000
Pelouse de Combet baron sud	Corveissiat		52
Pelouse de Combet baron centre	Corveissiat		53
Pelouse de Combet baron nord	Corveissiat		55
les eclapets Est	Corveissiat		56
Nord de st maurice echazaux	Corveissiat		57
sans nom	Corveissiat		57
Fontaine Noire	Corveissiat		58
Pelouse de petit corent	Simandre sur Suran		61
Champ Patet	Grand Corent	Simandre sur Suran	62
Pelouse de combe rousse	Meillonas		63
Pelouse Barberan	Meillonas		64
Pelouse des alagniers Nord	Drom		65
Les Conches	Ramasse	Drom	66
Pelouse des conches	Ramasse	Drom	66
Pelouse de Fay	Ramasse	Drom	67
Parc de la Montagne / Pelouse du Mont July	Ramasse		68
Pelouse des euclats	Ramasse		69
Pelouse des cheseaux	Ramasse		70
Les lotres	Revonnas	Bohas Meyriat Rignat	71
sans nom	Villereversure		72
RNN	Hautecourt Romanèche		73
Bief de la racouse	Grand Corent		74
Cote de Fay	Grand Corent		74
les chaplannes	Grand Corent		76
sans nom	Grand Corent		78
Pelouse des rousses	Grand Corent	Cize	79
Pelouse de cize romanèche	Grand Corent	Hautecourt Romanèche	80
Pelouse de champ guichard	Cize		81
sans nom	Cize		82
Jarbonnet	Cize	Hautecourt Romanèche	83
Les Crêts / Combet Jenau	Hautecourt Romanèche		84
Pelouse de Merloz	Hautecourt Romanèche		85
sans nom	Hautecourt Romanèche		86
Terrain de Moto Cross	Hautecourt Romanèche		87
Pelouse de d'Urochard	Hautecourt Romanèche		88
sans nom	Hautecourt Romanèche		89
Bois de Charvin	Bohas Meyriat Rignat	Hautecourt Romanèche	92
Pelouse du Donjon de Buenc	Hautecourt Romanèche	Bohas Meyriat Rignat	93
Pelouse de la vignette	Hautecourt Romanèche	Bohas Meyriat Rignat	94
Cote Chambod	Hautecourt Romanèche	Poncin	95
Toulongeon	Nivigne et Suran		95
Pelouse de l'engorgere	Ceyzeriat		96
Le morillon sud Ceyzeriat	Ceyzeriat		97
Le morillon nord Ceyzeriat	Ceyzeriat		98
Pelouse de condamines 1	Ceyzeriat	Revonnas	99
Pelouse de Sermont	Revonnas		100
Le morillon Revonnas	Revonnas		101
Montagne noire	Revonnas		102

## Annexe 1 : Liste des entités Natura 2000 nommées et numérotées

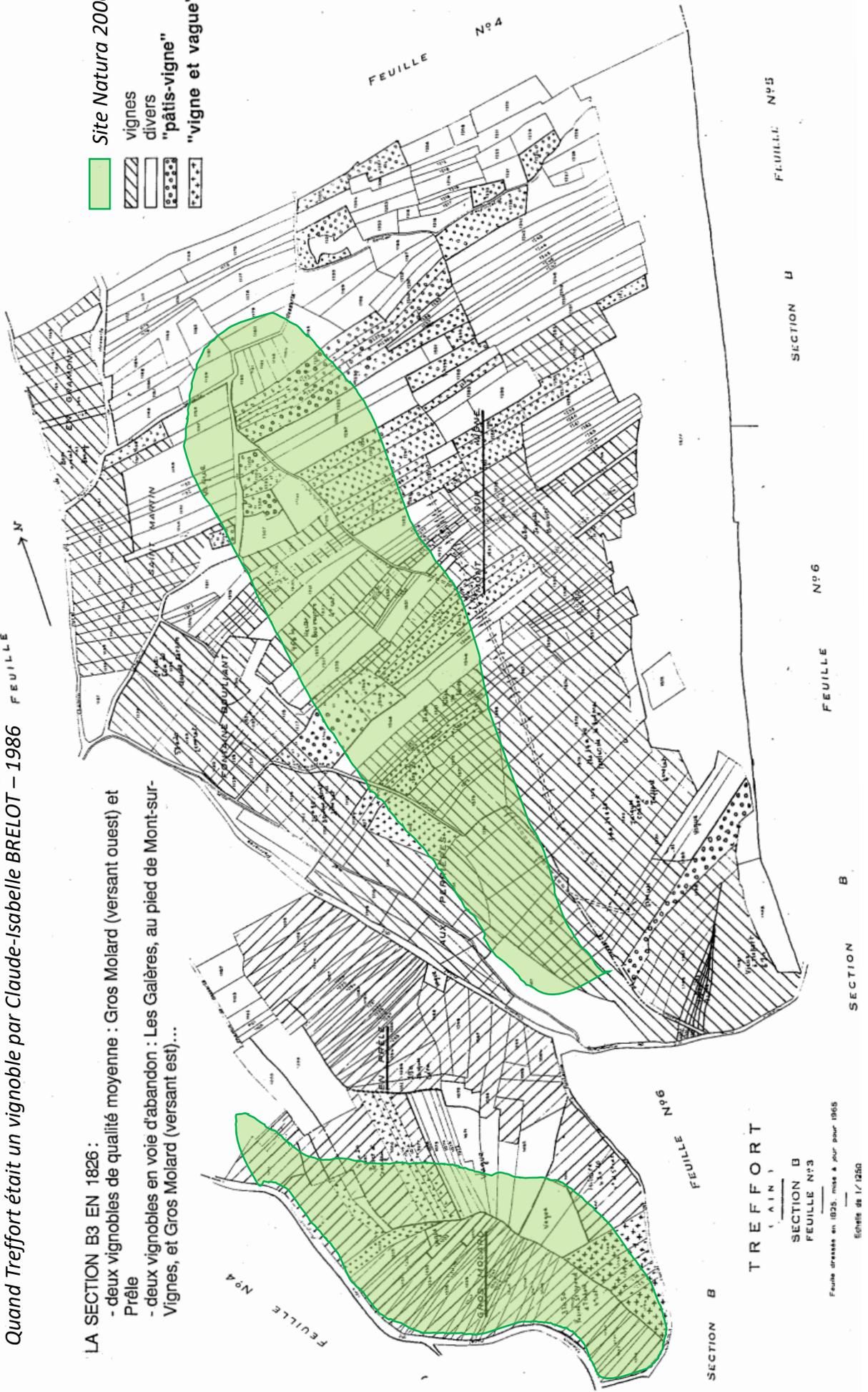
Nom	Commune 1	Commune 2	code N2000
Pelouse des condamines 2	Revonnas		103
Mont de Rignat	Bohas Meyriat Rignat		104
Charmont	Revonnas		105
Croix de la Dent	St martin du Mont	Bohas Meyriat Rignat	106
Mons fontaine 1	Journans		107
Mons fontaine 2	Journans		109
Pelouse de plamont	St martin du Mont		110
Pelouse du bois de la Cha 2	St martin du Mont		111
Pelouse du bois de la Cha 1	St martin du Mont		112
Chateauvieux 4	St martin du Mont		113
Chateauvieux 3	St martin du Mont		114
Perte de champan	St martin du Mont		115
Source de Bourbou	Neuville sur Ain		116
Chateauvieux 2	Neuville sur Ain		117
Chateauvieux 1	Neuville sur Ain		118
Puits de la Rappe	Neuville sur Ain		119
Pelouse sur le Mont	Poncin		120
Barrage d'ellement 2	Poncin		122
Bois de la brosse	Poncin		123
sans nom	Poncin		124
sans nom	Poncin		125
Barrage d'ellement 1	Poncin		127
Grotte de Courtouphle	Matefelon Granges		129
Pelouse de Montmerle	Val Revermont		999
Pelouse des condamines 2	Revonnas		103
Mont de Rignat	Bohas Meyriat Rignat		104
Charmont	Revonnas		105
Croix de la Dent	St martin du Mont	Bohas Meyriat Rignat	106
Mons fontaine 1	Journans		107
Mons fontaine 2	Journans		109
Pelouse de plamont	St martin du Mont		110
Pelouse du bois de la Cha 2	St martin du Mont		111
Pelouse du bois de la Cha 1	St martin du Mont		112
Chateauvieux 4	St martin du Mont		113
Chateauvieux 3	St martin du Mont		114
Perte de champan	St martin du Mont		115
Source de Bourbou	Neuville sur Ain		116
Chateauvieux 2	Neuville sur Ain		117
Chateauvieux 1	Neuville sur Ain		118
Puits de la Rappe	Neuville sur Ain		119
Pelouse sur le Mont	Poncin		120
Barrage d'ellement 2	Poncin		122
Bois de la brosse	Poncin		123
sans nom	Poncin		124
sans nom	Poncin		125
Barrage d'ellement 1	Poncin		127
Grotte de Courtouphle	Matefelon Granges		129
Pelouse de Montmerle	Val Revermont		999

# Annexe 2 Parcelles de vigne en 1826 à Val Revermont

Quand Treffort était un vignoble par Claude-Isabelle BRELOT - 1986

LA SECTION B3 EN 1826 :  
 - deux vignobles de qualité moyenne : Gros Molard (versant ouest) et Prêlé  
 - deux vignobles en voie d'abandon : Les Galères, au pied de Mont-sur-Vignes, et Gros Molard (versant est)...

- Site Natura 2000
-  vignes divers
  -  "pâtis-vigne"
  -  "vigne et vague"



TREFFORT (AIN)  
 SECTION B  
 FEUILLE N°3  
 Feuille dressée en 1825, mise à jour pour 1965  
 Echelle de 1/2500

## Annexe 3 : Liste des carrières du Revermont

commune	société	date arrêté préfectorale autorisation	fin autorisation	taille concession	Natura 2000	Type	volume matériaux 1/ an	volume matériaux 2/ an	commentaire
Drom	GUINAZ (filiale Dannenmuller)	2020	2050	3,6ha	100%	marbre/granulat	34 700 T granulats	8 700 T pierre ornementale (Marbre)	reprise activité 2020 avec agrandissement de 26000 m2
Courmangoux (Roissiat)	Dannenmuller	2007	2027	15,7ha	à proximité immédiate	calcaire	180 000 T calcaires massifs et concassé		projet agrandissement en zone N2000
Ceyzeriat	Vicat		2027	17ha*	à 570 mètres	calcaire	250 000 T granulats		
Hautecourt	Fontenat	2005	2021	13ha*	à 450 mètres	matériaux alluvionnaires	100 000 T sables et graviers		
Romanèche	Fontenat			6,5ha*	à 1200 mètres	calcaire	?		
Val d'épy (39)	Carrière dauphinoise	1999	2019	1,ha	à 600 mètres	marbre/granulat			projet reprise d'activité ?
Grand Corent									
Hautecourt	Dannenmuller	2016	2046	5,5ha*	à 230 mètres	calcaire	120 000 T concassé et enrochement		
Romanèche	Famy		2041	5ha*	à 430 mètres	calcaire	70 000 T		
Ramasse				* :					
				approximati					

## Annexe 4 :

# Convention de gestion et d'accès d'un gîte à chauves-souris : « Grotte de Courtouphle dite Borne de Pessou » (Commune de Matafelon-Granges, Ain)

**VU** la **DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL** du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

**Considérant** la présence de l'habitat d'intérêt communautaire 8310-1 « Grottes à chauves-souris »,

**Considérant** la présence d'espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la **DIRECTIVE 92/43/CEE** « habitats-faune-flore »,

La grotte de Courtouphle a été intégrée au site Natura 2000 N° FR8201640 « Pelouses à orchidées et habitats rocheux du Revermont et des Gorges de l'Ain » depuis 2007.

*Le réseau Natura 2000, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle.*

**VU** la décision du COPIL Natura 2000 du 20 novembre 2017 désignant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, en tant qu'animateur du site Natura 2000 N° FR8201640,

**Considérant** que la commune de Matafelon-Granges est propriétaire des parcelles comprenant la grotte de Courtouphle,

**Considérant** le contexte particulier de la grotte de Courtouphle et sa fréquentation pour des activités de spéléologie,

La Commune de Matafelon-Granges et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaitent établir une convention d'accès et de gestion afin de préserver les qualités biologiques de la grotte de Courtouphle ainsi que les espèces d'intérêt communautaire qui la fréquentent.



La présente convention est ainsi établie entre :

**La commune de Matafelon-Granges**, dénommée ci-après **la commune** propriétaire des parcelles comprenant la grotte, représentée par son maire, **Monsieur Jean-Pierre DUPARCHY** ou son délégataire dûment mandaté, siégeant à la Mairie, 100 rue du four - Matafelon - 01580 MATAFELON GRANGES

**La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**, dénommée ci-après **Grand-Bourg-Agglomération**, Structure porteuse du site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain, représentée par son président, **Monsieur Jean-François DEBAT**, ou son délégataire dûment mandaté, siégeant 3 avenue Arsène d'Arsonval – CS 88000 – 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

**La Fédération Française de Spéléologie** dénommée ci-après **FFS**, représentée par son président, **Monsieur Gaël KANEKO** ou son délégataire dûment mandaté, siégeant au 28 rue Delandine - 69002 LYON

**Le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain**, dénommé ci-après **CDS 01**, représenté par son président, **Monsieur Théo SAVOI** ou son délégataire dûment mandaté, siégeant à la Maison de la vie associative - Bd Irène Joliot Curie - 01000 BOURG EN BRESSE

**La Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes**, dénommée ci-après **LPO** représentée par sa présidente **Madame Marie-Paule DE THIERSANT** ou son délégataire dûment mandaté, siégeant au 14 avenue Tony Garnier - 69007 LYON

## Enjeux biologiques et karstologiques justifiant la gestion du site et présentation des partenaires de la convention

La Grotte de Courtouphle est située sur la commune de Matafelon-Granges au Nord-ouest du Haut-Bugey. Elle est particulièrement remarquable d'un point de vue géomorphologique et biologique (faune cavernicole, archéologie, spéléothèmes...).

Les conditions climatiques qui règnent dans cette cavité et son environnement proche lui valent d'être utilisée par plusieurs espèces de chauves-souris.

Parmi elles, **sept espèces d'intérêt européen** (annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation)

- Minioptère de Schreibers
- Grand rhinolophe
- Petit rhinolophe
- Barbastelle d'Europe,
- Murin à oreilles échancrées
- Grand murin
- Petit murin

D'après les suivis scientifiques réalisés depuis 2007 sur l'ensemble des cavités du périmètre Natura 2000, **la responsabilité majeure du site réside dans les populations de chauves-souris hivernantes** de la grotte de Courtouphle. En effet, des effectifs équivalents à près de 40% de la population régionale de **Minioptère de Schreibers** et plus de 20% de la population régionale de **Grand Rhinolophe** ont été identifiés depuis 2005.

Cinq autres espèces inscrits à l'annexe IV de la directive Habitat Faune Flore (espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte) y sont recensées à ce jour, avec des effectifs marginaux :

- le murin de Natterer,
- le murin de Daubenton,
- le murin à moustaches/de Brandt,
- la sérotine commune (liste rouge Rhône Alpes)
- l'oreillard sp

Cette grotte a la particularité de posséder deux entrées, ce qui permet, aux pratiquants de la spéléologie, d'en faire la traversée. Connue depuis le 19ème siècle, de nombreuses explorations de cette cavité par différents groupes de spéléologues ont été recensées au cours du 20ème siècle. Au cours de l'une d'entre elle, l'entrée supérieure a été ouverte en 1974.

Les signataires :

La **Commune de Matafelon-Granges** est propriétaire des entrées de la grotte et a accordé les visites de la cavité par la précédente convention du 01/12/2014 aux spéléologues, à la LPO et à la structure animatrice Natura 2000.

**Grand-Bourg-Agglomération** assure le rôle de structure animatrice du site Natura 2000 « Pelouses à orchidées et habitats rocheux du Revermont et Gorges de l'Ain » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A ce titre, elle est chargée par convention avec l'Etat, de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 afin de respecter les objectifs de gestion et de conservation en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.

La **FFS**, membre de l'Union internationale de spéléologie et de la Fédération de spéléologie européenne, est délégataire du Ministère des sports pour l'organisation de l'activité spéléologique sur l'ensemble du territoire national et est titulaire des agréments nationaux « Sports », « Protection de l'environnement » et « Sécurité civile ». La FFS partage une déontologie de pratique avec ses structures, ainsi qu'avec le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyoning (SNPSC). La FFS en tant qu'organe de tutelle du CDS 01 s'assure du respect des conditions légales imposées.

Le **CDS 01**, organe déconcentré de la FFS, a des agréments « Protection de l'environnement », « Sécurité civile » et « Jeunesse et sport ». Il fédère et coordonne la pratique de la spéléologie dans l'Ain pour toute personne licenciée en tant que représentant de la fédération délégataire pour l'activité ainsi qu'une mission de protection de l'environnement.

Les activités spéléologiques se définissent par :

- la protection des cavités, elle comprend la protection du milieu naturel dans son ensemble et inclut entre autre, la protection de la faune souterraine, les ressources en eau, et l'ensemble du patrimoine souterrain, en respect des mesures réglementaires de protection en vigueur ;
- l'accès au milieu souterrain pour y pratiquer la spéléologie et les activités sportives, scientifiques et pédagogiques qui s'y rapportent.

Les spéléologues ont agi de longue date en faveur de la connaissance de la cavité, de sa mise en sécurité et de la connaissance des chauves-souris sur ce site :

- par l'exploration du réseau karstique et sa compréhension
- par la publication d'articles dans des revues spécialisées et l'établissement de la topographie,
- par l'installation d'équipements fixes dans la cavité pour la progression verticale,
- par l'observation et le comptage de chauves-souris, témoignages souvent transmis au Groupe Chiroptères Rhône-Alpes,
- par la sensibilisation à la présence de faune cavernicole auprès des pratiquants,
- par des actions de sensibilisation auprès du grand public,
- par l'encadrement technique des chiroptérologues afin d'assurer l'équipement de la cavité et leur sécurité et par leur participation aux comptages annuels.

La **LPO Auvergne-Rhône-Alpes** œuvre pour la préservation de la faune et de ses habitats. Elle accueille un réseau transversal spécialisé sur les chauves-souris, le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA), reconnu comme relais régional de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM). Au regard de leurs compétences, les membres du GCRA et les salariés de la LPO sont impliqués dans les diverses actions de connaissance, protection et sensibilisation sur les chauves-souris.

La LPO a des agréments « protection de l'environnement », « jeunesse et sport » et « code de l'urbanisme ». Aussi, elle est désignée comme co-animatrice, avec Chauves-souris Auvergne, du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères en Auvergne-Rhône-Alpes par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. L'implication concrète de membres du GCRA pour cette cavité remonte aux années 1980. Des suivis hivernaux sont formalisés et organisés depuis janvier 2005. La LPO contribue ainsi à la connaissance des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Revermont aussi à travers d'autres études menées sur les chauves-souris en période estivale ou en transit.

## Il est convenu ce qui suit

### Article 1 : Objet

La présente convention établit les modalités et les engagements de chaque signataire pour la gestion, les usages et les accès de la grotte de Courtouphle.

Cette gestion doit répondre aux engagements de l'Etat vis-à-vis de l'Europe quant au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats (Directive Habitats-Faune-Flore).

La commune de Matafelon-Granges, propriétaire des parcelles, et Grand-Bourg-Agglomération, opérateur du site Natura 2000, sont garants de cet objectif.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes et le CDS 01 apportent leurs compétences et leurs expertises techniques dans la gestion de la grotte de Courtouphle. A ce titre, ils sont cosignataires de la présente convention et deviennent partenaires et cosignataires du site.

La FFS en tant qu'organe de tutelle du CDS 01 s'assure du respect des conditions légales imposées.

### Article 2 : Champ d'application

La présente convention porte sur la totalité de la grotte de Courtouphle et ses deux accès situés sur le plateau de Chougeat. Deux parcelles communales sont concernées :

- Section G parcelle 39 (entrée supérieure),
- Section D parcelle 466 (entrée inférieure).

Bien que la grotte de Courtouphle ne soit comprise que partiellement dans le périmètre du site Natura 2000 actuel, cette convention considère la gestion de la cavité dans son intégralité.

### Article 3 : Durée de la convention – Révision - Renouvellement – Dénonciation - Litige

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et prend effet à compter de sa date de signature. Elle est enregistrée en préfecture. Elle est ensuite renouvelée tacitement pour une durée analogue.

Pendant la durée de la convention, des avenants à cette dernière peuvent être conclus d'un commun accord et être signés par toutes les parties.

La résiliation de la présente convention à l'initiative d'une des parties nécessitera obligatoirement une information préalable par lettre avec accusé de réception à **Grand-Bourg-Agglomération** avec copie à l'ensemble des cosignataires, dans un délai minimal de 3 mois avant la date anniversaire de sa signature.

Le non-respect d'une des clauses de la convention par l'une des parties entraîne de plein droit la résiliation de la présente convention, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet au terme d'un délai d'un mois à compter de sa présentation.

En cas de changements parmi les signataires (changement de propriétaires, dissolution d'association, désignation d'un nouvel opérateur Natura 2000, ...), cette convention devra être révisée par avenant. Aussi, tout changement cadastral, la création d'un statut réglementaire environnemental, une modification éventuelle du PLU, induit de réviser la présente convention, si nécessaire, au regard des nouveaux éléments.

En cas de litiges, les parties signataires rechercheront un accord amiable ; en cas de non-conciliation, elles

désigneront chacune une personne chargée de trouver un compromis acceptable. À défaut d'accord par cet arbitrage, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

#### **Article 4 : Accès de la grotte et usage des parcelles**

Le propriétaire de la grotte, la commune de Matafelon-Granges, accorde l'accès de la grotte et des terrains aux cosignataires suivant la description des parcelles faite dans l'article 2 et suivant les modalités détaillées dans l'article 5.

Par ailleurs, le propriétaire avertira en temps utile les cosignataires des travaux qu'il compte effectuer sur les terrains visés par la présente convention qui seraient incompatibles avec la pratique de la spéléologie ou la sécurité des pratiquants ou les objectifs Natura 2000.

De même, le CDS 01 informera les cosignataires de ses intentions de programmer d'éventuelles activités qui pourraient être incompatibles avec les travaux réalisés par le propriétaire ou par rapport aux objectifs Natura 2000.

#### **Article 5 : Fréquentation de la grotte**

Afin d'accentuer le processus de gestion volontaire et de le rendre pleinement compatible avec les enjeux de préservation des espèces et leurs habitats visés dans la désignation du site Natura 2000, les cosignataires établissent les modalités de fréquentation suivantes.

*Pour rappel, les manifestations sportives en site Natura 2000 ou à proximité sont soumises à évaluation d'incidence Natura 2000.*

**Ces dispositions et leurs modalités d'application pourront évoluer en fonction des données qui seront acquises dans le cadre des suivis des populations de chauves-souris, et des suivis de fréquentation ou tout autre constat nécessitant leur révision.**

##### **Article 5.1 : Pratique de l'activité spéléologique**

###### Article 5.1.1 : Publics

Au-delà des cosignataires, les terrains sont ouverts aux personnes titulaires d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité délivré par la FFS. Les terrains sont également accessibles à toutes personnes titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par une fédération étrangère affiliée à la Fédération de spéléologie européenne ou à l'Union internationale de spéléologie.

Le public décrit ici pourra être restreint ou élargi, sur proposition argumentée auprès du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000. Un avenant à la présente convention devra être validé par les cosignataires.

###### Article 5.1.2 : Description statutaire des activités de spéléologie

Il s'agit de :

- la prospection de surface en vue de la découverte de nouvelles cavités naturelles ou artificielles ;
- l'exploration des cavités existantes ou nouvellement découvertes ;
- l'accès au milieu souterrain pour y pratiquer la spéléologie et les activités sportives, scientifiques et pédagogiques qui s'y rapportent.

L'utilisation du terme « spéléologie » dans le texte répondra chaque fois à cette définition.

### Article 5.1.3 : Modalités d'application spécifique à la grotte de Courtouphe

#### Périodes de pratique :

Il est fortement recommandé de pratiquer l'activité spéléologique en dehors des périodes sensibles pour les chiroptères :

**Du 01/11 au 15/03 - Période hivernale très sensible** : Il est recommandé de ne pas fréquenter la cavité.

**Entre le 16/05 et le 31/07 – Période estivale** : Il est recommandé de limiter au maximum la fréquentation.

**Du 01/10 au 01/11 - Période de transit** : Il est recommandé de limiter au maximum la fréquentation.

**Du 16/03 au 15/05 et 01/08 au 01/10** : La traversée est possible en respectant les bonnes pratiques ci-dessous.

Ainsi, la **période recommandée** pour pratiquer l'activité par le public décrit ci-dessus est **du 16 mars au 15 mai et du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> octobre**. **Cette période pourra être révisée**, sur proposition argumentée auprès du COPIL du site Natura 2000. Un avenant à la présente convention devra être validé par les cosignataires.

#### Activités spéléologiques appropriées dans la grotte de Courtouphe :

La pratique spéléologique principale est la traversée de la cavité de l'entrée supérieure à l'entrée inférieure. Celle-ci devra être réalisée en suivant le balisage en place et sans s'en écarter.

Le repérage éventuel de galeries nouvelles dans la grotte ou à proximité de celle-ci (notamment via les grottes du Maquis et du Goulet de la Vouivre) devra se limiter à une recherche qui ne nécessite pas de moyens spécialisés susceptibles d'être nuisibles à la faune cavernicole. **Tout projet de prospection et de repérage de nouvelles galeries devra être communiqué en amont au CDS01** (qui informera dans la foulée les cosignataires). Toute publication liée à ces travaux sera communiquée aux cosignataires.

Les exercices de secours organisés par le CDS 01 devront être planifiés pendant la période de fréquentation autorisée, après accord de tous les signataires.

#### Autres modalités à respecter

L'accès des parcelles est limité aux parties non mises en culture. Si cela s'avère nécessaire, un avenant sera rédigé pour préciser les modalités d'accès ou de stationnement des véhicules.

Les pratiquants devront :

- respecter les balisages de protection disposés dans la cavité,
- ne pas dégrader les spéléothèmes,
- ne pas laisser de déchets,
- utiliser uniquement l'éclairage électrique, utiliser une lumière rouge ou d'intensité diminuée à proximité des chauves-souris, ne pas éclairer directement les chauves-souris,
- rester discret, silencieux et ne pas stationner dans les secteurs occupés par des chauves-souris,
- ne pas toucher les chauves-souris ni les prendre en photographie,
- Suivre les autres recommandations figurant dans la Charte de bonne conduite du spéléologue en présence de chiroptères publiée par la FFS en annexe de la convention.

**Ces modalités de visites doivent être impérativement communiquées par les cosignataires au public visé dans l'article 5.1.1.**

### **Article 5.3 : Les visites à caractère scientifique**

Les visites à caractère scientifique telles que les comptages ne devront pas être couplées à des pratiques courantes de l'activité spéléologique.

Lors de toute visite sur le site, les observations de la faune extérieure aux cavités et la flore ne sont pas à négliger et devront être notées, dans le but d'améliorer les connaissances écologiques du site Natura 2000 et de la région.

Toute publication liée à ces travaux sera communiquée aux cosignataires.

#### Article 5.3.1 : Suivi des chiroptères

La fréquence du suivi des chiroptères sera établie selon les moyens financiers mobilisables et la pertinence d'un suivi fin ou non. Cet effort de prospection peut être reconsidéré annuellement, en fonction des critères indiqués ci-avant. Le suivi des chiroptères peut être opéré à l'extérieur de la grotte, devant son entrée comme à l'intérieur. Aussi, les visites de suivi dans la grotte doivent observer les dispositions suivantes :

- la LPO coordonne ces visites et selon l'article 5.1 de la présente convention,
- ces visites peuvent être effectuées tout au long de l'année sur la base d'une visite entre **le 20 et le 31 janvier** (sauf année avec condition météorologique particulière) afin d'effectuer un comptage en période hivernale ; d'autres visites hors cavités pourront être conduites en période de transit selon les moyens disponibles. Les dates pressenties pour la réalisation de ces visites doivent être transmises aux cosignataires environ un mois avant,
- pour chaque suivi, le groupe est limité à **5 personnes au maximum**,
- les aptitudes des membres du groupe permettent d'effectuer la traversée dans de bonnes conditions (condition physique suffisante, pas de crainte de faire de la descente verticale ni de rester environ 7 heures sous terre),

La LPO informera l'ensemble des cosignataires (par l'intermédiaire de la GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION) de l'évolution de leurs recherches.

#### Article 5.3.2 : Autres visites

Toute visite scientifique dans la grotte en dehors du cadre des suivis routiniers et des compétences de la LPO devra se réaliser dans la période recommandée (sauf accord de l'ensemble des cosignataires). **La réalisation de ces visites sera soumise à l'autorisation de l'ensemble des signataires.**

### **Article 5.4 : Eco-compteur**

En 2012, un éco-compteur a été mis en place afin d'évaluer la fréquentation humaine de la grotte de Courtouphle conformément à la décision du COPIL Natura 2000. Cette prestation de services, entre GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION et la LPO, (convention du « 4 septembre 2012 ») a été réalisée afin d'avoir une idée plus précise du nombre de visiteurs et de leur répartition saisonnière ; l'objectif étant de caractériser cette fréquentation et d'assurer la préservation des populations de chauves-souris présentes dans cette cavité. La localisation de l'éco-compteur sera connue par chaque partie dans la limite d'une ou deux personnes après la signature d'un **accord de confidentialité**.

Le relevé et le traitement des données de fréquentation seront effectués bi-annuellement si les moyens humains et financiers le permettent. Les informations seront transmises aux cosignataires : Grand-Bourg-Agglomération inclura ces données dans le bilan annuel conformément à l'article 6.4 de la présente convention.

**Chaque année, les signataires évalueront la fréquentation humaine du site et pourront en modifier les modalités et les périodes conseillées décrites dans l'article 5.1. Ces modifications feront l'objet d'un**

avenant à la présente convention.

#### **Article 5.5 : Carnet de visite**

**Un carnet de visite est en place dans la partie supérieure de la cavité avec un panneau explicatif, invitant les visiteurs à y inscrire certaines informations.** Les informations récoltées permettent d'identifier la provenance des usagers, leurs éventuelles observations... Le carnet et le panneau ont été élaborés par les signataires.

Ce carnet de suivi comporte les indications suivantes :

- date, heure, objet de la visite ;
- nombre de personnes, nom de la structure, provenance géographique ;
- observations diverses (observations de la faune, autres informations...);
- relevé de la température (thermomètre en place).

Le CDS 01 aura la responsabilité du carnet de visite et de la transmission des informations (photocopies du carnet par année) à GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION et à la LPO conformément à l'article 6.2. GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION utilisera ces données afin de dresser le bilan d'activité de la grotte conformément à l'article 6.4. Ce bilan permettra de compléter et affiner les données acquises par l'écompteur.

#### **Article 6 : Engagement des parties**

L'ensemble des 5 partenaires signataires s'engage à :

- respecter les modalités fixées sur la fréquentation de la grotte (article 5),
- ne prendre aucune initiative ou à n'autoriser aucune action de nature à porter atteinte à l'intégrité du site, à modifier le site ou son accès et à se conformer aux prescriptions inscrites dans la présente convention, résultant de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 et validées par le COPIL,
- participer à l'apport de données et à la rédaction des documents,
- signaler tout problème d'équipement aux autres parties signataires de la présente convention dans les plus brefs délais,
- remplir le carnet de visite dont les modalités de mise en œuvre sont décrites dans l'article 5.6.
- répondre à toute demande d'information de spéléologues affiliés au CDS 01 ou à la FFS, sur les conditions d'accès à la grotte de Courtouphle,
- ne pas promouvoir la pratique spéléologique sur le site et limiter la communication sur la grotte.

#### **Article 6.1 : La commune de Matafelon-Granges s'engage à :**

- autoriser et maintenir les accès aux parcelles sus citées à l'article 2 ainsi qu'aux entrées de la grotte dans le respect des modalités établies à l'article 5,
- autoriser GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION à mettre en œuvre soit directement, soit par l'intermédiaire de partenaires ou de prestataires de services tous moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures prévues chaque année pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000,
- assurer la veille du site et de ses aménagements dans la mesure de ses capacités. Tout problème constaté, sera signalé aux cosignataires.

#### **Article 6.2 : Le CDS 01 s'engage à :**

- apporter son expertise concernant le milieu souterrain,
- accompagner toutes les visites de suivi scientifique dans la grotte dans la mesure des moyens

financiers disponibles chaque année afin de :

- assurer la meilleure sécurité des personnes
- garantir la préservation du site (spéléothème, chiroptères...) et de ses aménagements (ancrages, cordes...)
- sensibiliser les visiteurs qu'ils accompagnent dans la grotte ainsi que l'ensemble des usagers à la préservation de la faune cavernicole et en particulier des chauves-souris et les informer des mesures de précaution à prendre pour éviter le dérangement de celles-ci (selon les modalités décrites dans l'article 5);
- informer l'ensemble des usagers au travers de son site internet ou tout autre support de communication de l'existence de cette convention et des modalités recommandées de visite ;
- assurer une veille sur le site lors de deux visites annuelles qui seront organisées aux mois d'avril et d'août dans la mesure des moyens financiers disponibles chaque année. Tout problème constaté lors des visites sera signalé aux cosignataires. Un compte rendu de visite notamment concernant les équipements de progression mis en place pour la pratique de la spéléologie, accompagné de proposition d'ajustement le cas échéant sera établi par le CDS 01 et transmis à l'ensemble des cosignataires.
- entretenir le balisage en place identifiant les secteurs obligatoires de cheminement tant pour la meilleure sécurité des usagers que pour la tranquillité des chauves-souris dans la mesure des moyens financiers disponibles chaque année. Toute modification de ce balisage sera définie conjointement avec tous les. Un document présentant la localisation et le type de balisage (fil, catadioptré...) réalisé en 2019 devra être communiqué aux cosignataires.
- transmettre en fin d'année les données acquises et nécessaires à la réalisation du bilan annuel (observations de la faune, carnet de visite) à GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION et proposer des orientations de gestion en fonction des nouvelles connaissances qui seraient acquises,
- participer à la mise en place d'aménagements favorisant la préservation des chauves-souris (balisage) ou de sensibilisation (panneau) et mettre en place les aménagements nécessaires à la meilleure sécurité dans la mesure des moyens financiers disponibles chaque année.

### **Article 6.3 : La LPO-Auvergne Rhône Alpes s'engage à :**

- apporter son expertise concernant la connaissance et la protection des chiroptères pour la gestion du site,
- coordonner les suivis scientifiques dans la mesure des moyens financiers disponibles chaque année (obtenus par demandes de subventions auprès des services de l'Etat s'occupant de Natura 2000),
- sensibiliser les membres du groupe qui effectuent les suivis scientifiques à la présence de faune cavernicole et les informer des mesures de précaution à prendre pour éviter le dérangement de celle-ci,
- transmettre en fin d'année les données acquises sur le site à GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION et proposer des orientations de gestion en fonction des nouvelles connaissances qui seraient acquises,
- assurer une veille du site et de ses aménagements dans la mesure de ses capacités. Tout problème constaté sera signalé aux cosignataires par voie écrite,
- participer à la mise en place d'aménagements (panneaux, balisage) favorisant la préservation des chauves-souris ou de sensibilisation des pratiquants dans la mesure des moyens financiers disponibles chaque année.

### **Article 6.4 : GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION s'engage à :**

- être l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions relatives au patrimoine naturel identifié dans la convention de partenariat et ses avenants,
- coordonner la gestion de la grotte dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs de la présente convention,

- mettre en œuvre les moyens nécessaires, dans la mesure des financements qui auront pu être obtenus à cet effet à la sauvegarde, à la gestion et à l'étude du site dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs. Elle organise en particulier le suivi hivernal annuel et veille à l'implication conjointe de la LPO et du CDS 01 dans la limite des moyens humains et financiers disponibles,
- participer à la mise en place d'aménagements nécessaires à la sensibilisation, à la préservation des chauves-souris (par exemple balisage de protection, panneau d'informations) ou à la sécurité,
- réaliser un bilan annuel des actions, des suivis scientifiques et de la fréquentation du site, de l'aspect financier. Ce bilan sera présenté chaque année en lien avec les cosignataires, au moment de la réunion du comité de pilotage du site.

## **Article 7 : Responsabilité en cas d'accident, sécurité et secours**

Les usagers supporteront les conséquences des dommages subis ou causés du fait de leur propre imprudence et notamment du fait de l'inadaptation de leurs comportements à l'état naturels des lieux et/ou aux dangers normalement prévisibles dans la nature. Les usagers feront leur affaire de contracter tout contrat d'assurance couvrant les risques de leur pratique par une responsabilité civile et individuelle accident.

Le spéléo-secours de l'Ain, commission du CDS 01, assure les opérations de secours en milieu souterrain dans le cadre de leur mission définie par le Spéléo Secours Français et d'une convention de fonctionnement avec la préfecture et le SDIS de l'Ain (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) et le PSS Spéléo (Plan Secours Spécialisé) détaillent les conditions d'intervention.

Le déclenchement d'un secours spéléo peut se faire au numéro vert du Spéléo Secours Français : 0800 121 123.

### **Article 7.1 : Responsabilités du CDS**

Le propriétaire confie au CDS l'usage du site visé par la présente convention pour les strictes périodes au cours desquelles il en a l'usage au profit des publics définis à l'article 5.1.1, exclusion faite des autres personnes auxquelles le propriétaire aurait directement autorisé l'accès. Ces dernières devront toutefois respecter les modalités d'accès défini à l'article 5.1

Le CDS s'engage à entretenir le site visé par la présente convention en bon état, à veiller à la meilleure sécurité des usagers et des tiers, et à respecter les infrastructures d'exploitation qui s'y trouvent, tel que cela a été défini dans la présente convention.

La Fédération française de spéléologie, conformément à son contrat d'assurance, engage sa responsabilité pour les membres licenciés des clubs affiliés à la FFS et à titre individuel aux personnes titulaires d'une licence fédérale FFS en cours de validité.

Les pratiquants non licenciés s'engagent à leurs risques et périls. Le CDS s'attachera à ce que ces informations soient mentionnées aux entrées de la cavité.

Par entretien du site, il est convenu qu'il s'agit :

- de l'entretien du balisage et des panneaux d'informations prévus dans cette convention,
- des visites biennuelles prévues à l'article 6.2.

Le CDS déclare bénéficiaire des garanties de l'assurance souscrite par la FFS auprès de la compagnie « Axa France IARD SA » sous le n° 205 000959992 87 conformément à la législation en vigueur relative aux groupements sportifs. Une attestation sera jointe à la présente convention (cf. annexe 3).

### **Article 7.2 : Cas des publics non licenciés intervenant lors des suivis scientifiques**

Les personnes non licenciées intervenant dans le cadre des suivis scientifiques ayant été sollicités à travers la LPO Auvergne-Rhône-Alpes ou le groupe Chiroptères Rhône-Alpes sont considérés comme bénévoles pour la LPO et sont donc assurés à ce titre. Ces publics devront présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile.

### **Article 8 : Entretien et équipements**

Toute modification ou équipement altérant visiblement ou durablement l'état du site (notamment par rapport à la présence des chauves-souris), ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'ensemble des signataires, et le cas échéant, des autres autorités ayant compétence en matière d'aménagement et de protection des sites sous terrain.

Les signataires sont tenus de signaler tout problème d'équipement aux autres parties signataires de la présente convention dans les plus brefs délais (cf. article 6).

En cas de résiliation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, le CDS 01 pourra, avec l'accord de tous les signataires, récupérer tout ou partie de l'équipement installé, à ses frais ou par ses propres moyens, sur le site. Il remettra alors le site en état.

### **Article 9 : Opérations de gestion sur les milieux naturels en surface**

GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION supervise et coordonne les éventuelles actions de gestion pour les milieux naturels en surface (hors cavités). Ces actions se réfèrent au document d'objectifs du site Natura 2000, en cours de révision.

Toute activité d'écobuage, de débroussaillage, de manifestations collectives aux alentours de la cavité, sur les parcelles sus-citées à l'article 2, ne pourront se faire sans l'accord des cosignataires et peuvent faire l'objet d'une évaluation d'incidence (arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 et décret n°2011- 968 du 16 août 2011).

### **Article 10 : Modalités financières**

Pour permettre la bonne réalisation des actions prévues par l'ensemble des partenaires, GRAND-BOURG-AGGLOMÉRATION sera chargée de mobiliser les partenaires financiers. Des conventions d'applications pourront être alors engagées pour préciser les modalités annuelles d'interventions de chacune des parties et les plans de financement pour couvrir les frais engagés par chaque partie.

Fait en 5 exemplaires (copie à la DDT), à Matafelon-Granges, le 7 10/21 2022

**Monsieur Jean-Pierre DUPARCHY**

Maire de la commune de Matafelon-Granges,  
Propriétaire



**Monsieur Théo SAVOI**

Président du Comité Départemental de  
Spéléologie de l'Ain

**Madame Marie-Paule DE THIERSANT**

Présidente de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,

**Monsieur Jean-François DEBAT**

Président de la Communauté d'Agglomération du  
Bassin de Bourg en Bresse

*Par délégitation  
Thierry Langagne  
Président DT Ain  
Langagne*



**Monsieur Gaël KANEKO**

Président de la Fédération Française de Spéléologie

**Pièces jointes en annexes :**

- Annexe 1 : Plan de localisation de la grotte de Courtouphle, commune de Matafelon-Granges
- Annexe 2 : Topographie de la cavité
- Annexe 3 : Attestation des garanties de l'assurance souscrite par la FFS
- Annexe 4 : Charte de bonne conduite du spéléologue en présence de chiroptères de la FFS
- Annexe 5 : Accord de confidentialité pour l'emplacement de l'écompteur

# Annexe 5 :

## Règlement d'accès à la Grotte de CORVEISSIAT.

### **PRÉAMBULE**

La grotte est classée au titre des sites et paysages à protéger depuis le 08 juin 1909.

La reculée de Corveissiat est concernée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Protection des oiseaux rupestres » depuis 2002.

La reculée de Corveissiat fait partie du site Natura 2000 N° FR8201640 « Pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des Gorges de l'Ain » depuis 2007.

La reculée de la Grotte de Corveissiat bénéficie d'une labellisation en Espace Naturel Sensible (ENS) du département de l'Ain. Un Plan de Gestion et d'Interprétation couvrant la période 2017-2021 a été validé en 2017 par le Comité de site de l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) de Corveissiat.

Un règlement d'accès à la grotte de Corveissiat est établi afin de répondre aux objectifs de préservation du milieu et des espèces (dont les chiroptères, protégés au niveau national par l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et la modalité de leur protection) et de la sécurité des personnes.

### **Considérant que :**

Les différents classements liés à ce milieu ayant des objectifs qui peuvent s'avérer divergents, il convient d'établir un règlement d'accès afin d'assurer les objectifs définis dans les différentes mesures de protection et du plan de gestion.

Le gestionnaire agissant sous délégation de la commune de Corveissiat dénommé ci-dessous :  
Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK)

Ainsi que les partenaires de gestion à savoir le Département de l'AIN, la Commune de Corveissiat, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que structure porteuse du site Natura 2000 et le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents sont tenus au respect du règlement d'accès.

Une copie de ce règlement a été adressée par le gestionnaire aux partenaires de gestion.

Ce règlement a été validé le 07/05/2018 par le gestionnaire ainsi que les partenaires de gestion, lors du Comité de site.

## **Principe :**

La connaissance et la maîtrise des activités mises en parallèle avec les données obtenues (par comptages, recensements, observations...) permettront d'appréhender les relations cause/effet pour d'éventuelles modifications du règlement d'accès. Ces modifications seront validées par le Comité de Site de l'E.N.S.

Il convient de définir les conditions de visite au travers du présent règlement.

## **RÈGLEMENT**

### **Conditions de visites :**

#### **- Visites pédagogiques et touristiques :**

Ce sont des visites de découverte du milieu karstique et souterrain, faites du 15 avril au 15 octobre uniquement hors période de quiétude hivernale, maximum une à deux journées par semaine, respectant un nombre de 15 personnes maximum 1 à 2 fois par jour (le nombre total de personnes à l'année ne devant pas dépasser 800 personnes).

*\*La période de quiétude hivernale des chiroptères étant la période s'étendant du 15 octobre au 15 avril comprenant ainsi les phases de transits automnal et printanier, consolidant la période hivernale en termes de quiétude et de sensibilité au dérangement.*

Encadrement par le gestionnaire ou son délégué.

#### **- Visites explorations spéléologiques et scientifiques :**

Les visites sont soumises à accord préalable du gestionnaire sous réserve que le ou les demandeurs répondent aux critères d'autorisation de visite définies ci-dessous. Elles seront présentées annuellement en bilan au comité de site.

Les clés seront remises sur site ou tenues à disposition à la mairie, après notification auprès de l'AGEK et réception de la décharge de responsabilité et de l'attestation d'assurance. La clé devra être rendue à l'AGEK ou à la mairie après visite.

Les explorations spéléologiques notamment celles des plongeurs spéléologues et les visites scientifiques ne sont pas soumises à restriction dans le temps mais restent conditionnées aux règles suivantes :

- Prévenir le gestionnaire ou son délégué.
- Groupe limité à 5 personnes.
- S'équiper en dehors de la cavité.
- Ne pas stationner dans la galerie de gauche.
- Être discret dans la grotte. (éclairage électrique obligatoires, à faible puissance dans la partie sèche).
- Tout prélèvement est interdit sauf dans un objectif scientifique, des demandes de prélèvements (faune, flore, éléments abiotiques) doivent être soumises à l'avis du gestionnaire. Le comité de site sera informé des avis rendus. Les prélèvements ou captures temporaires d'espèces protégées, notamment les Chiroptères, sont soumises aux dispositions légales prévues dans le code de l'environnement et les arrêtés interministériels listant les espèces protégées.

**Les plongées de type exercice secours, sont soumises à autorisation préalable du gestionnaire ou de son délégataire et ne sont pas autorisées en période de quiétude hivernale.**

Un document de fréquentation sous forme de cahier et d'un fichier EXCEL est établi par le gestionnaire, il comporte les informations suivantes (le gestionnaire tient les renseignements à disposition) :

- Date
- Type de visite
- Encadrant
- Durée
- Nombre de participants
- Identités (pour les visites scientifiques et plongées)
- Événement marquants / observations (qualité de l'eau – présence de chiroptères...)

**Assurances :**

Lors de toutes visites les encadrants (visites touristiques / pédagogiques) ou les participants (visites spéléologiques / visites scientifiques) doivent être assurés par leurs organismes ou fédérations pour leurs activités respectives. Les plongeurs doivent fournir une attestation d'assurance et une décharge de responsabilité.

**Informations :**

Les modalités de gestion du plan d'accès feront l'objet d'un affichage à l'entrée de la grotte.

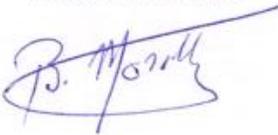
Fait à ..... Corveissiat ....., le 12 Juillet 2019

Le Maire de Corveissiat

Le Président de l'AGEK

Madame Morellet

Monsieur Vermeil



## Annexe 6 : Liste des cavités du site Natura 2000 Données AGEK / LPO

Nom de la Cavité	Commune	type intérêt	Favorable chiroptères
Puits de la Chanat	Bohas Meyriat Rignat		
Grottes du Maquis de Jarbonnet	Cize	Exsurgence fossile	
Aven d'Arnans	Corveissiat		
Faille de St Maurice d'Echazeaux No 1	Corveissiat		
Fontaine Noire	Corveissiat	hydraulique / microfaune	non
Gouffre d'Arnans	Corveissiat	Tectonique / corrosion. Liaison avec source des moines de Selignat	
Grotte de Corveissiat ou du Lavoir	Corveissiat	hydraulique / chiroptères	prioritaire
Grotte des Nonosses (à coté de Grotte de Corveissiat)	Corveissiat		moyennement
Boyau du Bois du Devin	Hautecourt Romanèche		favorable
Exsurgence du Bief de Colliary	Hautecourt Romanèche	hydraulique	non
Grotte de Hautecourt ou de Soiriat (RNN)	Hautecourt Romanèche	microfaune / chiroptères	prioritaire
Grotte du Maquis	Hautecourt Romanèche	grotte colmatée	
Grotte de Courtouphle ou Borne de Pessou ou grotte de Thoirette	Matafelon Granges	chiroptères	prioritaire
Grotte du Col ou du Goulet de la Vouivre	Matafelon Granges		favorable
Grotte du maquis / Trou qui Fume	Matafelon Granges		favorable
Grotte de Chateaufieux	Neuville sur Ain	archéologique	
Grotte vers la Croze No 1	Neuville sur Ain	conduit fossile	
Puits de Rappe	Neuville sur Ain	hydraulique (connection puit de Rappe)	
Source du Boubou	Neuville sur Ain	hydraulique	non
Grotte des voleurs	Neuville sur Ain	hydraulique / microfaune	favorable
Gour de la Rande	Nivigne - Chavanne	Entonnoir émissif	non
Grotte (cave) à Baracan	Nivigne - Germagnat	patrimoine	favorable
Lésine des Trenoz	Nivigne - Germagnat		non
Abri grotte de la Croze	St Martin du Mont	?	
Perte de Champan	St martin du mont/ Neuville sur Ain	hydraulique	non
Abri des Combes	Val Revermont	archéologique	
Grotte de Fayole ou des grandes Feuillées	Val Revermont		

### En vers les cavités délimités spécifiquement par Natura 2000

À noter que d'autres cavités favorables aux chiroptères sont présentes en dehors du périmètre Natura 2000 : complexe de grottes de Laval à Salavre, Grotte d'en Luy à Drom...

## Annexe 7 : Fiches habitats

### Liste des fiches habitats présentées (enjeux de conservation fort et milieux forestiers)

Texte et crédits photo : mosaïque environnement

Habitat	Association	Code Natura 2000	Intérêt	Surface (ha)
Pelouse pionnière des rocailles calcaires désagrégées collinéo-montagnardes à Céraiste nain et Orpins Sur substrat naturel	Gpmt. à Cerastium pumilum prov.	6110-1*	PR	0,6
Pelouse pionnière de rocaille et dalle calcaire submontagnarde à subalpine thermophile à Ail des montagnes	Gpmt. à Allium lusitanicum prov.	6110-2*	PR	0,007
Pelouse calcicole montagnarde des pentes froides des Alpes du Nord à Sesslerie bleutée et Leucanthème brûlé	Koelerio pyramidatae - Sesslerietum caeruleae	6210-10	IC	0,2
Prairie fauchée/paturée collinéo-montagnarde neutrocline à tendance mésoxérophile à Brome érigé et Sainfoin des prés	Mesobrometum erecti	6210-15*	IC et PR	51
Pelouse mésophile collinéenne des sols en voie de décalcification à Brachypode des rochers et Danthonie retombante	Sieglingio decumbentis - Brachypodietum pinnati	6210-17*	IC et PR	208,9
Pelouse calcicole collinéenne des pentes et replats marneux à hydromorphie temporaire à Blackstonie perfoliée et Brome érigé	Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti	6210-21*	PR et IC	39,6
Pelouse mésoxérophile calcicole collinéenne des sol peu épais à Brome érigé et Anthéricum rameux des mésoclimats pluvieux	Antherico ramosi - Brometum erecti	6210-24	IC	89,3
Pelouses calcicoles xérophiles continentales du Jura	Carici hallerianae - Brometum erecti et Ononido pusillae - Brometum erecti	6210-30	IC	7,7
Pelouse xérophile calcicole montagnarde des corniches et vires à Anthyllide des montagnes et Laïche d'affinité médio-européenne	Carici humilis - Anthyllidetum montanae	6210-34	IC	1,0
Falaises calcaires ensoleillées du Jura	Gpmt. à Hieracium humile et Athamanta cretensis prov. Et Gpmt. à Ceterach officinarum prov.	8210-11	IC	7,9
Chênaie pédonculée(-frênaie) neutrophile à Primevère élevée	Primulo elatioris - Quercetum roboris	9160-2	IC	6,5
Tillaie de Tilleul à grandes feuilles montagnarde inférieure des pentes ébouleuses sèches à Erable à feuilles d'Obier (Acer opalus)	Aceri opali - Tiliatum platyphyllis	9180-12*	PR	55,6
Erablaie et érablaie-frênaie des pentes fraîches sur éboulis moyens à grossiers neutroclines à Erable sycomore et Scolopendre des étages collinéen et montagnard	Phyllitido scolopendri - Aceretum pseudoplatani	9180-4*	PR	29,4
Chênaie-charmaie ou charmaie collinéenne acidocline à Chèvrefeuille des bois	Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae	9130-6	IC	19
Chênaie-charmaie ou hêtraie-chênaie collinéenne neutro-calcicole à Asperule odorante	Galio odorati - Fagetum sylvaticae	913065	IC	79,7
Hêtraie et hêtraie-chênaie à Laïche blanche des pentes sèches calcaires du Jura et des Préalpes delphino-savoïardes	Carici albae - Fagetum sylvaticae	9150-2	IC	39,5
Autres habitats forestiers				

6110-1 \*

## Pelouse pionnière des rocailles calcaires désagrégées collinéo-montagnardes à Céraiste nain (*Cerastium pumilum*) et Orpins (*Sedum* pl. sp.) sur substrat naturel

Association : **Gpmt. à *Cerastium pumilum* prov.** [*Cerastietum pumili* Oberd. & T. Müll. in T. Müll. 1961]

Enjeu de conservation pour le site : faible

Surface : 0,6 ha

État de conservation : globalement bon

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une végétation rase caractérisée par l'abondance des orpins (*Sedum album*, *S. sexangulare*) la haute fréquence de *Trifolium scabrum* et par un cortège d'espèces annuelles (*Cerastium pumilum*, *Saxifraga tridactylites*, *Draba verna* etc.) visible au printemps. Le relevé REVMOS201947, particulièrement typique illustre bien sa composition floristique.

### Synécologie

Il s'agit d'une végétation thermophile, pionnière à affinité méditerranéenne qui colonise les dalles rocheuses calcaires horizontales recouvertes d'un sol très fin.

### Distribution

Cette végétation est répandue sur les bordures externes du massif du Jura. Elle pénètre peu à l'intérieur du massif et se cantonne à l'étage collinéen (rarement jusqu'à la base de l'étage montagnard à la faveur de conditions particulières de thermophilie d'après Ferrez *et al.*, 2011). Sur le secteur d'étude, cette communauté végétale est présente çà et là au niveau de dalles rocheuses (lapiaz) ou au sein de pelouses sèches pâturées. La surface cartographiée de cet habitat sur le secteur d'étude totalise environ 0,6 ha.



### Dalle collinéenne à orpins, enrichie en espèces annuelles

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire prioritaire (sur substrat naturel). Son état de conservation a été jugé globalement bon sur le site d'étude.

### Menaces

Sur le long terme, en absence de gestion agropastorale, ces dalles évolueront vers des pelouses sèches, (*Antherico – Brometum*, *Carici hallerianae – Brometum*, etc.), puis vers des fourrés du *Berberidion* (*Lonicero – Prunetum* ou *Coronillo – Prunetum*). En cas de surpâturage, le cortège floristique est susceptible de s'altérer (apparition d'espèces eutrophiles des pâtures comme *Lolium perenne* ou *Plantago major*).

### Conseils de gestion

Il est conseillé de maintenir un pâturage extensif au sein des pelouses sèches et de sensibiliser les promeneurs et usagers du site à la vulnérabilité de ces milieux rocheux afin d'éviter un surpâturage.

6110-2 \*

# Pelouse pionnière de rocaille et dalle calcaire submontagnarde à subalpine thermophile à Ail des montagnes (*Allium lusitanicum*)

Association : **Gpmt. à *Allium lusitanicum* prov.** [Poo badensis - Allietum montani Gauckler 1957]

Enjeu de conservation pour le site : faible

Surface : 0,007 ha

État de conservation : moyen

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une pelouse rase et ouverte, caractérisée par *Sedum sexangulare* et *Allium lusitanicum* qui suffit à la différencier du Gpmt. à *Cerastietum pumilum*.

### Synécologie

Il s'agit d'une communauté collinéenne à montagnarde des dalles calcaires planes ou faiblement inclinées. Sur le site, elle occupe une dalle terro-caillouteuse légèrement concave dans un secteur relativement alticole (pour le site).

### Distribution

Il est à signaler que cette pelouse n'est présente qu'au niveau de l'étage montagnard inférieur du massif du Jura (Ferrez *et al.*, 2011), ce qui renforce son intérêt. Elle est connue en Petite Montagne, dans la combe d'Ain, les reculées jurassiennes et les vallées de la Loue et du Lison. Sur le site, elle n'a été observée qu'une seule fois à l'ouest des corniches du rocher de Jarbonnet. La surface cartographiée pour ce groupement est de 100 m<sup>2</sup>.



## Dalle rocheuse à Ail des montagnes

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire prioritaire et est déterminant ZNIEFF. Il est également typique de l'étage montagnard inférieur du Jura (aire de répartition restreinte), ce qui renforce son intérêt. Son état de conservation a été jugé moyen sur le site d'étude du fait de la présence d'un chemin et de l'absence de certaines espèces caractéristiques comme *Poa badensis*.

### Menaces

Sur le long terme, ces dalles évolueront vers des pelouses sèches, (probablement du Carici – Anthyllidetum au vu de sa localisation et de sa composition floristique), puis vers des fourrés du Coronillo – Prunetum. En cas de surpâturage, ou de surfréquentation (piétinement), le cortège floristique est susceptible de s'altérer.

### Conseils de gestion

Il est conseillé de sensibiliser les promeneurs et les usagers du site à la vulnérabilité de ces milieux rocheux afin d'éviter un surpiétinement.

6210-34

## Pelouse xérophile calcicole montagnarde des corniches et vires à Anthyllide des montagnes (*Anthyllis montana*) et Laïche humble (*Carex humilis*) d'affinité médio-européenne

Association : **Carici humilis - Anthyllidetum montanae** Pottier-Alapetite 1942

Enjeu de conservation pour le site : prioritaire

Surface : 1 ha

État de conservation : défavorable inadéquat à mauvais

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une pelouse assez rase et ouverte (45 – 70% de recouvrement). L'espèce caractéristique, *Anthyllis montana*, n'a pas été observée sur le site d'étude. Cette végétation se différencie bien des autres pelouses par un lot d'espèces xérophiles montagnardes ; *Sesleria caerulea*, *Laserpitium siler* et *Allium lusitanicum* (absentes du *Carici hallerianae* – *Brometum* et de l'*Ononido* - *Brometum*) et par un lot d'espèces xérophiles (caractéristiques du *Xerobromion erecti*) ; *Genista pilosa*, *Allium sphaerocephalon*, *Dianthus saxicola*, *Festuca patzkei*, *Anthericum liliago*, etc. Cette pelouse se distingue également des pelouses méso-xérophiles de l'*Antherico-Brometum* par la raréfaction des espèces mésophiles (*Lotus corniculatus*, *Koeleria pyramidata*, etc.).

### Synécologie

Il s'agit d'une pelouse xérothermophile primaire à tendance oroméditerranéenne, qui colonise les corniches, vires et les sols superficiels (sur calcaires durs).

### Distribution

Cette pelouse est localisée à l'étage collinéen et montagnard du Jura français, au niveau du Jura externe. Sur le site, elle a été observée au niveau des corniches orientées principalement à l'est qui surplombent la vallée de l'Ain. Les secteurs les plus typiques sont localisés entre Cize (rochers de Jarbonnet) et Hautecourt-Romanèche (sous la Chevannière). Environ 1 ha ont été cartographiés sur le site.



arrière de corniche colonisée par la pelouse xérophile montagnarde

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire. Il est par ailleurs jugé vulnérable en Rhône-Alpes. Son cortège floristique à tendance oroméditerranéenne et son caractère de pelouse primaire en font un habitat original. Des stations d'espèces patrimoniales (non observées en 2019 – 2020) sont signalées par les données bibliographiques (*Anemone pulsatilla*, *Bombacilaena erecta*). L'envahissement des vires rocheuses par la fruticée du *Coronillo* – *Prunetum* justifie un état de conservation défavorable inadéquat à mauvais à l'échelle du site d'étude.

### Menaces

Du fait de son installation au niveau des corniches, où la végétation arbustive est plus ou moins « bloquée » par le sol superficiel (évolution très lente vers le *Coronillo* – *Prunetum*), peu de menaces pèsent sur cette pelouse, excepté l'embroussaillage. Il est la principale menace de cet habitat sur le site et justifie son mauvais état de conservation. La fréquentation actuelle des belvédères et le piétinement qu'elle occasionne, ne semblent pas poser de problème à cet habitat.

### Conseils de gestion

Actuellement, les vires et corniches ne sont entretenues que par le pâturage des animaux sauvages (a priori des chamois). Il est nécessaire de maintenir une population suffisante de cette espèce pour maintenir cet habitat en état satisfaisant. Une gestion de la fruticée afin de limiter la fermeture du milieu serait à réaliser. Canaliser la fréquentation et sensibiliser les promeneurs à l'intérêt biologique des complexes corniches-falaises du site peut également être une mesure intéressante.

6210-30

## Pelouse xérophile calcicole collinéenne à Brome érigé (*Bromus erectus*) et Bugrane naine (*Ononis pusilla*) d'affinité médio-européenne

Association : **Ononido pusillae - Brometum erecti Quantin** ex J.-M. Royer in Ferrez et al. 2011

Enjeu de conservation pour le site : prioritaire

Surface : 7 ha

État de conservation : globalement bon

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une pelouse rase et ouverte (40 – 75% de recouvrement) caractérisée par la présence d'espèces xérophiles telles qu'*Anemone pulsatilla*, *Globularia bisnagarica*, *Festuca marginata*, *Teucrium montanum*, *Linum tenuifolium*. La présence d'espèces d'affinité méditerranéenne comme *Thesium humifusum subsp. divaricatum*, *Euphorbia seguieriana*, *Helichrysum stoechas* (et hors relevés *Ononis pusilla* & *Koeleria vallesiana*) différencie positivement cette pelouse du **Carici hallerianae – Brometum**. Cette dernière est un variante appauvrie aux fortes influences méridionales présente sur 0,7 ha du site (ne fait pas l'objet d'une fiche habitat).

### Distribution

Bien présente en Isle Crémieu et dans le bas-Bugey, cette pelouse arrive dans le Jura en limite septentrionale de son aire de répartition (Thoirrette, vallée de l'Ain d'après Royer, 1987 et Collaud et al., 2020). Sur le site, elle relaie le **Carici hallerianae – Brometum** au niveau de la vallée de l'Ain et de la "vallée sèche" de Hautecourt-Romanèche / Cize. Le climat est peut-être plus sec à ce niveau qu'en bordure ouest du massif (effet barrière aux précipitations atlantique et / ou remontées thermophiles de la basse vallée de l'Ain) ce qui expliquerait cette répartition. Environ 7 ha sont cartographiés sur le site Natura 2000.



Pelouse xérophile à bugrane naine, vallée de l'Ain

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire. On notera la présence d'espèces méditerranéennes (*Thesium humifusum subsp. divaricatum*, *Euphorbia seguieriana*, *Helichrysum stoechas*, *Ononis pusilla* & *Koeleria vallesiana*) dont certaines sont en (quasi-)limite d'aire dans le Jura. L'intérêt local des stations de ces espèces est donc élevé. *Anemone pulsatilla*, espèce vulnérable en Rhône-Alpes, a été observée au sein de cette pelouse dans la vallée de l'Ain. Globalement, ces pelouses sont en bon état à l'échelle du site étudié.

### Menaces

Ces pelouses sont actuellement pâturées de manière extensive. Un changement de ces pratiques : intensification (observée ponctuellement), ou plus probablement dans le cas de ces milieux peu productifs l'abandon de ces parcelles, risque d'altérer l'état de conservation de ce groupement (évolution vers une pâture ou une friche de moindre intérêt, ou à l'inverse, ourléification et fermeture progressive du milieu par les fourrés puis évolution vers la chênaie pubescente).

### Conseils de gestion

Il est nécessaire de maintenir et d'encourager des pratiques agropastorales extensives (pâture), mais également de surveiller et limiter l'embroussaillage.

6210-24

## Pelouse mésoxérophile calcicole collinéenne des sols peu épais à Brome érigé (*Bromus erectus*) et Anthericum rameux (*Anthericum ramosum*) des mésoclimats pluvieux

Association : **Antherico ramosi - Brometum erecti** (Schleumer 1934) Willems 1982

Enjeu de conservation pour le site : fort

Surface : 89,3 ha

État de conservation : défavorable inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une pelouse à physionomie irrégulière, fréquemment marquée par la présence de touffes de *Bromopsis erecta* plus ou moins espacées, avec développement d'une végétation plus rase dans les interstices. La composition floristique caractéristique de cette association mésoxérophile est constituée d'une combinaison d'espèces mésophiles (*Prunella laciniata*, *Briza media*, *Lotus corniculatus*, etc.) et d'espèces xérophiles (*Stachys recta*, *Globularia bisnagarica*, *Teucrium chamaedrys*, *T. montanum*, *Seseli montanum* et *Festuca marginata*). Lorsque les sols s'épaississent, il isole la végétation du substrat calcaire et permet l'installation d'espèces acidiphiles (évolution progressive vers le *Siegingio - Brachypodietum* avec présence de *Genista sagittalis*). La sous-association marnicole *genistetosum pilosae* (de transition avec le Blackstonio - Brometum) a été distinguée sur 0,03 ha. Elle se distingue par une forte représentation en espèces xérothermophiles et une moindre représentation en espèces marnicoles.

### Synécologie

Il s'agit d'une pelouse secondaire thermophile, mésoxérophile, calcicole et collinéenne. On la trouve sur des sols calcaires peu épais. Généralement pâturée, elle est ponctuellement fauchée.

### Distribution

Cette association collinéenne est présente sur le pourtour du massif du Jura où elle relaie les pelouses xérophiles du Xerobromenion erecti en contexte moins xérothermophile. Citée dans le Bugey, le Revermont le Vignoble, et la vallée du Doubs, l'Antherico - Brometum pénètre peu dans le massif jurassien (Petite Montagne, Vallée de la Loue) où elle est remplacée par un groupement vicariant, le Carici humilis - Brometum erecti. Avec environ 89 ha cartographiés, il s'agit de la seconde pelouse sèche la plus présente sur le site d'étude. Cela est dû au fait que le périmètre a été défini au niveau des zones sommitales et des pentes du Revermont.

Les secteurs les plus typiques sont localisés au niveau de bocages pâturés ou fauchés (Courmangoux, les Souillats ; Val-Revermont, Moncel ; Bohas-Meyriat-Rignat, la Côte à l'ouest de la D 81, etc.). Les secteurs les plus représentés sont toutefois de grands coteaux en déprise largement colonisés par le Lonicero - Prunetum. Cette pelouse est également présente au niveau de certaines corniches / arrières de corniches au sol trop profond pour permettre l'expression de groupements du Xerobromenion.



6210-24

### Antherico ramosi - Brometum erecti (suite)

#### *Intérêt de l'habitat et état de conservation*

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire et est classé vulnérable en Rhône-Alpes. Il abrite quelques stations de *Bombycilaena erecta* (espèce protégée en Rhône-Alpes) et les faciès embroussaillés sont favorable à *Cytisus hirsutus* (espèce vulnérable en Rhône-Alpes). Si certains secteurs sont encore en bon état, la plupart des polygones concernés par cet habitat sont aujourd'hui en déprise. Cela se traduit par une fermeture progressive de la pelouse par *Bromopsis erecta*, l'arrivée d'espèces des Trifolio – Geranietea et une colonisation des ligneux (*Prunus spinosa*, *Buxus sempervirens*, etc.). Cela explique l'état de conservation jugé globalement défavorable inadéquat à l'échelle du site.

#### *Menaces*

Cet habitat est principalement menacé par la déprise agropastorale au sein des coteaux et des plateaux, qui mène à sa fermeture progressive (évolution vers le Lonicero – Prunetum). Il est plus ponctuellement surpâturé, ce surpâturage local pouvant être lié à la déprise. En cas d'embroussaillage, les bovins semblent délaisser les secteurs colonisés par les arbustes au profit des zones plus ouvertes. De même, la fermeture progressive de ces pelouses entraîne une "canalisation" du bétail qui se déplace d'une petite parcelle ouverte à une autre occasionnant la création de zones surpiétinées.

#### *Conseils de gestion*

Maintenir une activité pastorale extensive dans les secteurs actuellement gérés, éventuellement débroussailler de grands secteurs de fourrés pour restaurer cette pelouse (action intéressante si elle est suivie par la mise en place d'un entretien agropastoral), peut être envisagé. Un pâturage ovin serait plus adapté à ces milieux souvent pentus, xérique et difficile d'accès où acheminer de l'eau peut être compliqué. L'emploi de caprins (fort chargement ponctuel au printemps ou à la fin de l'été pour épuiser les réserves des jeunes ligneux) peut être un bon moyen de débroussailler.



**Pelouses mésoxérophiles de l'*Antherico ramosi* -  
*Brometum erecti***

6210-17

## Pelouse mésophile collinéenne des sols en voie de décalcification à Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*) et Danthonie retombante (*Danthonia decumbens*)

Association : ***Sieglingia decumbentis* - *Brachypodietum pinnati*** Zielonkowski 1973

Enjeu de conservation pour le site: fort

Surface: 208,9 ha

Dont 0,9 ha site à orchidées remarquable

État de conservation: défavorable inadéquat

### Description et composition floristique

La composition floristique caractéristique de cette association est constituée par la présence d'espèces acidiclinales à acidiphiles (*Agrostis capillaris*, *Galium verum*, *Genista sagittalis*, *Betonica officinalis*). On notera également la présence de quelques espèces prairiales des Arrhenatheretea (*Vicia segetalis*, *Centaurea jacea*, *Poa pratensis*, etc.) et une forte proportion d'espèces des ourlets (*Cervaria rivini*, *Trifolium rubens*, *Brachypodium rupestre*, etc.). Il s'agit généralement d'une pelouse fermée, hétérogène, présentant une hauteur importante (pour une pelouse) du fait de la proportion non négligeable d'espèces des ourlets.

### Synécologie

Cette pelouse secondaire mésophile et collinéenne est installée sur des sols relativement profonds sur calcaires, mais décarbonatés en surface du fait d'un lessivage. Ces caractéristiques permettent l'expression d'espèces acidiclinales à acidiphiles dans un contexte calcaire, globalement basiphile. Elle occupe des stations globalement plates souvent au niveau des plateaux du site. Généralement pâturée, elle est parfois fauchée.

### Distribution

Cette association végétale est répandue dans le massif du Jura en-dessous de 800 m. Avec environ 205 ha cartographiés sur le site Natura 2000, il s'agit de la pelouse la plus présente. Elle se développe fréquemment en mosaïque avec l'*Antherico - Brometum*, dont elle dérive suite à un épaississement des sols. Les secteurs les plus remarquables sont : le mont Myon (Courmangoux / Val-Revermont), la Côte à l'ouest de la D 81 (Bohas-Meyriat-Rignat), Communal des Fourches (Corveissiat), etc.



Pelouses mésophiles acidiclinales

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire voir d'intérêt prioritaire (cas de 0,9 ha sur le site d'étude) du fait de la présence localement d'un important cortège d'orchidées. Ces secteurs d'intérêt prioritaire correspondent généralement à des zones de transition vers le Blackstonio - Brometum (cortège marnicole présent très ponctuellement par rapport au cortège d'espèces acidiclinales). Cette association est également considérée comme en danger d'extinction en Rhône-Alpes. Elle présente également un intérêt pour l'originalité et la diversité de son cortège floristique qui traduit la décarbonatation du calcaire, permettant à des espèces acidiphiles d'être présentes dans un contexte globalement basiphile. *Thesium linophyllum* (espèce protégée et quasi-menacée en Rhône-Alpes) a été observée dans ce type de pelouse. L'état de conservation de ce groupement sur le site est globalement défavorable inadéquat à l'échelle du site Natura 2000 du fait de nombreux secteurs en déprise.

6210-17

### Sieglingio decumbentis – Brachypodietum pinnati (suite)

#### *Menaces*

Du fait de la présence d'un sol plus profond que pour l'Antherico – Brometum, le Sieglingio – Brometum est plus sensible à la déprise (installation plus facile de la fruticée) et évolue donc plus rapidement vers les fourrés (Lonicero – Prunetum, parfois Ligustro – Prunetum). De ce fait, le Sieglingio – Brachypodietum est principalement menacé par la déprise agropastorale, qui mène à son ourléification et à sa fermeture progressive. Les remarques énoncées sur le surpâturage pour l'Antherico – Brometum sont également valables pour le Sieglingio – Brachypodietum. Ce dernier est par ailleurs plus sensible au surpâturage que l'Antherico – Brometum, toujours du fait d'un sol plus profond (évolution plus facile vers le Medicagini – Cynosuretum voire le Cirsio – Lolietum).

#### *Conseils de gestion*

Il convient de maintenir / encourager ou de rétablir des pratiques agropastorales extensives. Bien que la majorité des secteurs soient pâturés, la fauche semble également donner de bons résultats (Bohas-Meyriat-Rignat, la Côte à l'ouest de la D 81). Il est conseillé de limiter l'installation de la fruticée, via un débroussaillage tous les 3 à 5 ans. Eventuellement, débroussailler de grands secteurs de fourrés pour restaurer cette pelouse peut être envisagé (action intéressante si elle est suivie par la mise en place d'un entretien agropastoral). Un pâturage ovin serait plus adapté aux coteaux pentus en déprise où cette pelouse se développe en mosaïque avec l'Antherico – Brometum (mêmes conseils que pour ce dernier).



**Pelouses mésophiles acidiclinales, au niveau d'une corniche**

6210-21

## Pelouse calcicole collinéenne des pentes et replats marneux à hydromorphie temporaire à *Blackstonia perfoliée* (*Blackstonia perfoliata*) et Brome érigé (*Bromopsis erecta*)

Association : ***Blackstonio perfoliatae* - *Brometum erecti*** J.-M. Royer & Bidault

Enjeu de conservation pour le site: prioritaire

Surface: 39,6 ha

Dont 20,4 ha site à orchidées remarquable

État de conservation: favorable à défavorable  
inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une pelouse caractérisée par un important lot d'espèces mésophiles (*Koeleria pyramidata*, *Briza media*, *Carex flacca*, *Trifolium montanum*, etc.) et un lot d'espèces hygrophiles à mésohygrophiles (*Polygala amarella*, *Succisa pratensis*, *Cirsium tuberosum*, *Serratula tinctoria*). *Molinia arundinacea*, *Carex montana* et *Orobanche gracilis* sont également caractéristiques de ces pelouses marneuses. Enfin, *Blackstonia perfoliata* associée à des espèces xérophiles (*Aster amellus*, *Globularia bisnagarica*, *Teucrium montanum*, *T. chamaedrys*, *Seseli montanum*, etc.) et généralement à une forte diversité d'orchidées (*Ophrys spp.*, etc.) différencient ce groupement collinéen des autres pelouses marneuses plus alticoles du Jura.

Cette importante diversité d'espèces indicatrices de conditions hydriques variées au même endroit constitue une originalité propre aux pelouses se développant sur des sols issus de l'altération de marnes. Cela est lié à la capacité de ces sols à retenir l'eau plus longtemps (engorgement temporaire) que les sols qui résultent de l'altération de calcaires durs.

Ces pelouses sont celles qui abritent la plus grande diversité d'orchidées du site (de l'ordre d'une dizaine d'espèces sur quelques dizaines de m<sup>2</sup>).

### Synécologie

Il s'agit d'une pelouse marnicole secondaire, thermophile et collinéenne.

### Distribution

Cette association est présente à l'étage collinéen du Jura, notamment dans l'Isle Crémieu, la Petite Montagne, et le Revermont (Ferrez et al., 2011). Sur le site d'étude, cette pelouse a été observée au niveau de grands coteaux marneux (Germagnat, les Effondrés ; Corveissiat, communal de la Faïte) plus ponctuellement ailleurs.

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire (prioritaire pour 20 ha où la diversité en orchidées a été jugée importante) et est considéré comme vulnérable en Rhône-Alpes. Il présente un intérêt important pour l'originalité et la diversité de son cortège floristique, mélangeant les espèces de pelouses hygrophiles à xérophiles. Ces pelouses abritent également de nombreuses espèces patrimoniales. Citons *Aster amellus*, protégée en France et en danger d'extinction en Rhône-Alpes, *Orobanche alsatica*, espèce quasi-menacée en France, protégée et vulnérable en Rhône-Alpes, *Scorzonera humilis*, espèce protégée dans l'Ain, *Thesium linophyllon*, espèce protégée et quasi-menacée en Rhône-Alpes. L'état de conservation de cette pelouse sur le site Natura 2000 est globalement jugé favorable à défavorable inadéquat du fait de nombreux secteurs en déprise.

### Menaces

Les principales menaces pesant sur cette association sont celles liées à la fermeture des milieux ouverts.

### Conseils de gestion

Il convient de maintenir et encourager les pratiques agropastorales extensives (pâturage extensif). Si une mosaïque de pelouses et de fourrés peut être intéressante à l'échelle d'un coteau, il convient de surveiller et le cas échéant, de limiter la prolifération des ligneux au sein de la pelouse. Cela peut passer par un débroussaillage ponctuel de certains secteurs.



*Blackstonio perfoliatae* - *Brometum erecti*

6210-15

## Prairie fauchée/pâturée collinéo-montagnarde neutrocline à tendance mésoxérophile à Brome érigé (*Bromopsis erecta*) et Sainfoin des prés (*Onobrychis viciifolia*)

Association : **Mesobrometum erecti** W. Koch 1926

Enjeu de conservation pour le site : moyen

Surface : 51 ha

Dont 1,3 ha site à orchidées remarquable

État de conservation : globalement bon

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une pelouse caractérisée par un important lot d'espèces des pelouses sèches (Festuco – Brometea) comme *Genista tinctoria*, *Bromopsis erecta*, *Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*, *Pilosella officinarum*, du Mesobromion (*Plantago media*, *Lotus corniculatus*, *Medicago lupulina*, *Briza media*, *Primula veris* etc.) et des prairies mésophiles (Arrhenatheretea) telles que *Vicia segetalis*, *Trisetum flavescens*, *Poa pratensis*. Ce lot d'espèces des Arrhenatheretea différencie positivement ce groupement de l'*Antherico ramosi* - *Brometum erecti*. Sa physionomie est plutôt haute et fermée. Des transitions floristiques existent avec le Sieglingio – *Brachypodietum* voir avec le Blackstonio – *Brometum*.

### Synécologie

C'est une association calcicole mésophile à mésoxérocline, fauchée ou pâturée extensivement qui se développe sur des terrains plats à peu pentus sur un sol profond.

### Distribution

Cette association collinéenne est répandue dans le massif du Jura en dessous de 900 m (Ferrez et al., 2011). Sur le site, on la trouve principalement en fond de vallées au sein de parcelles planes sur des sols profonds. Beaucoup de secteurs rattachables à cette pelouse ont été observés en bordure du site, ce dernier ciblant davantage les coteaux et les plateaux que les fonds de vallées. Environ 49 ha ont été cartographiés. Les secteurs les plus remarquables sont situés à Courmangoux (au sud de la Grotte des Bornet et à l'ouest de "en Coulouvrière" – zones pâturées), ou encore à Grand-Corent (sud-ouest de la Madone, secteur fauché).



Pelouse mésophile pâturée à sainfoin des prés

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est reconnu d'intérêt communautaire (prioritaire pour 1,3 ha où la diversité en orchidées a été jugée importante). Il indique également des pratiques agropastorales extensives. *Thesium linophyllon*, espèce protégée et quasi-menacée en Rhône-Alpes a été observée dans ce type de pelouse. L'état de conservation de ce groupement sur le site a été jugé globalement bon. Cependant un peu moins de 50% de la surface de cet habitat est jugée en état de conservation défavorable inadéquat.

### Menaces

Un éventuel surpâturage de cette pelouse entraînerait son basculement vers la pâture mésotrophile du *Medicagini* – *Cynosuretum*, floristiquement moins riche et dépourvue d'espèces patrimoniales. L'intensification de la fauche entraînerait un basculement vers un *Galio veri* – *Trifolietum*. À l'inverse, l'arrêt des pratiques agropastorales provoquerait la fermeture de ces milieux ouverts (évolution vers un ourlet puis colonisation par des ligneux du *Ligustro* – *Prunetum*, ponctuellement du *Lonicero* - *Prunetum*).

### Conseils de gestion

Il est préconisé de maintenir des pratiques agropastorales extensives (fauche tardive avec export du produit de fauche, pâturage extensif, pas d'amendements, regain à chargement faible etc.).

6210-10

## Pelouse calcicole montagnarde des pentes froides des Alpes du Nord à Sesslerie bleutée (*Sesleria caerulea*) et Leucanthème brûlé (*Leucanthemum adustum*)

Association : **Koelerio pyramidatae - Seslerietum caeruleae** Kuhn ex Oberd. 1957

Enjeu de conservation pour le site: fort

Surface: 0,2 ha

État de conservation : globalement bon

### Description et composition floristique

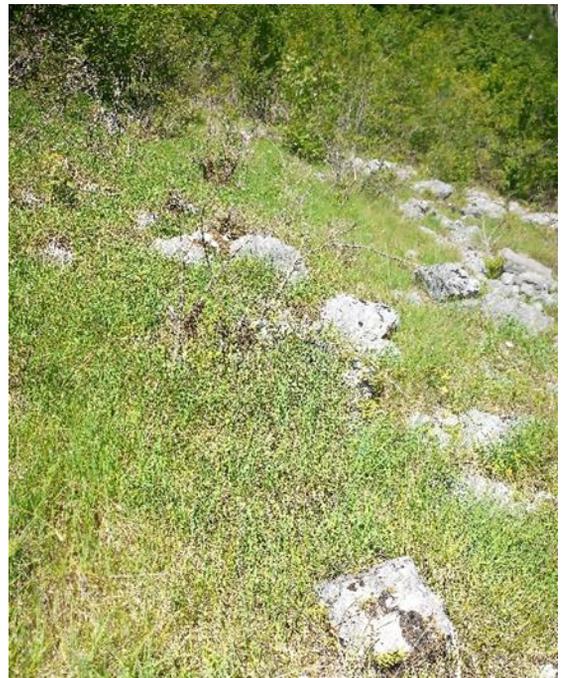
Il s'agit d'une pelouse assez fermée dominée physionomiquement par *Sesleria caerulea*. Elle est caractérisée par un cortège globalement mésoxérophile ; *Carlina vulgaris*, *Genista pilosa*, *Globularia bisnagarica*, *Festuca marginata*, *Teucrium chamaedrys* ; accompagné par la présence d'espèces montagnardes : *Buphthalmum salicifolium*, *Carex ornithopoda*, *Knautia dipsacifolia*, *Laserpitium latifolium*, *Sideritis*, *hyssopifolia*.

### Synécologie

C'est pelouse calcicole mésoxérophile montagnarde qui colonise les éboulis fins fixés et ouverts en micro-conditions froides (exposition nord à nord-est au sein de versants soumis aux vents froids et abrités des remontées thermophiles de la basse-vallée de l'Ain par des épaulements). On la trouve également en ourlet de fourrés ou de boisements sur éboulis fins. Elle semble évoluer lentement vers le boisement du *Carici albae* – Fagetum.

### Distribution

Cette pelouse est citée comme répandue dans la région de Saint-Claude et les côtes du Doubs, dispersée ailleurs dans le Jura (reculées, hautes vallées, etc.). Les pelouses du site d'étude occupent 0,2 ha localisés dans la vallée de l'Ain (5 polygones entre Hautecourt-Romanèche, sous la Chevannièrre et Corveissiat, côte de Conflans). Il s'agit de stations abyssales (moins de 300 m d'altitude) de cette association. De telles stations ont été mentionnées par Royer (1987).



Station abyssale d'une pelouse du *Koelerio* – *Seslerietum* dans la vallée de l'Ain

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire quasi-menacé en Rhône-Alpes. Même si sa typicité floristique est réduite et qu'elle n'abrite pas d'espèces patrimoniales, sa présence à cette altitude dans la vallée de l'Ain est exceptionnelle. Cette pelouse illustre des conditions écologiques très particulières et participe à la diversité des milieux du site. Elle abrite en outre des espèces montagnardes rares à l'échelle du site Natura 2000. Son état de conservation a été jugé globalement défavorable mauvais du fait d'une faible diversité spécifique et de sa présence en position d'ourlet (entre un chemin et un fourré).

### Menaces

Actuellement, ces pelouses sont "entretenues" par les herbivores sauvages (a priori les chamois). Il est important de maintenir une densité suffisante d'individus pour que ces milieux ouverts se maintiennent. Ils évoluent (a priori lentement) vers des fourrés puis des boisements du *Carici albae* – Fagetum.

### Conseils de gestion

Aucune gestion spécifique à cette pelouse n'est préconisée. L'extraction de matériaux ou la création de nouvelles pistes d'exploitation forestière dans ces secteurs sont à proscrire.

9160-2

# Chênaie pédonculée(-frênaie) (*Quercus robur*, *Fraxinus excelsior*) neutrophile à Primevère élevée (*Primula elatior*)

Association : **Primulo elatioris - Quercetum roboris** (J. Duvign.) Rameau

Enjeu de conservation pour le site: fort

Surface: 6,5 ha

État de conservation: défavorable inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une charmaie-frênaie à *Prunus avium*, *Acer campestre*, parfois accompagnés par *Alnus glutinosa* ou *Quercus robur*. La strate arbustive est globalement mésophile (*Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *C. laevigata*). La strate herbacée est marquée par un important cortège d'espèces vernales du Fraxino – Quercion comme *Ficaria verna*, *Ranunculus auricomus*, *Allium ursinum* et *Adoxa moschatellina* qui disparaissent rapidement au printemps.

### Synécologie

Il s'agit d'un boisement collinéen mésohygrophile et neutrophile des vallons, bas de versants, dépressions ou banquettes alluviales, rarement inondables par submersion. Sols engorgés sur alluvions argileuses à limono – argileuses issues de marnes ou d'argiles de décarbonatation.

### Distribution

Cet habitat est cité à l'étage collinéen du massif du Jura, ce groupement occupe environ 7 ha sur le site Natura 2000. On le trouve en bordure de cours d'eau (Germagnat, au bord du ruisseau de la Chana, Bief de Valuy à Chavannes-sur-Suran) et dans des vallons principalement autour du mont Myon.

**Quasi exclusivement en forêt privée.**



**Boisement mésohygrophile dans un vallon à l'est du mont Myon**

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

C'est un habitat reconnu d'intérêt communautaire pouvant être caractéristique de zones humides au sens de la réglementation. Sa rareté à l'échelle du site renforce l'intérêt de ses stations. Son état de conservation a été jugé globalement défavorable inadéquat (coupe forestière).

### Menaces

La gestion forestière (coupe de bois, enrésinement) et la présence du robinier constituent des menaces avérées ou potentielles. Or ce groupement joue un rôle fonctionnel de préservation de la qualité des eaux de surface (ombrage des rus, épuration, maintien des berges etc.). Pour ces rôles et sa relative rareté, il est important de le préserver.

### Conseils de gestion

Au vu de sa rareté sur le site, les secteurs où cet habitat est présent doivent être exclus de toute gestion forestière.

9180-4 \*

## Erablaie et érablaie-frênaie des pentes fraîches sur éboulis moyens à grossiers neutroclines à Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*) des étages collinéen et montagnard

Association : **Aceri opali - Tilietum platyphyllis** Rameau 1996

Enjeu de conservation pour le site: prioritaire

Surface: 29,4 ha

État de conservation: défavorable inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit de tiliaies-frênaie à *Acer pseudoplatanus*. La strate arbustive est marquée par la présence de *Corylus avellana*, *Ulmus glabra* et *Sambucus nigra*. La strate herbacée est caractérisée par l'abondance des fougères comme *Asplenium scolopendrium*, *Polystichum aculeatum*, *Polypodium vulgare* et par des espèces affectionnant des milieux rocheux : *Geranium robertianum*, *Mercurialis perennis*, *Moehringia muscosa*, *Ribes alpinum* et *Lamium galeobdolon* subsp. *montanum*.

### Synécologie

C'est un boisement collinéo-montagnard, cryophile et hygrosiaphile, colonisant habituellement les cônes d'éboulis grossiers, pauvres en terre fine, localisés au pied de dérochoirs actifs, sur des pentes marquées (>35°).

### Distribution

Les pentes caillouteuses de la vallée de l'Ain étant principalement orientées à l'est voire au sud, elles sont globalement peu favorables à l'établissement de groupements hygrosiaphiles. Cependant, quelques versants orientés au nord (rocher de Chougeat à Matafelon-Granges) des épaulements orientés au nord (Hautecourt-Romanèche, sous la Chevannière) et la présence ponctuelle de talwegs orientés au nord en haut de versant permettent à ce boisement de s'installer. En bordure de site, ce boisement a été observé à deux reprises (Germagnat, bois du Tillerey et à Chavannes-sur-Suran dans la combe du Bief de Valuy). Il est certainement peu fréquent sur ce secteur en dehors de la vallée de l'Ain.

### Majoritairement en forêt publique



### Erablaie de ravin hygrosiaphile à Scolopendre sur blocs

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cette association végétale est reconnue d'intérêt communautaire prioritaire. Elle marque les versants hygrosiaphiles du site d'étude au sein des complexes de végétations d'éboulis. À ce titre, elle est fortement patrimoniale. Elle est également quasi-menacée en Rhône-Alpes. Son état de conservation est jugé globalement défavorable inadéquat à l'échelle du site Natura 2000.

### Menaces

Compte tenu de la localisation de ce groupement, il est en général peu menacé par l'exploitation forestière. Il est parfois entrecoupé par des pistes assez larges (Hautecourt-Romanèche, sous la Chevannière).

### Conseils de gestion

Ce type de boisement à fort intérêt patrimonial devrait être exclu de la gestion forestière. Si cela n'est pas possible, compte tenu du relief accusé et du type de substrat, il est souhaitable que la gestion de ces boisements soit limitée. Les pistes forestières et autres aménagements doivent être évités. Il est important de préserver les zones de chablis naturels et les arbres morts tombés au sein de cet habitat difficile à exploiter.

9180-12 \*

## Tillaie de Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) montagnarde inférieure des pentes ébouleuses sèches à Erable à feuilles d'Obier (*Acer opalus*)

Association : **Aceri opali - Tilietum platyphyllis** Rameau 1996

Enjeu de conservation pour le site : fort

Surface : 55,6 ha

État de conservation : défavorable inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une tillaie-érablaie-frênaie de taille moyenne et assez dense. Elle est caractérisée par la présence forte de *Fraxinus excelsior*, d'*Acer opalus*, de *Tilia platyphyllos* et de *Sorbus aria*. La strate arbustive, assez recouvrante est très marquée par la présence du Buis sur le site étudié. La strate herbacée est marquée par l'abondance des taxons thermophiles des *Cephalanthero rubrae* - *Fagenalia sylvaticae* et des *Quercetalia pubescenti-sessiliflorae* : *Hippocrepis emerus*, *Ruscus aculeatus*, *Melittis melissophyllum*, accompagnées par des taxons des *Trifolio – Geranietea* (*Dioscorea communis*, *Helleborus foetidus*, *Rubia peregrina*, etc.). Les espèces affectionnant les éboulis ou les blocs stabilisés (*Lamium galeobdolon subsp. montanum*, *Polypodium vulgare* etc.) complètent la combinaison caractéristique de ce groupement.

### Synécologie

Il s'agit d'un boisement collinéen à submontagnard, xérophile des éboulis riches en cailloux et blocs calcaires avec présence de terre fine, développée sur forte pente (10° - 45°) en exposition généralement thermophile.

### Distribution

L'association est indiquée de l'étage collinéen à la base de l'étage montagnard, notamment dans le Jura externe, la Petite Montagne et les vallées (Ferrez et al., 2011). Sur le secteur d'étude, l'habitat occupe des surfaces importantes (56 ha) dans la vallée de l'Ain. Elle se développe au niveau des éboulis exposés du sud-ouest à l'est, situés sous les falaises ou les barres rocheuses érodées.

**Majoritairement Publique sauf à Jarbonnet (publique et privée)**

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cette association végétale est reconnue d'intérêt communautaire prioritaire. Elle marque les versants thermophiles du site d'étude au sein des complexes de végétations d'éboulis. À ce titre, cet habitat est fortement patrimonial. L'état de conservation de cet habitat sur le site a été jugé globalement défavorable inadéquat, dû à la forte présence de buis qui réduit sa typicité floristique en étouffant la strate herbacée.

### Ménaces

L'habitat du fait de sa position ne semble pas particulièrement menacé à l'heure actuelle. Ce groupement est peu impacté par les activités humaines. Cela est sans doute dû au fait que les arbres y sont peu épais, que ce ne sont pas des essences recherchées par la sylviculture et que les conditions écologiques (sols caillouteux) sont peu propices à une transformation sylvicole.

### Conseils de gestion

Pas de gestion particulière est recommandé, il s'agit de maintenir cet habitat en l'état. La création de pistes et de chemins dans ces secteurs est à proscrire.



**Tillaie – Erablaie – Frênaie thermophile sur éboulis caillouteux**

9130-5

## Chênaie-charmaie ou hêtraie-chênaie collinéenne neutro-calcicole à Aspérule odorante

Association : **Galio odorati - Fagetum sylvaticae** Rübél 1930

Enjeu de conservation pour le site : moyen

Surface: 79,7 ha

État de conservation : favorable et défavorable  
inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une (hêtraie)-chênaie-charmaie. Le Frêne commun est fréquent dans ce type de boisement. Le hêtre est quasiment absent de ce groupement au sein du site d'étude, certainement du fait de l'exploitation forestière. L'Erable champêtre et le Merisier contribuent à caractériser cette communauté collinéenne. La strate arborescente de ce groupement, est plutôt haute (en moyenne 25 m) et assez recouvrante (90 %). La strate arbustive lorsqu'elle est peu recouvrante (10 à 20 %) est principalement composée d'espèces mésophiles à large amplitude écologique comme le Noisetier, le Camérisier à balais et les aubépines. Un faciès à Buis (*Buxus sempervirens*) est très répandu sur le site Natura 2000. La strate herbacée plutôt basse est marquée par la prédominance des espèces du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae* comme *Rosa arvensis*, *Arum maculatum*, *Potentilla sterilis*, *Campanula trachelium* et *Viola reichenbachiana*, accompagnées d'espèces basiphiles (*Carex digitata* et *Melittis melissophyllum*) et un fort lot d'espèces des *Fagetalia sylvaticae* et des *Quercio - Fagetea* telles qu'*Euphorbia amygdaloides*, *Dryopteris filix-mas*, etc. Du fait de la forte présence du buis, ce groupement se présente le plus souvent comme une Charmaie mésophile à buis.

### Synécologie

Il s'agit d'un boisement collinéen mésophile neutrocalcicole. C'est une association "centrale" du Jura collinéen disposant de nombreuses variantes suivant divers gradients écologiques

### Distribution

Cette association végétale est commune et couvre de vastes surfaces dans tout l'arc jurassien, son optimum se situant entre l'étage collinéen et montagnard inférieur. Environ 80 ha ont été cartographiés à l'échelle du site Natura 2000. Les secteurs les plus surfaciques se trouvent à Corveissiat (reculée et vers le Château), entre Ramasse et Drom, et à l'est du mont Myon.

### En forêt publique et privée

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est d'intérêt communautaire. Cependant, son intérêt régional est limité du fait de sa forte abondance dans le massif jurassien. L'état de conservation de cette association a été jugé globalement bon pour 50% de sa surface sur le secteur étudié. Sur l'autre moitié de sa surface l'état de conservation est jugé défavorable (envahissement par le buis qui altère sa typicité floristique, coupes, enrésinement etc.).

### Menaces

L'enrésinement de ces stations forestières au sol profond est plus aisé que dans d'autres secteurs. Le bois présent est certainement plus valorisable, ce qui explique certaines grandes coupes observées dans des secteurs favorables à cette association. Dans la reculée de Corveissiat, la présence de déchets en bordure de chemin a été observée.

### Conseils de gestion

Une gestion extensive favorisant le bois mort sur pied ou à terre peut être intéressante. Il convient également de limiter les grandes coupes à blanc et les transformations (plantations de résineux etc.). Une diversification des essences qui passe par la sauvegarde d'individus de hêtres semenciers est également recommandée.



**Carici flaccae – Fagetum**

9130-5

## Chênaie-charmaie ou hêtraie-chênaie collinéenne neutro-calcicole à Aspérule odorante

Association : **Galio odorati - Fagetum sylvaticae** Rübél 1930

Enjeu de conservation pour le site : moyen

Surface : 79,7 ha

État de conservation : favorable et défavorable  
inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une (hêtraie)-chênaie-charmaie. Le Frêne commun est fréquent dans ce type de boisement. Le hêtre est quasiment absent de ce groupement au sein du site d'étude, certainement du fait de l'exploitation forestière. L'Erable champêtre et le Merisier contribuent à caractériser cette communauté collinéenne. La strate arborescente de ce groupement, est plutôt haute (en moyenne 25 m) et assez recouvrante (90 %). La strate arbustive lorsqu'elle est peu recouvrante (10 à 20 %) est principalement composée d'espèces mésophiles à large amplitude écologique comme le Noisetier, le Camérisier à balais et les aubépines. Un faciès à Buis (*Buxus sempervirens*) est très répandu sur le site Natura 2000. La strate herbacée plutôt basse est marquée par la prédominance des espèces du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae* comme *Rosa arvensis*, *Arum maculatum*, *Potentilla sterilis*, *Campanula trachelium* et *Viola reichenbachiana*, accompagnées d'espèces basiphiles (*Carex digitata* et *Melittis melissophyllum*) et un fort lot d'espèces des *Fagetalia sylvaticae* et des *Querco - Fagetea* telles qu'*Euphorbia amygdaloides*, *Dryopteris filix-mas*, etc. Du fait de la forte présence du buis, ce groupement se présente le plus souvent comme une Charmaie mésophile à buis.

### Synécologie

Il s'agit d'un boisement collinéen mésophile neutrocalcicole. C'est une association "centrale" du Jura collinéen disposant de nombreuses variantes suivant divers gradients écologiques

### Distribution

Cette association végétale est commune et couvre de vastes surfaces dans tout l'arc jurassien, son optimum se situant entre l'étage collinéen et montagnard inférieur. Environ 80 ha ont été cartographiés à l'échelle du site Natura 2000. Les secteurs les plus surfaciques se trouvent à Corveissiat (reculée et vers le Château), entre Ramasse et Drom, et à l'est du mont Myon.

## En forêt publique et privée

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est d'intérêt communautaire. Cependant, son intérêt régional est limité du fait de sa forte abondance dans le massif jurassien. L'état de conservation de cette association a été jugé globalement bon pour 50% de sa surface sur le secteur étudié. Sur l'autre moitié de sa surface l'état de conservation est jugé défavorable (envahissement par le buis qui altère sa typicité floristique, coupes, enrésinement etc.).

### Menaces

L'enrésinement de ces stations forestières au sol profond est plus aisé que dans d'autres secteurs. Le bois présent est certainement plus valorisable, ce qui explique certaines grandes coupes observées dans des secteurs favorables à cette association. Dans la reculée de Corveissiat, la présence de déchets en bordure de chemin a été observée.

### Conseils de gestion

Une gestion extensive favorisant le bois mort sur pied ou à terre peut être intéressante. Il convient également de limiter les grandes coupes à blanc et les transformations (plantations de résineux etc.). Une diversification des essences qui passe par la sauvegarde d'individus de hêtres semenciers est également recommandée.



**Carici flaccae – Fagetum**

9130-6

# Chênaie-charmaie ou charmaie collinéenne acidocline à Chèvrefeuille des bois

Association : **Deschampsio cespitosae - Fagetum sylvaticae** Renaux et Bœuf 2009

Enjeu de conservation pour le site : moyen

Surface : 19 ha

État de conservation : favorable

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une chênaie-charmaie-hêtraie à *Acer campestre* et *Ilex aquifolium*. La strate herbacée est caractérisée par des espèces du Carpino – Fagion (*Rosa arvensis*, *Viola reichenbachiana*, *Euphorbia dulcis*, etc.) un mélange d'espèces acidoclinophiles à acidiphiles (*Pteridium aquilinum*, *Lonicera periclymenum*, *Teucrium scorodonia*, *Milium effusum*, *Carex pilulifera*, *Veronica officinalis*, *Luzula* spp., etc.) et d'espèces neutro-basiphiles (*Carex flacca*, *Melica uniflora*, *Phyteuma spicatum*, etc.).

### Synécologie

Il s'agit d'un boisement collinéen, mésophile, neutroclinophile à acidoclinophile. Il se développe sur sols profonds, limoneux, à bonne réserve utile

### Distribution

Ce boisement est cité comme présent à l'échelle du Jura collinéen par Collaud et al., 2020 où il se développe en contexte calcaire à la faveur de placages de limons. Sur le site, ce boisement a été observé ponctuellement au nord-est du mont Myon, à Chavannes-sur-Suran (bois du Clapay) et à Hautecourt-Romanèche (bois du Devin). Environ 19 ha ont été cartographiés.



## En forêt publique et privée

### Deschampsio – Fagetum

#### Intérêt de l'habitat et état de conservation

La présence de ce boisement acidoclinophile reconnu d'intérêt communautaire est originale pour le massif du Jura globalement calcaire. Sur le site étudié son état de conservation est jugé globalement bon.

#### Menaces

L'exploitation forestière (coupe, création de piste), l'enrésinement ou le dépôt de déchets sont des menaces potentielles ou avérées sur le site.

#### Conseils de gestion

Il est conseillé de limiter la création de pistes forestières, les coupes à blancs et l'enrésinement. Le secteur du bois du Devin est plutôt fréquenté sans que cela semble impacter significativement ce boisement.

9150-2

## Hêtraie et hêtraie-chênaie à Laïche blanche des pentes sèches calcaires du Jura et des Préalpes delphino-savoyardes

Association : **Carici albae - Fagetum sylvaticae** Moor 1952

Enjeu de conservation pour le site : moyen

Surface: 39,5 ha

État de conservation: défavorable inadéquat

### Description et composition floristique

Il s'agit d'une (hêtraie)-chênaie-charmaie à *Sorbus aria* et *Acer opalus*. Outre le buis, la strate arbustive est marquée par la présence de *Corylus avellana* et de *Cornus sanguinea*. La strate herbacée est caractérisée par la présence d'espèces xérophiles communes avec la chênaie pubescente comme *Hippocrepis emerus*, *Vincetoxicum hirundinaria* ou encore *Rubia peregrina*. Un gradient floristique existe par ailleurs entre ces deux groupements sur le site (voir fiche du *Quercetum pubescenti-petraeae*). Outre la forte présence du charme voir de gros hêtres, ce boisement se distingue de la chênaie pubescente par la forte représentation d'espèces des hêtraies thermophiles du *Cephalanthero - Fagion* : *Cephalanthera longifolia*, *C. damasonium*, *Carex alba*, *C. montana*, *Melica nutans*, *Epipactis helleborine*, etc. Cet important lot d'espèces couplé à des conditions édaphiques favorables à la maturation du hêtre la distingue du Sorbo – *Quercetum*.

### Synécologie

Il s'agit d'un boisement collinéo-montagnard mésoxérophile et thermoclinophile sur sols carbonatés riches en petits cailloux au sein de pentes bien exposées

### Distribution

Largement présente dans le massif du Jura, ce boisement occupe environ 40 ha sur le site d'étude principalement répartis dans les coteaux qui surplombent l'Ain (exposition est, est-nord-est à est-sud-est) et ponctuellement çà et là sur quelques coteaux exposés ouest du plateau (vers le Communal de la Faïte à Corveissiat).

### En forêt publique et privée



**Carici albae – Fagetum**

### Intérêt de l'habitat et état de conservation

Cet habitat est d'intérêt communautaire. Globalement, l'état de conservation de cette association a été jugé défavorable inadéquat sur le secteur étudié (envahissement par le buis qui altère sa typicité floristique, coupes, enrésinement etc.).

### Menaces

Le bois présent dans ces stations est certainement plus valorisable que celui de secteurs plus xériques. Ainsi, de grands secteurs de coteaux caillouteux de la vallée de l'Ain sont occupés par un taillis de noisetiers sur cailloux fins qui semble provenir d'anciens *Carici albae – Fagetum* exploités.

### Conseils de gestion

Une gestion extensive favorisant le bois mort sur pied ou à terre peut être intéressante. Il convient également de limiter les grandes coupes à blanc et les transformations (plantations de résineux etc.). Une diversification des essences qui passe par la sauvegarde d'individus de hêtres semenciers est également recommandée.

## Autres habitats forestiers d'intérêt communautaire

Habitat <i>association</i>	Code	Surface (ha)	Enjeu de conservation pour le site
<b>Érable et érable-frêne des bas de versants fortement colluvionnés à Érable sycomore des étages collinéen et montagnard inférieur</b> <i>Gpmt. à Acer pseudoplatanus et Brachypodium sylvaticum prov.</i>	9180*	3,2	moyen

Tiliaie-frêne-érable hygrosophile à Orme des montagnes, rare à l'échelle du Jura, présente dans la reculée de Corveissiat le long du ruisseau de la Balme.

**Conseils de gestion**

Souvent en bordure de cours d'eau, ce type de boisement devrait être exclu de la gestion forestière. Les pistes forestières et autres aménagements doivent également être évitées.

<b>Frênaies-ormes atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent</b> <i>Aegopodio podagrariae - Fraxinetum excelsioris</i>	91E0-9*	0,6	moyen
---	---------	-----	-------

Ripisylves de l'Ain en marge du site, nature fragmentée ou / et rudéralisée de ces ripisylves limite cependant leur intérêt. Boisement caractérisé par *Populus nigra*, *Salix alba*, *Quercus robur*, *Fraxinus excelsior*.

**Conseils de gestion**

Il est conseillé de sensibiliser le public à la gestion des déchets, éventuellement d'installer des poubelles au bord de l'Ain. Les coupes sont à proscrire.

<b>Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée</b> <i>Dentario heptaphylli - Fagetum sylvaticae</i>	9130-12	0,1	Faible
--	---------	-----	--------

Tiliaie à frêne et érable sycomore haute et fermée? Elle occupe sur le site une petite surface d'un bas de versant terro-caillouteux plus ou moins concave et orienté au nord. elle est présente sur un unique secteur de 500 m2 au Bois du Tillerey, (Germagnat).

**Conseils de gestion**

Au vu de sa rareté sur le site, les secteurs où cet habitat est présent doivent être exclus de toute gestion forestière.

## Annexe 7 bis : Fiches espèces

### Liste des fiches espèces présentées :

Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Annexe
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	2
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	2
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	2
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	2
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	2

Textes issus de [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr) et  
[www.atlascs.fauneauvergnerrhonealpes.org](http://www.atlascs.fauneauvergnerrhonealpes.org)

1310

# Minioptère de Schreibers

## *Miniopterus schreibersii*

Enjeu de conservation pour le site :  
prioritaire

État de conservation à l'échelle  
biogéographique : défavorable mauvais

### Description

Le Minioptère est une espèce caractéristique des milieux cavernicoles (grottes, cavités souterraines artificielles). Elle est l'espèce européenne la plus grégaire. Ses colonies peuvent rassembler jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'individus (8 000 à Courtouphle). La disponibilité d'un important nombre de cavités est un facteur essentiel pour l'installation des populations de Minioptères. En effet, l'espèce exploite un réseau de gîtes en fonction des saisons, ceux-ci pouvant être distants de 30 à 200 km. Les populations de minioptères du Revermont, semble appartenir à la population de l'Arc Jurassien utilisant donc un réseau de gîte du Nord Rhône Alpes à la Franche Comté (liens fonctionnels avérés entre Courtouphle, Corveissiat, Pont des Pierres, Grotte de la Balme d'Epy).

Le Minioptère est une chauve-souris forestière, Les prairies et les friches sont visitées si elles sont bordées de lisières ou si elles présentent des arbres isolés. Le régime alimentaire du Minioptère est principalement composé de papillons de nuit (Lépidoptères).

### Effectifs

Durant la période hivernale, 7 cavités hébergent 85 % de la population française (environ 200 000 individus). En Rhône-Alpes, les populations connues rassemblent, été comme hiver, environ 10 000 à 14 000 animaux. Dans l'Ain, seuls 2 sites hivernaux et quelques sites de transit sont suivis. En hiver, l'effectif compté dans la Grotte de Courtouphle regroupe environ 30 à 40% de l'effectif régional selon les années.

### Etat de Conservation

L'extrême localisation des gîtes de cette espèce et son caractère grégaire font du Minioptère une espèce fragile. Une mortalité (épizootie virale supposée) survenue entre 2002 et 2003 a conduit à une réduction de moitié des effectifs français de l'espèce. C'est une espèce au statut de conservation défavorable.

### Menaces

Du fait de son fort grégarisme, le Minioptère se rencontre en France sur un nombre réduit de gîtes. Le **caractère localisé des populations les rendent ainsi particulièrement vulnérables**. La conservation de cette espèce nécessite de raisonner sur deux composantes essentielles aux exigences des chauves-souris, d'une part conserver des gîtes accueillant pour l'installation des populations (gîtes de parturition, d'hivernage et de transit) et d'autre part maintenir des terrains de chasse favorables. Les préconisations en faveur de l'espèce s'orientent vers le maintien de vastes surfaces de boisements feuillus présentant un important linéaire de lisières, le maintien de semenciers lors de coupe (10 à 15 individus par ha). Il conviendra aussi d'éviter tous traitements chimiques agricoles non sélectif et à rémanence importante à proximité des colonies de mise-bas. Enfin, du fait de ces grands déplacements, le développement de parcs éoliens peut représenter une menace pour cette espèce.



Photo : Yoann PEYRARD

1303

# Petit Rhinolophe

## *Rhinolophus hipposideros*

Enjeu de conservation  
pour le site: moyen

État de conservation à l'échelle biogéographique  
défavorable inadéquat

### Description

Le Petit rhinolophe est une espèce de petite taille (environ 22 cm d'envergure). Il se tient souvent, comme le Grand rhinolophe, dans une position caractéristique, enveloppé dans ses ailes. Ces caractéristiques le rendent facilement identifiable. L'espèce est cavernicole l'hiver mais les colonies de parturition peuvent s'installer dans les combles ou les greniers. Le Petit rhinolophe utilise pour se déplacer les haies et les lisières. Il évite généralement les milieux totalement ouverts, l'espèce est ainsi très vulnérable aux modifications paysagères. Les milieux préférentiellement exploités par le Petit rhinolophe sont le bocage, les forêts de feuillus (**forte activité** relevée en 2020 dans les forêts du Revermont) et les vergers pâturés. Il affectionne aussi tout particulièrement les ripisylves et les boisements riverains de cours d'eau qui sont des milieux riches en insectes. Le régime alimentaire de l'espèce est composé en grande partie par des Lépidoptères, des Diptères et des Coléoptères. C'est une espèce qui n'effectue pas de grands déplacements. Les gîtes estivaux se trouvent généralement à proximité des gîtes d'hivernage, en moyenne à moins de 5 km.

### Effectifs

En France, il est présent partout, hormis dans le nord-est où par endroits il a disparu. C'est une espèce en forte régression. L'espèce est encore bien représentée en région Rhône-Alpes, avec cependant de grosses différences d'abondance selon les secteurs. Des populations stables et en effectifs nombreux sont présentes dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Ain. Dans l'Ain, quelques dizaines de gîtes de parturition sont connus, avec une moyenne de 40 adultes (mais pouvant atteindre 150) dont 4 sur le Revermont. Il est difficile d'avoir un décompte précis car tous les gîtes ne peuvent être recensés la même saison.

Le Petit rhinolophe est bien présent dans le Revermont, notamment dans les cavités en hiver mais souvent en faible nombre. Les individus se dispersent dans les multiples grottes et il est rare d'observer plus de 10 individus (65 à Courtouphle, 25 à Hautecourt).



Photo : Yoann PEYRARD

### Etat de Conservation

La moitié sud du pays abrite encore des populations qui semblent pérennes. Son déclin est catastrophique dans le nord du pays où sa régression est constatée depuis plusieurs années déjà. La région Rhône-Alpes héberge, surtout dans les secteurs karstiques, des populations stables mais fragiles. Paraissant une espèce banale dans le Revermont, il convient de se replacer dans le contexte régional ou national pour estimer que cette population encore en bon état est présente grâce aux paysages et aux gîtes disponibles notamment dans le bâti pour les colonies.

### Menaces

La préservation des populations de Petit rhinolophe nécessite le maintien d'une importante disponibilité en gîtes d'été ou d'hiver favorables (grottes, cavités artificielles, combles, greniers). Cette espèce est aussi fortement dépendante des paysages entretenus par une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (prairies de fauche ou de pâture, vergers traditionnels). La présence de secteurs boisés et de réseaux de haies est une condition sine qua none au maintien de territoires de chasse qui lui sont favorables. A proximité de colonies de parturition, il conviendra ainsi d'éviter l'usage de pesticides agricoles et de limiter l'enrésinement des boisements, l'arasement des ripisylves, ainsi que la rectification des cours d'eau. Enfin la pratique de cultures intensives sur de grandes surfaces est à éviter et la vermifugation du bétail par des produits à base d'ivermectine à proscrire.

1304

# Grand Rhinolophe

## *Rhinolophus ferrumequinum*

Enjeu de conservation  
pour le site: fort

État de conservation à l'échelle biogéographique  
défavorable inadéquat

### Description

Le Grand rhinolophe est un Chiroptère de grande taille (environ 38 cm d'envergure). L'espèce est cavernicole mais peut également s'installer en période estivale dans les bâtiments (combles, greniers). Les déplacements entre les gîtes d'hiver et d'été sont de l'ordre de 20 à 30 km au maximum. Elle affectionne les milieux semi-ouverts présentant des habitats diversifiés : bois clairs de feuillus ou de pinèdes, ripisylves, vergers traditionnels, pâtures et friches avec des lisières. A contrario, elle évite les milieux ouverts dépourvus d'arbres comme les cultures (maïs). Les plantations de résineux ne sont pas exploitées du fait de leur pauvreté en proies potentielles. Son régime alimentaire est constitué en grande partie de Lépidoptères, de Diptères, et de Coléoptères. Il faut noter l'importance des **Coléoptères coprophages** (*Aphodius* sp.), liés aux excréments du bétail, qui constituent la majorité de l'alimentation des femelles allaitantes et des jeunes en cours d'émancipation.

### Effectifs

Il est présent dans toute la France ainsi que dans tous les départements rhônalpins avec des niveaux d'abondance variables. Au regard des suivis engagés depuis une trentaine d'années en France et en Europe, il apparaît que les populations de Grand rhinolophe ont considérablement chuté. Les effectifs régionaux sont localisés et limités (environ un millier d'individus). Trois colonies de parturition sont actuellement connues dans l'Ain avec près de 500 femelles adultes recensées avant mise bas dont 1 dans le **Revermont** (50 individus). L'espèce est assez répandue dans les cavités en hiver mais généralement en petit nombre. Seuls quatre sites dans l'Ain rassemblent des effectifs conséquents (plus de 50 individus) dont le plus important à **Courtouphle** (250 individus).



Photo : Laurent Arthur

### Etat de Conservation

Le Grand rhinolophe présente un état de conservation défavorable en région Rhône-Alpes. Les populations restent localisées et fragiles tant en période d'hivernage (dérangement au gîte) qu'en période estivale (dérangement au gîte, pérennité des gîtes en milieu bâti). Le Revermont et son site Natura 2000 revêt une responsabilité très forte dans la conservation du Grand rhinolophe au plan régional.

### Menaces

La préservation des populations de Grands rhinolophes implique nécessairement la prise en compte des gîtes qu'elles fréquentent mais également le maintien, voire la restauration des habitats de chasse qui leur sont favorables. Ceci signifie d'une part d'assurer des conditions favorables à l'établissement des colonies dans les gîtes tant en hiver qu'en été mais également de contribuer à la préservation à proximité des gîtes, d'habitats adéquats aux exigences de l'espèce.

Les préconisations de gestion pour favoriser les habitats de cette espèce s'attachent à maintenir ou renforcer les linéaires arborés et les boisements mixtes à structures hétérogènes. Le pâturage d'animaux (bovins), non vermifugés à base d'ivermectine, à proximité des gîtes de parturition est déterminant vis à vis du succès de la reproduction.

1321

# Murin à oreilles échanquées

## *Myotis emarginatus*

Enjeu de conservation  
pour le site: moyen

État de conservation à l'échelle biogéographique  
favorable

### Description

Chauve-souris de taille moyenne, le pelage à l'apparence laineuse, est roux sur le dos et sans contraste net avec le ventre plus clair. Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. L'espèce devient active une heure après le coucher du soleil. Elle chasse dans le feuillage et prospecte les canopées ou les huppier. Elle capture préférentiellement des Araignées qui ont tendu leur toile entre les branches ou glane les mouches, et peut aussi capturer ses proies en vol, au-dessus de l'eau. Le reste de son régime alimentaire est constitué de Lépidoptères, de Coléoptères et de Neuroptères.

Il peut former des essaims d'une centaine d'individus, parfois en mixité avec le Grand Murin ou le Murin de Natterer. Les mâles estivent en solitaire, et les femelles, très grégaires, forment des nurseries pour la mise-bas, principalement dans les combles de bâtiment ou dans des cavités souterraines. La taille des colonies est très variable, le plus souvent entre 50 à 600 individus, très souvent en mixité avec une autre espèce, le Grand Rhinolophe.

### Effectifs

L'espèce est quasiment invisible en hiver et de fait indénombrable. La population reproductrice connue de Rhône Alpes s'élève à près de 15 000 femelles et jeunes, réparties sur 30 gîtes de parturition. La plupart des colonies de parturition sont dans le bâti (espaces assez volumineux comme les combles ou bâtiments agricoles, parfois églises)

Sur le site, en hiver l'espèce est observée ponctuellement à Courtouphle, Hautecourt, Trou des Voleurs.

1 colonie de parturition est connue mais en fort déclin (église de St Martin du Mont : 50 individus en 2009, 15 en 2021). 1 colonie potentielle à Sélignac (12 individus en 2019).

Les connaissances restent fragmentaires dans le département de l'Ain, cette espèce a été inventoriée sur 8 des 10 points suivis lors de l'étude chiroptères en forêt 2020 ce qui laisse à penser que des gîtes restent à découvrir

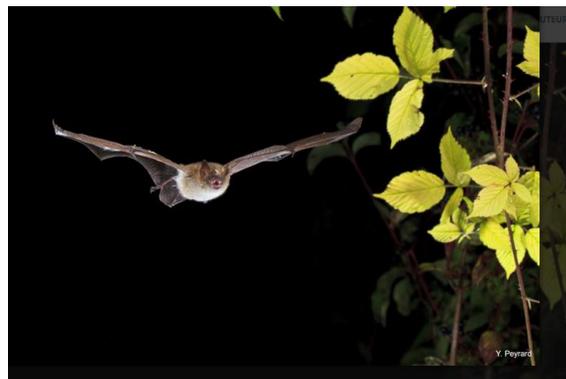


Photo : Y. Peyrard

### Menaces

Le Murin à oreilles échanquées est une espèce qui demeure fragile du fait de l'importance de ses colonies de reproduction (regroupant entre 100 et 2000 individus). Les menaces qui affectent les populations de cette espèce sont essentiellement d'origine humaine : dérangement, restauration du bâti, disparition des habitats de chasse (forêt).

1065

## Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*

Enjeu de conservation  
pour le site: fort

État de conservation à l'échelle biogéographique  
défavorable inadéquat

### Description

Papillon de couleur fauve orangé et noir sur le dessus. Le dessous présente un motif avec des damiers clairs sur fond orangé. La chenille est noire avec des petits points blanchâtres sur le dos et une ligne latérale blanche ponctuée de noir. Adulte visible deuxième quinzaine de Mai sur le Revermont.

Espèce eurasiatique, pouvant fréquenter les pelouses sèches et les lisières ensoleillées. Sa plante hôte, la succise des prés se retrouve surtout dans les pelouses mésophiles du site.

Les adultes ont besoin d'une bonne diversité florale comprenant les espèces du genre *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Globularia*...

### Effectifs

Espèce largement répandue en France mais localisée. Sur le Revermont, espèces identifiés sur 2 pelouses sèches (Toulangeon, Dingier), à chaque fois une quinzaine d'individus présents mais pas de ponte repéré.

### Etat de Conservation

En régression en Rhône Alpes.

### Menaces

Fermeture des milieux et intensification des pratiques agricoles menant à la disparition des pelouses mésophiles avec une bonne ressource florale.



Photo : Entomo&Co

## Annexe 8 : état de conservation des habitats

				Etat de conservation					
				Favorable		Défavorable inadéquat		Défavorable mauvais	
Habitat	Code Natura 2000	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	0,001	0%	0,001	75%				
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410-1	0,1	0%	0,04	72%	0,02	28%		
Communautés des sources et suintements carbonatés	7220-1*	0,004	0%		0%		0%	0,004	100%
Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230-1	0,008	0%	0,008	100%		0%		0%
<b>sous total milieux humides</b>		<b>0,068</b>	<b>0%</b>	<b>0,049</b>	<b>71%</b>	<b>0,015</b>	<b>22%</b>	<b>0,004</b>	<b>6%</b>
Buxaies thermo-continentales et subatlantiques	5110-2	10,3	1%		0%	9,9	96%	0,4	4%
Junipérais primaires collinéennes à montagnardes à genévrier commun	5130-1	7,5	0%		0%		0%	7,5	100%
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110-1*	0,6	0%	0,05	7%	0,02	3%	0,6	90%
Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes	6110-2*	0,007	0%	0,007	100%		0%		0%
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est	6210-10	0,2	0%	0,02	9%	0,2	82%	0,02	8%
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15[*]	50,7	3%	21,5	42%	3,8	8%	25,3	50%
Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est	6210-17[*]	208,9	12%	100,8	48%	20,5	10%	87,6	42%
Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	6210-21[*]	42,6	2%	15,0	35%	5,0	12%	22,6	53%
Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale	6210-24	97,1	6%	49,4	51%	30,1	31%	17,5	18%
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône	6210-30	7,7	0%	2,3	29%	0,7	9%	4,8	62%
Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura	6210-34	1,0	0%	0,4	47%	0,4	43%	0,1	10%
<b>Sous total Pelouses sèches 6210</b>		<b>408,0</b>	<b>23%</b>	<b>189,5</b>	<b>46%</b>	<b>60,6</b>	<b>15%</b>	<b>157,9</b>	<b>39%</b>

## Annexe 8 : état de conservation des habitats

				Etat de conservation					
				Favorable		Défavorable inadéquat		Défavorable mauvais	
Habitat	Code Natura 2000	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	0,05	0%		0%		0%	0,05	100%
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	6510-6	9,5	1%	3,1	32%	0,1	1%	6,3	67%
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	1,1	0%	0,3	23%	0,05	4%	0,8	72%
Eboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura	8120-5	0,1	0%	0,005	3%		0%	0,1	97%
Eboulis calcaires collinéens à montagnards à éléments moyens et gros, du Jura	8130-2	3,7	0%		0%	0,3	7%	3,5	93%
Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France	8160-3*	0,1	0%		0%	0,02	12%	0,1	88%
Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des Préalpes	8210-11	7,9	0%	0,01	0%	0,002	0%	7,9	100%
Falaises calcaires ombragées collinéennes à montagnardes, de la Bourgogne, du Jura, des Préalpes et des Pyrénées centrales	8210-18	1,0	0%		0%		0%	1,0	100%
<b>Sous total milieux rupestres</b>		<b>12,9</b>	<b>1%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,3</b>	<b>2%</b>	<b>12,6</b>	<b>98%</b>
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	9130-12	0,1	0%		0%		0%	0,1	100%
Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130-5	79,7	5%	24,7	31%	13,1	16%	41,9	53%
Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix	9130-6	19,0	1%	0,7	3%	0,8	4%	17,5	92%
Hêtraies-chênaies collinéennes à Laïche blanche	9150-2	39,5	2%	25,9	66%	10,8	27%	2,8	7%
Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	6,5	0%	4,3	65%	2,0	30%	0,3	5%
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180*	3,2	0%	0,2	7%	2,1	67%	0,8	26%
Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	9180-12*	55,6	3%	51,6	93%	0,1	0%	3,9	7%
Érabiliaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	9180-4*	29,4	2%	0,4	1%	0,1	0%	28,9	99%
Frênaies-ormaises atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	91E0-9*	0,6	0%	0,2	27%	0,5	73%		0%
<b>Sous total habitats forestiers</b>		<b>233,5</b>	<b>13%</b>	<b>107,8</b>	<b>46%</b>	<b>29,4</b>	<b>13%</b>	<b>96,3</b>	<b>41%</b>

# Annexe 9 : Détail des mesures MAEC 2015/2022

## Présentation des mesures

Pour toutes les MAEC :

Engagements de base pour toute MAEC contractualisée	- Absence de destruction des surfaces engagées - Absence de traitements phytosanitaires, sauf traitements localisés (rumex, chardons) - Enregistrement des pratiques (période de pâturage, broyage etc.)
Durée de l'engagement	5 ans

### Les mesures en zone N2000 :

#### HE 01 Amélioration de la gestion pastorale

- Faire établir et mettre en œuvre un Plan de Gestion Pastoral (PGP) élaboré par la SEMA/CA01 en lien avec l'exploitant

#### HE 02 Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture

- Faire établir et mettre en œuvre un PGP
- Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux indésirables - Respect de la période d'intervention interdite (15 avril - 30 juin)

#### HE 03 Amélioration de la gestion pastorale, maintien de l'ouverture et absence de fertilisation

- Faire établir et mettre en œuvre un PGP
- Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux indésirables - Respect de la période d'intervention interdite (15 avril - 30 juin)
- Absence totale d'apport de fertilisants azoté, minéraux (chaux, Mg,P,K) et organique (y compris compost)

#### HE 05 et 08 Ouverture d'un milieu en déprise, amélioration de la gestion pastorale et absence de fertilisation

- Faire établir et mettre en œuvre un PGP
- Faire établir et mettre en œuvre un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic initial - Respect de la période d'intervention interdite (15 avril - 30 juin)
- Absence totale d'apport de fertilisants azoté, minéraux (chaux, Mg,P,K) et organique (y compris compost)

#### HE 06 Amélioration de la gestion pastorale et arrêt de la fertilisation

- Faire établir et mettre en œuvre un PGP
- Absence totale d'apport de fertilisants azoté, minéraux (chaux, Mg,P,K) et organique (y compris compost)

# Annexe 9 : Détail des mesures MAEC 2015/2022

## Présentation des mesures

*Pour toutes les MAEC :*

Engagements de base pour toute MAEC contractualisée	- Absence de destruction des surfaces engagées - Absence de traitements phytosanitaires, sauf traitements localisés (rumex, chardons) - Enregistrement des pratiques (période de pâturage, broyage etc.)
Durée de l'engagement	5 ans

### **Hors zone N2000 :**

Cofinancement par le conseil départemental de l'Ain

#### **HE 01 Amélioration de la gestion pastorale**

#### **HE 02 Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture**

#### **HE 03 Ouverture d'un milieu en déprise et Amélioration de la gestion pastorale**

- Faire établir et mettre en œuvre un PGP
- Faire établir et mettre en œuvre un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic initial - Respect de la période d'intervention interdite (15 avril - 30 juin)

#### **2-SHP Système Herbager-Pastoral – entités collectives**

*Utilisation annuelle minimale des surfaces engagées par pâturage ou fauche*

## Annexe 10 : Liste des sites de parturition favorable des communes Natura 2000 - Données LPO

commune	nom	Dernière donnée	espèces
	<b>Reculée et Grotte de corveissiat</b>	2021	Grotte : 100 Murins de Daubenton (parturition à confirmer) Historiquement parturition avérée (2002)
Corveissiat		2020	Bâtiment de la reculée : PR : 35 dont 9 juvéniles
Ramasse	<b>Eglise de Ramasse</b>	2011	PR : 90 adultes et juvéniles
Jasseron	<b>Eglise</b>	2021	PR : 21 adultes et 13 juvéniles
Jasseron	<b>La Cure de Jasseron</b>	2021	PR : 46 dont 19 juvéniles
Matafelon Granges	<b>Maison d'un élu</b>	2021	PR : 420 individus dont 180 juvéniles
Matafelon Granges	<b>Grotte de Courtouphle</b>	2021	1 300 Minioptères de Schreibers (parturition non démontrée)
Neuville sur Ain	<b>Château de Chateavieux</b>	2021	PR : 41 dont juvéniles, 1 GR
Nivigne et Suran	<b>Eglise de Germagnat</b>	2021	98 PR
St Martin du Mont	<b>Eglise de St Martin du Mont</b>	2021	15 murins à oreilles échanquées, en déclin fort (50 en 2009)
Nivigne et Suran	<b>Chartreuse de Sélignac</b>	2021	173 GR dont 81 juvéniles, 147 PR dont 35 juvéniles, 80 pipistrelles dont 30 juvéniles
Simandre sur Suran	<b>Réservoir d'eau Petit Corent</b>	2021	PR : 97 dont 30 juvéniles
Val Revermont	<b>Eglise de Treffort</b>	2021	PR : 50 dont gestantes
Ramasse	<b>Eglise de Ramasse</b>	2011	PR : 90 adultes et juvéniles
Simandre sur Suran	Pont des chèvres D939 Suran	2021	21 Murins de Daubenton
Nivigne et Suran	Pont Lassera	2011	10 murins de Daubenton et 1 grand murin
Corveissiat	Bâtiment « les charmilles »	2021	103 pipistrelles
Corveissiat	Maison abandonnée Conflans	2021	7 PR
Courmangoux	293 rue de la Fontaine	2021	4 PR gestante
Nivigne-et-Suran	Château de Rosy	2021	9 PR dont 4 juvéniles dans une grange
Pouillat	Eglise de Pouillat	2021	2 PR et 14 pipistrelles
Verjon	Eglise de Verjon	2021	10 PR dont gestantes
Hautecourt-Romanèche	Habitation privée	2021	100 pipistrelles
Saint-Martin-du-Mont	Habitation privée	2021	27 pipistrelles

PR : Petit Rhinolophe – GR : Grand Rhinolophe

**En jaune : sites prioritaires**

## Annexe 11 : hiérarchisation des enjeux de conservation

	surface (ha)	% site	Patrimoine	représentativité	rôle	Enjeu de conservation
Pelouses et prairies						
Pelouses calcicoles acidilignes de l'Est 6210-17	208,9	12	forte	fort	moyen	fort
Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale 6210-24	97,1	5,6	forte	fort	moyen	fort
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est 6210-15	50,7	2,9	forte	moyenne	moyen	moyen
Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale 6210-21	42,6	2,4	très forte	moyen	fort	prioritaire
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles 6510-6	9,5	0,5	moyenne	faible	moyen	faible
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône 6210-30	7,7	0,4	forte	fort	fort	prioritaire
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques 6510-7	1,1	0,1	faible	très faible		faible
Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura 6210-30	1	0,1	forte	fort	fort	prioritaire
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes 6110-1*	0,6	0,04	forte	anecdotique	fort	faible
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est 6210-10	0,2	0,01	forte	faible	fort	fort
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est 6410-1	0,1	0,003	faible	très faible	faible	faible
Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes 6110-2*	0,007	0,0004	forte	anecdotique	fort	faible

## Annexe 11 : hiérarchisation des enjeux de conservation

Habitats non agropastoraux	surface (ha)	Patrimonialité	représentativité	rôle	Enjeux de conservation
Communautés des sources et suintements carbonatés 7220-1*	0,004	forte	anecdote	fort	faible
Bas-marais alcalin 7230-1	0,008	forte	anecdote	fort	faible
Herbiers annuels à Chara vulgaris 3140 - 1	0,001	forte	anecdote	fort	faible
Buxaies thermo-continentales et subatlantiques 5110-2	10,3	moyen	moyen	moyen	moyen
Junipérides primaires collinéennes à montagnards à genévrier commun 5130-1	7,3	faible	moyen	moyen	moyen
Eboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura 8120-5	0,1	moyenne	faible	faible	faible
Eboulis calcaires collinéens à montagnards à éléments moyens et gros, du Jura 8130-2	3,7	forte	moyen	Moyen	moyen
Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France 8160-3*	0,1	forte	fort	moyen	fort
Falaises calcaires ombragées collinéennes à montagnards, de la Bourgogne, du Jura, des Préalpes et des Pyrénées centrales 8210-18	1	moyen	moyen	moyen	moyen
Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des Préalpes 8210-11	7,9	moyen	moyen	moyen	Fort
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée 9130-12	0,1	moyen	anecdote	moyen	Faible
Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore 9130-5	79,7	faible	moyen	moyen	moyen
Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix 9130-6	19	faible	fort	moyen	moyen
Hêtraies-chênaies collinéennes à Laîche blanche 9150-2	39,5	moyen	moyen	moyen	moyen
Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée 9160-2	6,5	forte	fort	moyen	fort
Érablaie et érablaie-frênaie des bas de versants fortement colluvionnés à Erable sycamore (Acer pseudoplatanus) des étages collinéen et montagnard inférieur 9180*	3,2	forte	Moyen	moyen	Moyen
Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes 9180-12*	55,6	forte	fort	moyen	Fort
Érablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers 9180-4*	29,4	forte	très fort	fort	prioritaire
Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent 91E0-9*	0,6	moyenne	faible	fort	moyen

# Annexe 11 : hiérarchisation des enjeux de conservation

Espèces	Patrimonialité	représentativité	role du site	bilan
Minioptère de Schreibers	forte	forte	Fort	<b>prioritaire</b>
Murin à oreilles échancrées	moyenne	faible	Fort	moyen
Petit rhinolophe	moyenne	moyenne	Fort	moyen
Grand rhinolophe	forte	moyenne	Fort	<b>fort</b>
Murin de Daubenton	moyenne	Faible	moyen	Faible
Barbastelle d'Europe	moyenne	Non évalué	fort	À évaluer
Murin de Bechstein	forte	Non évalué	Non évalué	À évaluer
Petit Murin	forte	Non évalué	fort	à évaluer
Grand Murin	moyenne	Non évalué	fort	à évaluer
Rhinolophe euryle	forte	Non évalué	À Non évalué	À évaluer
<b>Cortège rupestre (6 espèces)</b>	moyenne	Non évalué	Non évalué	À évaluer
<b>Cortège forestier (6 espèces)</b>	moyenne	Non évalué	Non évalué	À évaluer

Espèces	Patrimonialité	représentativité	role du site	bilan
Sonneur à ventre jaune	moyenne	très faible	faible	très faible
Lynx	Fort	Faible	Faible	faible
Cuivré des marais	moyenne	très faible	faible	très faible
Damier de la succise	fort	moyenne	fort	fort
ecaille chinée	très faible	faible	faible	très faible

## Annexe 12 : Objectifs opérationnels des habitats pastoraux et forestiers à enjeux

objectifs opérationnels Pelouses sèches	enjeu de conservation pour le site	habitat de départ	Surface habitat (ha)	surface objectif ha
Restaurer 30% des pelouses devenues des prairies mésophiles	Non communautaire	Cirsio Lolietum	30	<b>9</b>
restaurer 15% des pelouses devenues des prairies mésophiles de très faible intérêt		Medicagini Cynosuretum	46	<b>6,9</b>
Maintenir 60% des PS du Sieglie en état favorable		6210 17	93	<b>55,8</b>
Restaurer 40% des PS du Sieglie en état défavorable lié au surpaturage	fort	6210 17	34	<b>13,6</b>
Restaurer 25% des PS du Sieglie en état défavorable lié à la fermeture des milieux		6210 17	94	<b>23,5</b>
Maintenir 100% des PS du Blackstonia en état favorable		6210 21	24	<b>24</b>
Restaurer 100% des PS du Blackstonia en état défavorable lié au surpaturage	prioritaire	6211 21	0,47	<b>0,47</b>
Restaurer 50% des PS du Blackstonia en état défavorable lié à la fermeture des milieux		6212 21	17,09	<b>8,545</b>
Maintenir 50% des PS du Antherico en état favorable		6210 24	15	<b>7,5</b>
Restaurer 50% des PS du Antherico en état défavorable lié au surpaturage	fort	6210 24	1,6	<b>0,8</b>
Restaurer 15% des PS du Antherico en état défavorable lié à la fermeture des milieux		6210 24	53	<b>7,95</b>
Maintenir 70% des PS du mesobrometum en état favorable		6210 15	26	<b>18,2</b>
Restaurer 50% des PS du mesobrometum en état défavorable lié au surpaturage	moyen	6210 15	7,2	<b>3,6</b>
Restaurer 15% des PS du mesobrometum en état défavorable lié à la fermeture des milieux		6210 15	14	<b>2,1</b>
Restaurer 3% des pelouses devenues des fourrés		Non communautaire	Fourrés	7

objectifs opérationnels habitats forestiers	Code N2000	enjeu de conservation pour le site	surface	surface objectif
Conserver 100% des Érablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	9180-4*	prioritaire	29,4	<b>29,4</b>
Conserver 100% des Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	fort	6,5	<b>6,5</b>
Conserver 100% des Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	9180-12*	fort	55,6	<b>55,6</b>
Conserver 50% Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130-5	moyen	79,7	<b>39,85</b>
Conserver 50% Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix	9130-6	moyen	19	<b>9,5</b>
Conserver 70 % des Hêtraies-chênaies collinéennes à Laïche blanche	9150-2	moyen	39,5	<b>27,65</b>
Conserver 100% des Erablaie et érablaie-frênaie des bas de versants fortement colluvionnés à Erable sycomore des étages collinéen et montagnard inférieur	9180*	moyen	3,2	<b>3,2</b>
Conserver 100% des Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	91E0-9*	moyen	0,6	<b>0,6</b>

## Annexe 13 : Comptes rendus des groupes de travail et COPIL

### Groupe de travail « Pelouses sèches »

**Atelier n° 1 : diagnostic, enjeux de conservation, objectifs long terme.**

Le 06/07/2021 à Grand Corent : 18 participants dont 8 élus

**Atelier n° 2 : objectifs opérationnels.**

Le 07/10/2021 à Pressiat : 16 participants dont 7 élus

**Atelier n° 3 : mesures et actions**

Le 14/12/2021 à Grand Corent : 16 participants dont 5 élus. Pas de CR : production de fiches actions

**Réunion de présentation de la démarche de révision, des objectifs et des pistes d'actions aux éleveurs du Revermont**

Le 11/02/2022 à Val Revermont : 13 participants dont 5 éleveurs

### Groupe de travail « Chiroptères et Milieux forestiers »

**Atelier n° 1 : diagnostic, enjeux de conservation, objectifs long terme.**

Le 20/07/2021 à Simandre sur Suran : 17 participants dont 8 élus

**Atelier n° 2 : objectifs opérationnels.**

Le 14/10/2021 à Romanèche : 10 participants dont 3 élus

**Atelier n° 3 : mesures et actions**

Le 04/02/2022 à Grand Corent : 14 participants dont 4 élus. Pas de CR : production de fiches actions

### COPIL « intermédiaire » avant validation DOCOB

**COPIL n° 1 : point sur la révision du DOCOB, présentation et ajustement des fiches mesures issues des ateliers de travail**

Le 11/03/2022 à Nivigne et Suran : 15 participants dont 7 élus

**COPIL n° 2 : charte Natura 2000, définition des mesures transversales (Sensibilisation et communication, gestion de la fréquentation, animation et financement du DOCOB)**

Le 01/04/2022 à Bohas Meyriat Rignat : 16 participants dont 5 élus



## Diagnostic des activités humaines

Importance de l'activité agricole, contexte local favorable au maintien des activités pastorales (AOP Comté)



**24 éleveurs ont au moins 1 ha en site N2000 :**

- 14 bovin lait,
- 3 bovin viande
- 1 mixte
- 2 caprin
- 1 ovin
- 3 structures collectives (bovins)



**Surface et utilisation des pelouses sèches par exploitation :**

Le **contexte local est variable**, de quelques hectares à près de 50% de la SAU.

Un même milieu (pelouses sèches ou parcours embroussaillés) aura donc une valeur bien différente en fonction du système de la ferme et de son usage.

## Diagnostic écologique



**Pelouses sèches = 408 ha, soit 24% du site étudié avec 6 habitats élémentaires différents**

Menace	Cause	Risque
Fermeture du milieu	Abandon de l'élevage	moyen
	Pratiques non adaptées aux objectifs, absence de pilotage, manque de connaissance sur les interactions « végétation, troupeau, pratiques »	élevé
Perte directe de l'habitat	Activité extractive	élevé
	Plantation forestières sur milieux ouverts	moyen
	Espèces invasives (Robinier faux acacia)	moyen
	Photovoltaïque	À évaluer
Modification de l'habitat	Surpâturage, eutrophisation insidieuse	Ponctuellement élevé

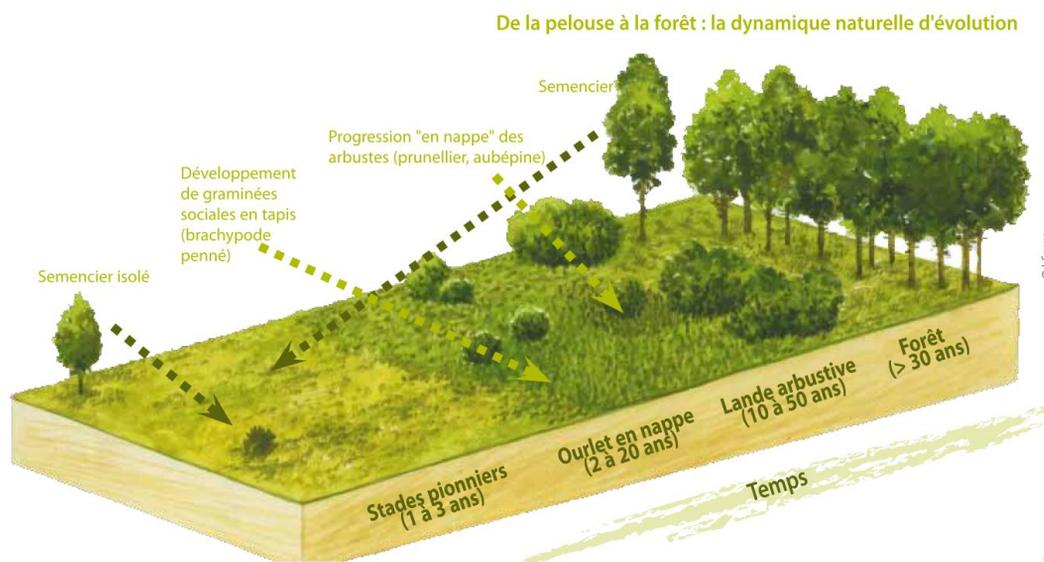
## Pelouses sèches

Habitat emblématique et à l'origine de la désignation du site, les pelouses sèches du Revermont sont des **formations végétales riches en biodiversité (florale, entomofaune, reptile...)**



Elles sont surtout constituées de **graminées adaptées au milieu plus ou moins sec** (Brome dressé, Brachypode des rochers, Brize, Fétuque de Patzke ... ) et de nombreuses autres plantes adaptées aux conditions sèches (Thym, Germandrée des montagnes, Globulaire Commune...). Les espèces caractéristiques des ourlets sont aussi présents sur les pelouses du site : Peucedan Herbe aux cerfs, Trèfle rougeâtre, Brachypode des bois, Geranium sanguin...

**L'habitat majoritaire est la pelouse sèche semi naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires.** Il se caractérise par des pelouses calcaire sèche à semi sèche marquées par un certain embroussaillage (il est admis qu'une pelouse écologiquement fonctionnelle doit avoir un **embroussaillage de 20%**).



La plupart des pelouses sont maintenues ouvertes par l'action de l'Homme. Une très grande majorité des pelouses du site sont en effet des **pelouses secondaires ou tertiaire qui tendent spontanément vers le stade forestier**. Cette évolution naturelle d'habitat passe par différents stades : de pelouses vers ourlet puis lande et enfin forêt (cf schéma). Ainsi, le paysage pelousaire du Revermont est constitué de pelouses à différents stades dynamiques preforestiers.

## Enjeux socio économiques du site

- Le pastoralisme en espace naturel (maintien des surfaces pastorales actuelles)
- Les activités touristiques local, dans le respect des habitats du site et de son environnement
- Les activités de loisirs et sportives durables compatible avec les enjeux de conservation et autres usages (trail, vtt ...)
- La richesse du patrimoine naturel et culturel du site (notamment Murger, Paysage...)



A l'issu des échanges, il ressort que **la reconquête de surfaces fourragères résilientes aux changements climatiques ne sera pas retenu** comme enjeu socio-économique sur le site Natura 2000. **Le maintien des surfaces pastorales existantes semble plus pertinent.**

## Enjeux de conservation écologique

Le site comporte de nombreux habitats. Certains très ponctuels, certains rares, d'autres plus communs. Afin de mieux définir les ambitions du DOCOB et prioriser les objectifs, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux de conservation des habitats et espèces du site.

Analyse de **11 habitats** « pelouses sèches » et prairies, définition des enjeux de conservation selon des **critères de patrimonialité, représentativité et rôle écologique.**

Nom	surface (ha)	Enjeu de conservation
Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	42,6	prioritaire
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône	7,7	prioritaire
Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura	1	prioritaire
Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est	208,9	fort
Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale	97,1	fort
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est	0,2	fort

3 Pelouses à enjeux  
Prioritaires

3 Pelouses à enjeux fort

1 Pelouse à enjeux  
moyen

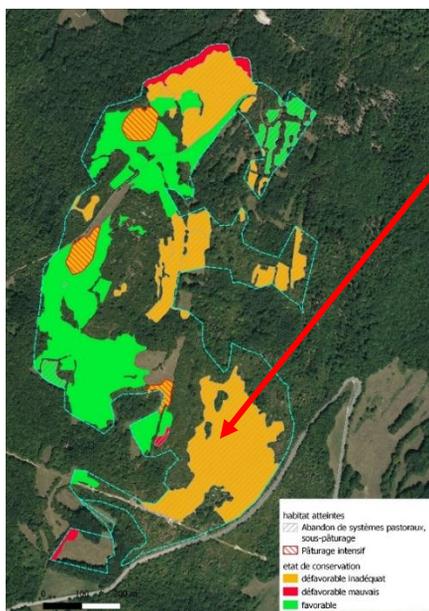
4 Pelouses à enjeux  
faible

## Moyens disponibles

Plutôt que de se limiter aux moyens disponibles actuellement, il paraît pertinent de **fixer les objectifs que l'on pense nécessaire pour le site Natura 2000 et d'ensuite aller chercher les moyens de les atteindre** (tout en restant réaliste dans les moyens mobilisables.)

## Etat de conservation des pelouses sèches

Sur la plupart des pelouses du sites (90%), une activité pastorale est présente. Mais les contextes, les dynamiques, les états de conservation ainsi que la faisabilité technique de conservation / restauration est très hétérogène. Il **apparaît ainsi utopique de conserver 100 % des pelouses en bon état et restaurer de grandes surfaces de pelouses actuellement en état défavorable.**



### EXEMPLE

A gauche : pelouse des crêtes à Hautecourt. Au sud est : 12ha en **état défavorable** totalement déconnectée du reste du parc et délaissée par le troupeau → objectif de **restauration en bon état très complexe.**

A droite : pelouse de la Mouria à Salavre : partie centrale de 2ha en **état défavorable** encore bien connectée et fréquentée par le troupeau → objectif de **restauration en bon état moins complexe.**



## Légitimité du groupe de travail

L'atteinte ou non des objectifs opérationnels sur les milieux pastoraux dépendra en effet de la **mobilisation des éleveurs**. Cependant, les membres du groupe de travail représentent l'ensemble des acteurs du territoire (dont les éleveurs représentés lors du groupe de travail par la SEMA et un représentant du Comité agricole de territoire Bresse Revermont Val de Saône de la Chambre d'Agriculture) et sont donc légitimes pour orienter l'action du futur DOCOB et **fixer les objectifs et le cap souhaité par le territoire**, tout en tenant compte du contexte et de la faisabilité technique.

### Priorités

Il apparaît de manière consensuelle que la **préservation des pelouses existantes en bon état doit être la priorité du prochain DOCOB**. La reconquête de nouvelles pelouses issues de fourrés voire de pelouses dégradées par surpâturage/fermeture des milieux n'est pas la priorité.



Le groupe de travail s'accorde aussi sur le fait que **la réouverture de fourrés devra impérativement être conditionnée à un projet pastorale** permettant de les maintenir ouvert de manière pérenne et viable économiquement.

### Causes de la perte / dégradation des habitats pastoraux

Deux types de perturbation dégradent et amènent, à long terme, à la perte des pelouses sèches: la non maîtrise de la dynamique naturelle de fermeture du milieu et le surpâturage.

**Il est important de comprendre les causes de ces perturbations. Ces habitats étant en interaction dynamique avec des troupeaux eux-mêmes en interaction avec des pratiques, la solution universelle et mécanique n'existe pas.**

Liste non exhaustive des causes (cumulatives) possibles :

- **Pratiques non adaptées aux objectifs** (exemple : Pâturage extensif continue de grand parc en vue de maîtriser l'embroussaillage)
- **Conception / Taille des parcs**
- **Education et compétence du troupeau à valoriser des végétations naturelles diversifiées**
- **Dynamisation de la fermeture par broyage et non maîtrise des repousses**
- **Manque de connaissance des potentialités offertes par les milieux naturels et végétations associées**
- **Manque de confiance dans la capacité d'un troupeau à valoriser des végétations peu connues**
- **Manque de pilotage du troupeau et de la chaîne de pâturage**

**Cette approche, assez récente, semble encore peu connue sur le territoire malgré les différentes formations / échanges mis en place entre 2016 et 2018 (6 jours de formations, 5 fermes impliquées dans la démarche).**

## Objectifs opérationnels pelouses sèches



62% des pelouses sèches du site ont une dynamique régressive. De plus, le contexte local est certes favorable au maintien de l'élevage comté AOP mais défavorable pour les élevages allaitants.

Par ailleurs, le phénomène global d'intensification des systèmes d'élevage n'est pas en phase avec l'utilisation des pelouses sèches.

Compte tenu de ces éléments, il est irréaliste de fixer des objectifs opérationnels sur la conservation / restauration des pelouses sèches trop ambitieux. Les objectifs initialement proposés ont été revus à la baisse suite au groupe de travail.

Les pelouses 6210-17 et 6210-24 sont les plus sensibles ou concernées par la fermeture du milieu, c'est pourquoi leurs objectifs opérationnels sont les moins ambitieux.

Bilan des objectifs opérationnels	Surface objectif (ha)	Surface total
<b>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état dont :</b> <i>60% des 6210 17 (Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est)</i> <i>100 % des 6210 21 (Pelouse calcicole collinéenne des pentes et replats marneux)</i> <i>50% des 6210 24 (Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale)</i> <i>80% des 6210 15 (Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est)</i>	105,5	158
<b>Restaurer 43% des pelouses sèches en mauvais état lié au surpâturage</b>	18,5	43,3
<b>Restaurer 24 % des pelouses sèches en mauvais état lié à la fermeture des milieux</b>	42	178
<b>Retrouver 21% des pelouses sèches devenus des prairies mésophiles par eutrophisation / surpâturage</b>	16	76
<b>Rouvrir 3% des fourrés en pelouses sèches là où les conditions le permettent *</b>	13	426

\* La réouverture de fourrés devra impérativement être conditionnée à un projet pastoral permettant de les maintenir ouvert de manière pérenne et viable économiquement.



## Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir

### Atelier de définition des objectifs opérationnels

Par groupe de 3, les participants ont proposé des objectifs opérationnels qui ont été regroupés et reformulés ainsi :

- Favoriser la fonctionnalité des parcs (infrastructures, eau, clôtures ...)
- Promouvoir les démarches collectives (foncières ou technique)
- Sensibiliser les éleveurs à la **valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage**, le public au multi-usage des pelouses sèches et les élus à l'intérêt de ces milieux agropastoraux



## Bilan de la priorisation des objectifs longs termes

Les objectifs longs termes définis lors des 1<sup>er</sup> groupes de travail ont été priorisés lors des 2<sup>nd</sup> groupes de travail (pelouses et chiro/forêt), voici la synthèse de cette priorisation :

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité bilan
Pelouses sèches	<b>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</b>	***
Milieux forestier	<b>Préserver les habitats forestiers remarquables</b>	*
Espèces d'intérêts	<b>Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeu</b>	***
Objectifs transversaux	<b>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</b>	***
	<b>Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques</b>	**
	<b>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob</b>	**
	<b>Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site</b>	*

## Diagnostic des activités humaines



### Sylviculture

L'activité sylvicole est faible dans les forêts du site Natura 2000 mais pas absente, ce sera donc un enjeu socioéconomique certes faible mais à ne pas ignorer.

**640 ha de forêt sur le site (37% du site)**

**58 ha de plantation de résineux  
32 ha de plantations de Robinier faux acacia +  
nombreuses plantations en périphérie du site**



**Le Robinier : une menace directe pour les pelouses sèches.** Le Robinier est en effet une plante invasive qui colonise les milieux ouverts et qui est particulièrement adaptées aux zones de pelouses. Les rejets de Robinier sont fortement stimulés par le broyage.

### Tourisme / Loisirs



La fréquentation se développe mais reste majoritairement locale mais sur un petit territoire, elle peut donc être relativement concentrée. Les points d'attraction majeurs du Revermont sont presque tous en zone Natura 2000 (Mont Myon, Jarbonnet, Reculée de Corveissiat, les Conches...). Des problématiques de **gestion de la fréquentation** émergent sur certains site (stationnement, feux, déchets, piétinement...)

**Les nombreux échanges sur la fréquentation des sites et les activités de loisirs (randonnée, vtt, escalade...) montre que c'est un des enjeux majeurs du site.** Un équilibre sera à trouver et il peut être intéressant de formaliser la « bonne utilisation » des espaces naturels pour les activités de loisirs et sportives.

## Spéléologie

**Grotte de Courtouphle** : un des sites de pratique majeur du département

La fréquentation annuelle de la grotte est en moyenne de **89 personnes** depuis 2012 répartie en 10 à 25 « passages » dans la grotte.

**ENS de la Grotte et reculée de Corveissiat** : site touristique important du Revermont. La reculée a accueilli 3 500 visiteurs en 2019, 364 personnes ont fréquenté la grotte de Corveissiat dans le cadre de visites pédagogiques pour la plupart.



## Bilan des enjeux socio économiques

- **Le maintien de l'activité sylvicole locale**
- **Les activités touristiques locales, dans le respect des habitats du site et de son environnement**
- **Les activités de loisirs et sportives durables compatible avec les enjeux de conservation et autres usages (spéléologie, escalade, trail, vtt ...)**
- **La richesse du patrimoine naturel et culturel du site (notamment Murger, Paysage...)**

## Enjeux de conservation écologique

Le site comporte de nombreux habitats. Certains très ponctuels, certains rares, d'autres plus communs. Afin de mieux définir les ambitions du DOCOB et prioriser les objectifs, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux de conservation des habitats et espèces du site.

Analyse de **19 habitats** non agro pastoraux, définition des enjeux de conservation selon des critères de patrimonialité, représentativité et rôle écologique.

Nom	surface (ha)	Enjeu de conservation
Érablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	29,4	prioritaire
Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France	0,1	fort
Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des Préalpes	7,9	fort
Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	6,5	fort
Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	55,6	fort

1 habitat à enjeu prioritaire

4 habitats à enjeux forts

9 habitats à enjeux moyens

5 habitats à enjeux faibles

Analyse de **27 espèces d'intérêt communautaire**, définition des enjeux de conservation selon des critères de patrimonialité, représentativité et rôle écologique.

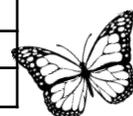
Espèces	bilan
Minioptère de Schreibers	prioritaire
Murin à oreilles échancrées	moyen
Petit rhinolophe	moyen
Grand rhinolophe	fort
Murin de Daubenton	Faible
Barbastelle d'Europe	À évaluer
Murin de Bechstein	À évaluer
Petit Murin	à évaluer
Grand Murin	à évaluer
Rhinolophe euryale	À évaluer
Cortège rupestre (6 espèces)	À évaluer
Cortège forestier (6 espèces)	À évaluer
Damier de la succise	fort

1 espèce à enjeu prioritaire

2 espèces à enjeux forts

2 espèces à enjeux moyens

3 espèces à enjeux faibles



**Facteurs d'influence: interactions potentielles entre les activités humaines et les habitats / espèces**

Habitats	Menace	Cause	Risque
<b>Habitats forestier d'Intérêt Communautaire</b>	Perte directe de l'habitat	Conversion des peuplements forestiers en monoculture (résineux, Robinier) et exploitation intensive du sous-bois	Globalement faible
		Exploitation forestière (coupe, création de piste)	Variable selon l'habitat
		Coupe rase	Moyen
		Espèces invasives (Robinier faux acacia)	moyen

Espèces	Menace	Cause	Risque actuel / moyen terme
<b>Chauves souris</b>	<b>Perte des corridors de déplacement</b>	Destruction des haies et peuplement arborés linéaires Eolien	moyen À évaluer (élevé ?)
	<b>Perte directe de l'habitat</b>	Conversion des peuplements forestiers en monoculture (résineux, Robinier) et exploitation intensive du sous-bois	moyen
		Coupe Rase	Faible
		Gestion forestière (retrait des arbres gîtes)	Faible
	<b>Perte de la ressource alimentaire</b>	Traitement phytosanitaires touchant les microlépidoptères	À évaluer
		Traitement antiparasitaire des bovins impactant les larves de coléoptères	À évaluer
	<b>Perturbation du cycle biologique et des habitats</b>	<b>Aménagement touristique des cavités, fréquentation importante ou non appropriée des sites souterrains.</b>	Élevé
Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains (grilles, comblement)		Moyen	
	<b>Réfection du patrimoine bâti (pont, église, bâtiments privés...)</b>	Très Élevé	

## Objectifs de développement durable

- **Préserver les espèces d'intérêt communautaire**
- **Préserver les habitats forestiers remarquables**
- **Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques**

## Compte-rendu du Groupe de travail n°2 : Chauves-souris et milieux forestiers

Site Natura 2000 FR 8201640 « Revermont et Gorges de l'Ain » -  
jeudi 14 Octobre 2021 – Hautecourt Romanèche

### PRÉSENTS

NOMS	STRUCTURES
GENELOT Emilie	Animateur N2000 SR3A
FEVRE Christian	AGEK / Commune de Hautecourt Romanèche
GARAUDET Gilles	Administrateur FNE01
ROCHET Marc	Commune de Hautecourt Romanèche
RAQUIN Benjamin	Président du COPIL N2000/ Commune de Grand Corent
DEFERNEZ Lucie	LPO
Alice JOSSERAND	DDT
BENACCHIO Fabien	ONF
BLANCHON Frédéric	CRPF
DURAND BOURLIER Muriel	Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT 01)
POLLET Sébastien	CA3B

Les principales informations présentées lors de la réunion sont à retrouver dans le diaporama en pj.

### Relevé des échanges :

#### Priorisation des objectifs de développement durable.

Les participants ont pu prioriser individuellement les objectifs de développement durable défini dans les groupes de travail précédent.

Voici le résultat de ce travail :

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Score moyen (6 votants) 3 : fort, 2 : moyen, 1 : faible
Pelouses sèches	Préserver les milieux agropastoraux remarquables	<b>2.6</b>
Milieux forestier	Préserver les habitats forestiers remarquables	<b>1.8</b>
Espèces d'intérêts	Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeu	<b>2.6</b>
Objectifs transversaux	Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir	<b>2.3</b>

	Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques	<b>2.2</b>
	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob	<b>2</b>
	Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site	<b>1.8</b>

### Définition des objectifs opérationnels concernant les habitats :

Dans les forêts communales, il apparaît assez simple de conserver les habitats à enjeux. Il suffira de retranscrire ces objectifs dans les documents d'aménagements forestiers en mettant ces secteurs comme « zone hors sylviculture » ou « zone en évolution naturelle ».

Les documents d'aménagements forestier doivent être en adéquation avec le DOCOB.

Une des mesures qui pourra être proposée est la maîtrise foncière via rachat de parcelles dans le cadre des ENS ou des AFAFE.

#### *9160-2 : Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée :*

Il apparaît peu pertinent d'exclure toute gestion sylvicole sur cette habitat. Une gestion adaptée ne modifiant pas l'habitat semble possible

La conservation des habitats à enjeux peut être compatible avec des pratiques d'affouages mais il faut que celle-ci respecte certaines règles strictes.

#### *9130-6 : Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix*

Contexte local au bois du Devin compliqué.

#### *9130-5 : Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore*

80% semble beaucoup compte tenu de la part importante de forêt privée. On peut fixer un objectif de conservation de 100% en forêt publique et de 30% en forêt privé.

La formulation des certaines préconisations pourra être modifiée :

**limiter les grandes coupes à blanc → éviter les coupes à blancs**

### Définition des objectifs opérationnels concernant les espèces :

Il est proposé de reformuler les objectifs opérationnels relatifs aux espèces :

- Améliorer les conditions favorables à la présence du **Minioptère de Schreibers** pour favoriser le renforcement de ses effectifs.

Ne pas oublier les menaces éoliens (espèce la plus sensible) et pollution lumineuse.

- Améliorer les conditions favorables à la présence du **Grand Rhinolophe** pour favoriser le renforcement de ses effectifs.

- *Maintenir les conditions favorables à la présence du **Murin à oreilles échanquées** pour favoriser la conservation de ses effectifs.*

Enjeux localement fort à l'église de St Martin du Mont

*Maintenir les conditions favorables à la présence du **Murin de Daubenton** pour favoriser la conservation de ses effectifs.*

Enjeux faible sur le site Natura 2000 mais fort à l'échelle de la reculée de Corveissiat

### **Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques**

*Atelier de définition des objectifs opérationnels*

Un travail de regroupement des propositions abouti aux objectifs suivantes :

- Améliorer les connaissances sur les corridors écologiques utilisés par les espèces à enjeux dans et en dehors du site Natura 2000 (7 propositions)
- Inciter et soutenir une politique d'aménagement du territoire favorable aux corridors écologiques (7 propositions)
- Promouvoir des usages (exploitation, tourisme, loisirs...) respectueux des espèces et habitats à enjeux sur et en dehors du site (4 propositions)
- Sensibiliser aux corridors écologiques (existence, nécessité, conservation) [2 propositions]

### Groupe de travail « Pelouses sèches »



#### Co construction des fiches mesures :

- Diminuer les incivilités en sensibilisant au multi usage des milieux pastoraux
- Aménagement des parcs
- Lien agricole permanent

#### Autres fiches évoquées lors de l'atelier (mais non construites pendant la réunion):

- Accompagnement technique à la connaissance et valorisation des données N2000 auprès des éleveurs
- Améliorer la maîtrise foncière des milieux agropastoraux

#### Demande de la DDT car les travaux de l'atelier n'ont pas conduit à une fiche sur la mise en place de mesures de conservation des habitats :

- Mise en œuvre de pratiques pastorales répondant aux objectifs de production agricole et de conservation des habitats

### Groupe de travail « Chiroptères et Milieux forestiers »

#### Co construction des fiches mesures :

- Favoriser la mise en place et le maintien d'une trame vieux bois
- Préservation des gîtes à chiroptères
- Améliorer les connaissances des espèces et habitats d'intérêt
- Intégrer Natura 2000 aux politiques locales d'aménagement du territoire



# Compte-rendu du COPIL intermédiaire n°1 Révision DOCOB

## Site Natura 2000 FR 8201640 « Revermont et Gorges de l'Ain » -

Vendredi 11 Mars 2022 – Nivigne et Suran

### PRÉSENTS

NOMS	STRUCTURES
Frederic BLANCHON	CRPF
Luc DESBOIS	Commune de Cize
Fabien BENACCHIO	ONF
Robin LETSCHER	LPO Aura / RNN de Hautecourt
Michel MULTIN	Syndicat des propriétaires forestiers de l'Ain
Claude GUILLEMOT	Commune de Ramasse
Christophe KLINGER	Commune de Courmangoux
Bernard PRIN	Commune de Nivigne et Suran
Cyril FREQUELIN	SR3A
Maxime AMAN	Stagiaire Grand Bourg Agglomération
Yves PERRON	Commune de Journans
DURAND BOURLIER Muriel	Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT 01)
Bertrand DEVILLARD	Grand Bourg Agglomération
Sébastien POLLET	Grand Bourg Agglomération
Benjamin RAQUIN	Président du COPIL N2000/ Commune de Grand Coirent
Aimé NICOLIER	Vice-Président Grand Bourg Agglomération

Le résumé de la démarche de révision et des ateliers de travail « Pelouses sèches » et « Chiroptères et milieux forestiers » est dans le diaporama en pj.

L'étude des **fiches mesures** a été réalisée sur les supports papiers distribués, les fiches actualisées suite aux échanges du COPIL sont également en pj de ce compte rendu.

### Relevé des échanges :

En vert : apport des participants du COPIL,

en noir italique : réponse/remarque de l'animateur/président de COPIL N2000

### Crainte sur la pérennité des financements.

Pour le moment, la Région AuRA ne prévoit pas de crédit de l'Europe pour financer le dispositif Natura 2000 à partir de 2023 ce qui pose question sur l'avenir du futur DOCOB.

*Grand Bourg Agglomération va envoyer un courrier d'alerte à la Région. Presque toutes les structures animatrices Natura 2000 de la région ont ou vont réaliser cette démarche.*

*Le COPIL Natura 2000 n'a malheureusement que peu de prise sur cette menace. De plus, la révision du DOCOB est très avancée et il ne sera pas opportun de tout remettre en cause. Les actions du futur DOCOB peuvent aussi être vues comme un argument pour justifier le besoin de financement Natura 2000.*

## **PASTO 1 : Accompagner les éleveurs dans la connaissance des milieux et le suivi des dynamiques de végétation**

Monsieur RAQUIN précise que cette mesure vise à concrétiser le dispositif Natura 2000 auprès des éleveurs en leur apportant des données, des informations, retours d'expériences, clés de compréhension afin de favoriser l'intégration du pâturage en espace naturel dans leurs systèmes.

Concernant le suivi de la végétation et de la dynamique d'embroussaillage, on pourrait même envisager que ce soit les éleveurs eux-mêmes qui réalisent ce suivi.

*Ce serait en effet l'idéal, mais cela peut être chronophage. L'idée de l'action est donc d'aider les éleveurs en prenant en charge les suivis et en réalisant un bilan sur le terrain avec eux.*

*Ces suivis terrain peuvent aussi faire partie d'une démarche de suivi de la biodiversité servant d'indicateurs sur certains sites à enjeux (exemple de la RNN de Hautecourt).*

## **PASTO 2 : Optimiser la gestion foncière des Pelouses**

Quel est le rôle de Natura 2000 concernant cette mesure et précisément sur la création des AFP ?

Une commune a ressenti que Natura 2000 était un frein dans la création d'une AFP.

*Au contraire, les AFP étant des outils participant au maintien du pastoralisme, Natura 2000 pourra être un appui dans la création de ces AFP.*

*Il s'agit cependant de ne pas mettre de côté les enjeux biodiversité lors de la création des AFP, Natura 2000 permet de porter un « idéal » en terme d'état de végétation sur les parcs. Celui-ci a besoin d'être partagé avec les porteurs de projet pour voir s'il peut être en adéquation avec les objectifs de l'éleveur ou si des ajustements sont nécessaires (en terme d'objectif sur la végétation ou / et sur les objectifs de production).*

## **PASTO 3 : Mise en œuvre de pratiques pastorales répondant aux objectifs de production agricole et de conservation des habitats et des espèces**

Concernant les MAE, celles-ci ne devront pas être contractualisée sur de petites surfaces.

Un exemple est évoqué de contractualisation de très petites surfaces (0.5ha) sur un parc de plusieurs hectares car le zonage Natura 2000 est trop restrictif.

*Après vérification, l'exemple en question a pu contractualiser sur 3 parcs pour 10.43 ha de MAE dont 8.85 ha en ZIP Pasto (hors Natura 2000) et 1.58 ha en ZIP Natura 2000. Il existe donc des leviers pour bénéficier des MAE sur des surfaces cohérentes, **la pérennisation des mesures sur la ZIP Pasto (hors Natura 2000) sera de ce fait primordiale.***

Globalement, les mesures et la démarche semblent tenir du bon sens. Cependant la faisabilité et l'adéquation avec les systèmes en place ne sera pas chose simple. Il y aura besoin d'investissement humain et financier.

*En effet, pragmatiquement, cela sera compliqué mais pas impossible, de plus il faut raisonner sur le temps long et faire ce qui est à la portée du dispositif Natura 2000 (animation, sensibilisation, accompagnement).*

## **PASTO 6 : Diminuer les incivilités en sensibilisant au multi usage des milieux pastoraux**

Cette fiche a ouvert la discussion sur la gestion de la fréquentation, sujet transversal qui sera abordé lors du COPIL intermédiaire n°2.

L'application de la réglementation est une des difficultés.

L'ONF précise que les communes peuvent conventionner avec l'ONF pour des opérations de surveillances pilotées. Des agents assermentés de l'ONF peuvent ainsi assurer des services de police de l'environnement sur des sites sensibles.

Des projets d'installation de panneau au départ des sentiers de randonnée sont en cours via Grand Bourg Agglomération. Il serait opportun d'intégrer les zonages pastoraux et sensibiliser les randonneurs via ces panneaux.

*Après vérification auprès du service tourisme de Grand Bourg Agglomération, il s'agit dans premier temps de refaire la signalétique sur les sentiers (fléchage, piquet et panneau orientation). L'installation de panneaux au départ des sentiers n'a pas encore été actée et nous serons donc en mesure de travailler sur l'intégration des zones pastorales sur les fonds de carte si besoin.*

### **Proposition de fiches actions complémentaires non évoquées en ateliers**

#### **Mise en place de pratiques en faveur de la biodiversité en milieu forestier**

Dans la mesure où les préconisations de gestion des habitats forestiers seront intégrés dans les fiches habitats du DOCOB, il ne paraît pas nécessaire d'ajouter cette fiche mesure.

#### **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Validation de l'intérêt de la fiche.

Concernant le robinier faux acacia, les acteurs du milieu forestier s'accorde pour dire que son utilisation en bordure de milieux ouverts (dont pelouses sèches) est à proscrire.

Il faut cependant préciser que le caractère invasif du Robinier au sein des massifs forestiers est surtout dû à la sylviculture pratiquée (gestion en taillis → forte mise en lumière → très forte régénération du Robinier). S'il est géré en futaie il n'est pas problématique (sauf en lisière).

#### **Etude agroéconomique**

Intérêt si cela cible un secteur favorable pour un projet d'installation.

#### **Troupeau de conservation / écopâturage**

Cela existe sur l'AFP de Boyeux Saint Jérôme.

Il faudrait dans un premier temps étudier les moyens de mise en œuvre : quel financement, qui paye, qui gère, où ?

#### **Autre :**

Pas de fiche action sur les milieux rupestres et autres habitats ?

Comme évoqué en groupe de travail, ces milieux ne représentent pas des enjeux de conservation prioritaires ou aucune menace ne pèse sur leur conservation.

De plus, concernant les milieux rupestres, le site n'est pas défini au titre de la directive oiseau.

Pour rappel, le précédent DOCOB comportait quelques actions répondant à des demandes individuelles, déconnectées des objectifs et enjeux du site Natura 2000 (gestion des tufs, études hydrologiques).

L'évaluation du DOCOB avait conclu qu'il ne faudrait pas répondre à ce genre de demande dans le prochain DOCOB (il n'y en a d'ailleurs pas eues lors de la concertation).

**Priorisation** : les mesures n'ont pas encore priorisé (priorisation sur les fiches = à titre indicatif). La priorisation devra être à connecter avec les objectifs de développement durable, les objectifs opérationnels. Elle sera réalisée lors du COPIL final.

## Compte-rendu du COPIL intermédiaire n°2 Révision DOCOB

Site Natura 2000 FR 8201640 « Revermont et Gorges de l'Ain » -

Vendredi 11 Mars 2022 – Nivigne et Suran

### PRÉSENTS

NOMS	STRUCTURES
GAUTHIER Léa	CA01/SEMA
GREFF Nicolas	CEN
BULTE Sandy	CEN
MEDINA Catherine	Nivigne et Suran
LAMBERET Magali	Bohas Meyriat Rignat
CATTET Robin	CD01
RAQUIN Benjamin	Président du COPIL N2000/ Commune de Grand Corent
LEGALL Mickael	SR3A
CHAPEL Marie Christine	CD01
TABOURET Martine	CD01
CALLAND Sébastien	GBA
KERAUDREN Pascal	Commune de Bohas Meyriat Rignat
Jean TURCHET	ONF
Christophe LAFARGE	CDS01/AGEK
DURAND BOURLIER Muriel	DDT
REVEL Maurice	PPR01
POLLET Sébastien	Grand Bourg Agglomération

Les principales informations présentées lors de la réunion sont à retrouver dans le diaporama en pj.

### Relevé des échanges :

#### Charte NATURA 2000 :

##### Volet forestier

Il pourrait être intéressant de déployer la charte sur certains habitats forestiers non communautaire mais pas tous (exclure les plantations monospécifiques de résineux / robinier).

Afin de renforcer l'intérêt de la charte, il pourrait être intéressant de faire le lien avec les dispositifs d'aide en forêt existant sur le territoire et de rendre prioritaire les propriétaires ayant signés la charte.

Volume de bois mort : définir le diamètre.

Eviter les coupes rases : définir une surface à partir de laquelle cette pratique doit être évitée car impactante pour la biodiversité.

##### Volet milieu ouvert

Ne pas faire de broyage en plein sans maîtrise des repousses doit être un engagement, pas une recommandation. C'est en effet une des raisons majeures de la fermeture des milieux.

### **Mesure 1. Animation du DOCOB, Fonctionnement et rôle du COPIL**

Réaliser un COPIL par an (en juin pour planifier le programme d'action de l'année N+1). Et en parallèle mettre en place des groupes de travail restreint afin d'avancer sur des objectifs propres aux différentes thématiques. Il semble important que l'animateur Natura 2000 soit bien identifié dans les communes. Possibilité de créer une fiche info aux communes avec les différentes thématiques / sujets sur lesquels l'animateur peut apporter un soutien, des informations.

### **Mesure 3. Implication des élus et citoyens des communes**

Témoignage de Madame Medina élu à Nivigne et Suran : important de s'impliquer dans le suivi de la colonie de Petit Rhinolophe de l'église de Germagnat. Cela fait en quelque sorte parti du patrimoine de la commune. Cela a aussi permis d'être identifiée dans la commune comme « référente » et ainsi recueillir des informations spontanément de la part de citoyen sur la présence de chauves-souris dans la commune. Cette implication développe la sensibilité des élus et permet une vigilance particulière lors des projets de réfection de toiture ou ponts.

### **Mesure 5 : gestion de la fréquentation et activités de loisirs**

Charte de bon usage des chemins et sentiers du Revermont : mise en place par l'ATR dans les années 2000. Il existe désormais une charte de bon usage de la Fédération Française de Randonnée qui semble suffisante, pas besoin de créer / actualiser de charte spécifique au Revermont.

De nombreuses randonnées sont organisées sur le territoire. Certaines ne respectent aucune préconisation ni même la propriété privée. Pourtant un cadre existe via le PDIPR réalisé par Grand Bourg Agglomération et le Conseil Départemental en lien avec la Fédération Française de Randonnée.

Il faudrait donc mieux cadrer ces organisations en faisant respecter le cadre défini par le PDIPR et la mise en place d'un kit d'information aux organisateurs.

L'information aux communes qui autorise ces manifestations est aussi un point important.

*Est-ce que les pelouses sèches ont vocation à accueillir ce genre de manifestation ?*

Il ne semble pas pertinent d'interdire par principe ces événements sur les pelouses. Il faudra identifier les sites les plus problématiques et surtout assurer une sensibilisation en amont afin de minimiser leur impact.

# Annexe 14 : Grille d'évaluation de la dynamique ligneuse



## Grille d'évaluation de la dynamique ligneuse et de l'impact du pâturage



Extrait de : Mihout, Agreil, Guérin, Magda, Chomard, 2013. Élaboration d'un outil pour la rédaction et le pilotage de plans de gestion éco-pastoraux Ed. Scopela.

**Intérêt :** L'évaluation de la dynamique ligneuse est indispensable pour percevoir si les ligneux sont en train de gagner ou de perdre de l'importance dans le secteur. Elle se concentre sur une explicitation des stades de développement et de la dynamique de population de chacune des espèces ligneuses présentes dans le secteur.

### ◆ Principales espèces ligneuses présentes

Identifier les espèces ligneuses présentes sur le secteur :

Espèce 1 : .....  
 Espèce 2 : .....  
 Espèce 3 : .....  
 Espèce 4 : .....

*La partie du diagnostic ci-après distingue chacune des espèces car elles n'ont pas les mêmes fonctionnements (modes de reproduction et de dispersion, réaction au pâturage, appétence...).*

### ◆ Description des structures ligneuses (densité, répartition, âge)

Pour le taux de recouvrement, s'aider des illustrations ci-contre.



Pour le reste, mettre des croix dans les cases.

Pour l'âge : rechercher les individus jeunes en faisant attention à ne pas confondre individu de petite taille car jeune (diamètre à la base du tronc faible) ou car abrouiti (diamètre à la base du tronc plus élevé).

Espèces	Taux de recouvrement	Répartition sur le secteur		Structure de la population		Age de la population		
		homogène	hétérogène	en agrégat	en pieds isolés	Plutôt jeune	De tous les âges	Plutôt vieille

### ◆ Caractérisation de la dynamique des populations ligneuses

- Localisation et abondance des recrutés (jeunes semis ou rejets)

Regarder les jeunes ligneux attentivement en prenant en compte le mode de dispersion de l'espèce.

Espèces	Absents	Dans les massifs ligneux au sein des populations		En front de colonisation		Dans les pelouses	
		localisés	diffus	localisés	diffus	localisés	diffus

**- Localisation et abondance des individus sénescents ou morts**

Regarder les ligneux adultes en repérant les individus qui dégènerent (abondance de tiges mortes sans feuille, port rabougri, individu complètement sec).

Espèces	Absence de mortalité	Mortalité des individus les plus âgés	Mortalité moyenne à tous les âges	Mortalité abondante à tous les âges

**→ Synthèse : Quelle est la dynamique de population actuelle pour chaque espèce ligneuse ?**

Pour chaque espèce, indiquer dans quel cas, on se situe :

**Cas n°1 :** → la population s'étend sur les zones ouvertes  
Les recrutés sont abondants et diffus ; la mortalité est absente (quel que soit le recouvrement et les âges)

**Cas n°2 :** → la population se densifie dans les massifs existants  
Les recrutés sont abondants dans les massif existants ; la mortalité est absente (quel que soit le recouvrement et les âges)

**Cas n°3 :** → la population est stable  
Les jeunes recrutés sont absents ; pas de mortalité importante des adultes  
Des jeunes recrutés sont présents avec également une mortalité importante des adultes

**Cas n°4 :** → la population régresse  
Quelques jeunes recrutés sont observés ; une forte mortalité des adultes est constatée  
Les jeunes recrutés sont absents ; une mortalité importante des adultes est constatée

Espèces	Cas 1	Cas 2	Cas 3	Cas 4

**◆ Actions du pâturage sur les structures ligneuses**

- Accessibilité de la ressource au sein des ligneux :  nulle  faible  moyenne  forte

- Piétinement / Écorçage des ligneux :  nul  faible  moyen  fort

- Consommation des espèces ligneuses : Cocher les cases en indiquant si le degré de consommation est homogène sur l'ensemble des populations rencontrées sur le secteur

Espèces	Jeunes ligneux recrutés					Ligneux adultes				
	nulle	faible	moy.	forte	homogène ?	nulle	faible	moy.	forte	homogène ?

## FICHE TECHNIQUE

CREATION MARS 2015

# Savoir clarifier ses objectifs



**en lien avec la conduite à mettre en oeuvre sur une parcelle.**

» Les éleveurs cherchent souvent à mettre en place des pratiques qui permettent d'augmenter le rendement et de consommer des herbes jeunes de forte valeur nutritive. Or si ces objectifs sont relativement cohérents avec la volonté de distribuer une alimentation standardisée et contrôlée en bâtiment, ils amènent des difficultés dans les exploitations tournées vers le pâturage et les surfaces diversifiées. Le risque est accru de devoir broyer les refus, d'épuiser le milieu ou de délaissier les surfaces dites « moins productives ».

*Cette fiche cherche donc à élargir le champ des qualités attendues sur une parcelle et donne des pistes pour définir des objectifs cohérents avec les pratiques qu'il sera possible de mettre en oeuvre.*

## Pourquoi clarifier ses objectifs ?



### • Pour s'assurer d'avoir de la ressource au pâturage disponible à différentes époques de l'année

Augmenter la quantité et la qualité en phase avec la croissance de l'herbe, c'est connu. Mais on peut aussi avoir pour objectif de développer des ressources décalées.

*Exemple : Lorsque l'herbe de printemps est déjà suffisante, mettre en place des pratiques adaptées pour favoriser la ressource d'été ou d'hiver est primordial notamment pour sécuriser le système en cas d'aléa climatique et limiter la récolte et la distribution.*

### • Pour renouveler les végétations

La végétation dépend du sol, du climat mais aussi des pratiques. Ces dernières font évoluer la flore sur des pas de temps saisonnier, annuel et pluriannuel en passant par la mort et la naissance d'autres plantes. Définir des objectifs d'évolution de la végétation par les pratiques permet d'être sûr de la fiabilité de cette ressource sur le long terme et d'éviter de diminuer le potentiel productif de la parcelle.

### • Pour ne pas subir les « contraintes » administratives et devenir autonome dans la décision

Définir des objectifs qui prennent en compte la structuration des végétations et les besoins des animaux permet de ne pas se perdre dans des objectifs purement administratifs lors de la mise en place de contrat agro-environnemental.

### • Pour attribuer la « bonne » parcelle au « bon » lot d'animaux et au « bon » moment

Changer de regard sur les handicaps de certaines parcelles permet de valoriser leurs qualités.

*Exemple : une parcelle bien exposée et dominée par une graminée grossière, jugée initialement de faible valeur, peut en réalité être parfaitement adaptée pour la mise à l'herbe en offrant à la fois de la jeune pousse et de la pousse fibreuse de l'année précédente (transition alimentaire du sec à l'humide).*

### • Pour raisonner la restauration d'une parcelle en l'intégrant dans la chaîne de pâturage

Avant de déboiser, débroussailler ou fertiliser une parcelle, il faut avoir une idée claire sur le rôle que celle-ci va jouer.

*Exemple : si on choisit d'utiliser la parcelle l'été, il faut assumer cet objectif et réfléchir les interventions sur les arbres et les buissons pour garder des feuillages et de l'ombrage pendant la saison sèche.*

## Les différentes façons de décrire ses objectifs

Pour les éleveurs, un objectif implicite ressort très souvent : « avoir de l'herbe ». Or, l'herbe de printemps n'a pas le même intérêt que l'herbe d'été ou celle d'automne. Toutes ces « herbes » n'ont pas les mêmes propriétés et requièrent des pratiques différentes pour les valoriser et les renouveler au fil des années.

Le métier d'éleveur consiste à organiser la rencontre entre des troupeaux dont les besoins alimentaires varient et des végétations dont les disponibilités varient également. Certaines de ces variations sont prévisibles (ex : stade physiologique des animaux et des plantes) ; d'autres variations ne le sont pas (ex : aléas climatiques, etc.).

**Ainsi, la réflexion sur les objectifs doit amener les éleveurs à prendre en compte le rôle de la parcelle dans le système, les besoins alimentaires des animaux et l'évolution attendue des végétations.** Pour cela, il faut souvent faire des hypothèses sur les interactions entre la végétation, le troupeau et les pratiques.

Des manières de définir un objectif à l'échelle parcellaire illustrées par des exemples :		
Objectif	Manière de le définir	Exemples
Du point de vue du rôle de la parcelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Répondre au rôle attribué dans la chaîne d'alimentation</b> : utilisation en pâture ou fauche, pour des lots d'animaux, à des saisons particulières, avec ou non un rôle de sécurité.</li> </ul>	<b>Une parcelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour faire la mise à l'herbe le plus tôt possible</li> <li>- pour faire du stock de foin</li> <li>- sur laquelle on peut repasser souvent</li> <li>- qui sert de sécurité pour la fin d'été</li> </ul>
Du point de vue de l'animal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Offrir des ressources adaptées pour couvrir les besoins alimentaires</b> : niveau de besoins alimentaires des lots suivant les périodes de l'année selon leur stade physiologique ou leur niveau de production, qualité du fourrage nécessaire, complémentation envisagée, etc.</li> <li>- <b>Développer l'aptitude des animaux</b> : apprentissage à la marche, à la consommation de végétation diversifiée, etc.</li> <li>- <b>Aménager la parcelle</b> : taille, clôture, point de fixation, abris, etc.</li> </ul>	<b>Du fourrage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour venir 10 ou 15 jours à la fin de printemps et 10 jours à l'automne</li> <li>- pour 30 brebis en lactation (forts besoins)</li> <li>- complet, avec un mélange feuilles et fibres équilibré</li> <li>- dans un parc avec des abris, et l'eau au fond.</li> </ul>
Du point de vue de la végétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintenir et renouveler les propriétés de la végétation</b> : fonctionnalité, productivité, saisonnalité, souplesse, valeur alimentaire</li> <li>- <b>Faire évoluer la végétation</b> : diversification de la strate herbacée, densification des graminées à feuilles larges, etc.</li> </ul>	<b>Des végétations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec un bon report sur pied</li> <li>- diversifiées, équilibrées entre les joncs et les graminées</li> <li>- où le pâturage maîtrise le prunellier autour des massifs.</li> </ul>
<b>Un objectif bien formulé doit permettre de comprendre à la fois les enjeux à l'échelle de l'exploitation, sur le troupeau et sur la végétation.</b>		
<i>Exemple d'objectif : Une parcelle pâturée au printemps et en automne, pour des brebis en lactation sans complément, avec une végétation qui reste diversifiée et dont les ronces sont stabilisées par le pâturage.</i>		

### Les conditions pour réussir

- Avoir une réflexion globale sur le système même si c'est pour clarifier un objectif à l'échelle parcellaire : « Le circuit de pâturage, c'est un jeu de calage ».
- Apprendre à observer la parcelle et caractériser ses propriétés pour savoir quel rôle elle peut jouer dans le système : « Ouvrir la palette des possibles ».
- Partager les objectifs parcellaires au sein d'un GAEC même lorsque les tâches sont réparties entre les associés (une personne se charge de la conduite du troupeau et l'autre de l'entretien ou de la mécanisation de la parcelle).

## Pour bien définir le « pourquoi », il faut réfléchir au « comment »

Concilier plusieurs objectifs sur une même parcelle est souvent compliqué. Cela impliquerait de mettre en place des pratiques parfois contradictoires. **Chaque objectif est légitime, mais il y aura au final une seule pratique mise en œuvre sur une parcelle. Il est donc nécessaire de vérifier la cohérence entre chaque objectif visé, en lien avec les pratiques associées et l'évolution prévisible de la végétation.**

*Exemple : Faire un apport d'azote pour favoriser le rendement sur une parcelle utilisée en été : l'azote va rendre la végétation plus précoce, avec une durée de vie des feuilles diminuée = incohérence avec le maintien de la valeur alimentaire tard en saison.*

*Exemple : Faire un pâturage tardif pour ne pas déranger des oiseaux en espérant arriver à maîtriser l'enfrichement = incohérence avec l'utilisation tardive qui peut rendre difficile le pâturage de certains épineux qui se lignifient en été.*

**Pour résoudre les incohérences, l'éleveur peut être amené à réviser ses objectifs ou chercher un compromis pour finalement décider précisément des pratiques à mettre en œuvre.**

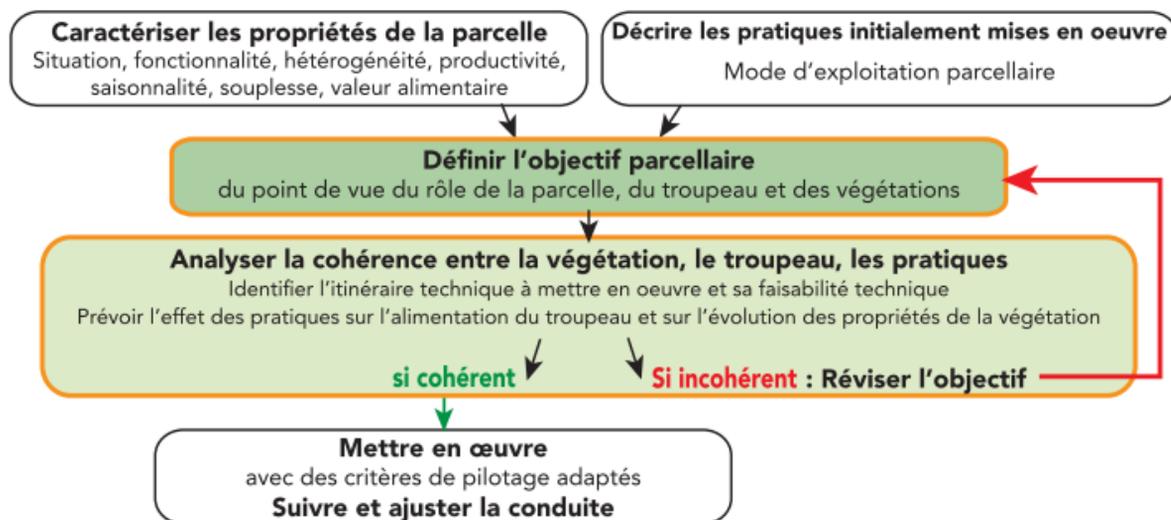
### >> Apports théoriques

Globalement, il est possible de s'appuyer sur les propriétés d'une parcelle pour lui faire jouer un rôle dans la chaîne d'alimentation : les prairies pour le printemps ou le stock, les fonds humides pour l'été, les landes pour l'hiver. **Mais il est aussi possible de faire évoluer les végétations par les pratiques de manière à amener les propriétés voulues.** Pour que le milieu évolue vers un état de végétation qui soit utilisable autrement par la suite, des pratiques adaptées différentes sont mises en œuvre pendant plusieurs années.

Il faut aussi admettre que **les pratiques ne garantissent pas dans tous les cas l'atteinte de l'objectif voulu**, notamment à cause des aléas naturels et de la complexité des liens entre la végétation, le troupeau et les pratiques.

*Exemple : les animaux changent leur comportement alimentaire en fonction du mode de conduite (cf fiche Préférences alimentaires).*

### >> En pratique



### Les conditions pour réussir

- Connaître les liens entre pratique et dynamiques des végétations. Pour cela, il suffit d'expérimenter des itinéraires techniques variés pour mutualiser les résultats.
- Adapter les objectifs aux besoins des animaux et définir des règles de pilotage qui soient cohérentes avec la mise en état de végétation.
- Accepter que les objectifs évoluent au fil du temps.

*Exemple : Le pâturage de printemps pénalise les plantes tardives, la herse stimule la croissance du chiendent, etc.*

*Exemple : En milieu embroussaillé, « je demanderai à mes animaux en lactation de prélever le meilleur et passer vite à autre chose alors qu'un lot à l'entretien pourra attaquer davantage la broussaille ».*

*Exemple : À un instant t, « on va établir un objectif sur une parcelle qui va entrer dans notre cycle de production ». Avec le temps, des parcs qui étaient centraux l'été vont devenir optionnels, car il est plus intéressant d'aller ailleurs à cette période »*

# Un exemple sur une ferme en Bretagne

(Lycée de Bréhoulou, Fouesnant, Finistère)

Après fauche ou broyage, le jonc domine.



Sur cette ferme l'atelier de bovins allaitants est basé sur l'élevage de vaches Nantaises. La saison de pâturage s'étale de mi-avril à novembre. Les animaux, conduits en deux lots, pâturent des marais littoraux.

## Caractériser les propriétés de la parcelle

Sur plusieurs de ces parcelles, la végétation est très largement dominée par des herbacées, avec par endroit une abondance de jonc (Jonc acutiflore et Jonc diffus).

## Décrire les pratiques initialement mises en



Au cours des réflexions menées ces dernières années pour améliorer la conduite du pâturage, l'objectif suivant a été formulé pour l'ensemble de ces parcelles :

## Définir l'objectif parcellaire

*Maintenir une utilisation agricole des parcelles du marais, faire régresser les espèces dominantes (joncs et broussailles) qui appauvrissent la diversité, et apporter pendant toute la saison de pâturage une alimentation de qualité pour des animaux à besoins moyens*

## Analyser la cohérence entre la végétation, le troupeau, les pratiques

Une réflexion a été engagée pour définir les pratiques adaptées et atteindre cet objectif. Une difficulté est apparue assez rapidement car la régression des joncs et des broussailles implique une rigueur dans la conduite du pâturage :

- la consommation des tiges de jonc très tôt en sortie d'hiver pour éviter la perte d'appétence au cours du printemps ;
- la consommation des jeunes tiges de broussailles plusieurs fois au printemps et en été pour affaiblir leurs réserves et provoquer la mortalité.

Mais la mise en oeuvre de cette conduite était difficilement envisageable, en raison :

- des conditions pédoclimatiques des parcelles (mauvaise portance en début de printemps) ;
- des limites de la fauche et du broyage de ces espèces, constatées au cours de ces dernières années : le jonc, la ronce et le prunellier rejettent vigoureusement et deviennent progressivement plus abondants après la coupe ;
- des contraintes de conduite technique de l'éleveur (déplacement des animaux entre les parcelles et sur les routes).



Incohérent

Pour résoudre les incohérences, l'éleveur a été amené à réviser ses objectifs

## Réviser l'objectif parcellaire

Il a accepté une certaine proportion de joncs dans ses parcelles. Il s'agit finalement de maîtriser les joncs et broussailles pour éviter leur augmentation sur les parcelles.

Cohérent

## Mettre en oeuvre

Ce petit changement dans l'objectif permet d'envisager plus sereinement les pratiques à mettre en oeuvre sur les parcelles. L'itinéraire technique est plus souple, il s'agit de consommer de façon complète les zones dominées par les graminées dans chaque parcelle. Ce pâturage limite l'extension du jonc, en favorisant des touffes bien délimitées.



Bien conduit, le pâturage peut construire une mosaïque de graminées et de joncs

## Des ressources pour aller plus loin

Cette fiche fait partie de la collection d'outils techniques éditée par le réseau Pâtur'Ajuste mettant en valeur les savoir-faire des éleveurs autour de la valorisation des prairies naturelles et des parcours dans les systèmes d'élevage.

### Liste des autres fiches

- Préférences alimentaires
- Le report sur pied des végétations
- Concevoir la conduite technique à l'échelle parcellaire
- Réussir sa mise en herbe
- Bagages génétiques et apprentissages
- Les refus au pâturage
- etc.

Pour en savoir plus : [www.paturajuste.fr](http://www.paturajuste.fr)

## Faites part de votre expérience...

Vous pouvez contribuer à cette fiche en ajustant certaines pratiques chez vous. Ne négligez pas l'intérêt de faire un suivi des moyens mis en oeuvre et des résultats, et de transmettre votre expérience au réseau à l'adresse suivante :

Pour découvrir des retours d'expérience d'éleveurs : Rendez-vous sur notre site, rubrique "Parlons technique"



Rédaction : SCOPELA, avec la contribution des éleveurs ayant participé à l'atelier de novembre 2014.



En partenariat avec INRA SOURCE & IMPACT

Édition : mis à jour en avril 2015 par SCOPELA, 73340 Bellecombe en Bauges, c.agreil@scopepla.fr, paturajuste.fr

Fondation de France

Avec le soutien financier de :

Création graphique : Atelier Confiture Maison  
Mise en page : SCOPELA

## Préambule

Cette fiche vise à traduire concrètement les objectifs environnementaux liés à la conservation des habitats agropastoraux. **L'objectif n'est pas de définir des pratiques à suivre sur tous les parcs.** En effet, les pratiques doivent être définies en croisant les objectifs environnementaux, les objectifs de production de l'éleveur, les caractéristiques du troupeau, les possibilités et contraintes techniques (cf annexe 15) ... Ainsi, **chaque parc doit être considéré comme unique et nécessitant une réflexion spécifique (plan de gestion pastoral).** Ces grands principes sont applicables à tous types de pelouse quel que soit leur état de conservation (même pour la réouverture des milieux).

## Objectifs écologiques à atteindre

### Maintien d'une végétation diversifiée typique des pelouses sèches.

Différents cortèges possibles selon le type de pelouses (voir fiche cortèges floristiques)



Ce que cela implique pour l'éleveur :

**Travailler avec des végétations diversifiées**, parfois différentes de celles connues par ailleurs → connaître ces végétations, leur valeur (qui ne se résume pas à la seule productivité) et les différentes utilisations possibles.

**Limiter l'apport en fertilisant** qui modifiera les végétations en diminuant la diversité et en favorisant les espèces prairiales (peu adaptées aux conditions des pelouses sèches). Pratique à questionner en fonction des objectifs de l'éleveur (augmentation des charges pour résultats faibles et perte de souplesse d'exploitation).

**Travail du sol (hersage, scarification)** : Interventions pratiquées quelques fois sur les pelouses du Revermont. De plus en plus réservé à quelques cas particulier en prairie productive (CA Normandie), l'objectif du travail du sol sur les pelouses sèches sera à démontrer. En effet, son impact négatif sur la flore des pelouses est, de son côté, significatif.

**Eviter le surpâturage** : le surpâturage est le phénomène lié au prélèvement répété en période de croissance de la végétation herbacée. La végétation va s'adapter à cette utilisation : dans un premier temps, seules les plantes précoces et rapides à la mise en réserve survivront → modification de la végétation : apparition d'espèces prairiales au détriment des espèces de pelouses. Cependant, même ces espèces prairiales, et à fortiori sur un milieu qui ne leur convient pas (pelouses sèches), vont souffrir de cette utilisation répétée en période de croissance, elles vont se nanifier puis mourir. Il ne restera plus que les plantes en rosettes et le sol nu qui sera colonisé par des espèces rudérales (chardon, rumex...).

### → Perte de la valeur pastorale de la parcelle

Pour éviter cela, l'observation de terrain et l'identification des causes du surpâturage sont nécessaires. **Les causes pouvant être multiples et cumulatives** (chargement instantané, période et durée de pâturage, fonctionnalité et circulation du parc, expression des préférences alimentaires du troupeau...) **il n'y a pas une pratique « miracle » à adopter.**

Pour **restaurer une parcelle surpâturée**, il faudra se pencher sur les processus de renouvellement des prairies naturelles : banque de graine du sol satisfaisante ou non → si besoin, renouvellement de la banque en laissant la prairie monter en graine. Veiller à la survie des plantules (pas de pâturage des plantules).

# Fiche technique : grands principes de conservation des pelouses sèches

## Maintien de l'embroussaillage (environ 20%) mais peu / pas dynamique.

Il faut dans un premier temps **admettre qu'une pelouse sèche n'est pas exempte de broussailles**. Si cela peut répondre aux objectifs de l'éleveur : faire de la broussaille un atout (ressource alimentaire, stimulation de l'ingestion, effet parasol...). L'embroussaillage doit cependant être maîtrisé pour répondre aux objectifs de production et éviter la disparition des pelouses par fermeture du milieu.



### Ce que cela implique pour l'éleveur :

- Connaître la dynamique d'embroussaillage de ses parcs (observation terrain) et ses causes (dynamique naturelle, semis, rejets, dynamique liée à la mécanisation non tenue par le pâturage...).
  - Définir un objectif de maîtrise de la dynamique d'embroussaillage : maintien de la dynamique actuelle, régression des broussailles, progression des broussailles.
  - Mettre en place des pratiques répondant à cet objectif et cohérent avec les autres objectifs (de production et environnementaux).
- **Ne pas avoir recours au broyage systématique.**

### Adapter ses pratiques à l'évolution des connaissances sur la dynamique ligneuse :

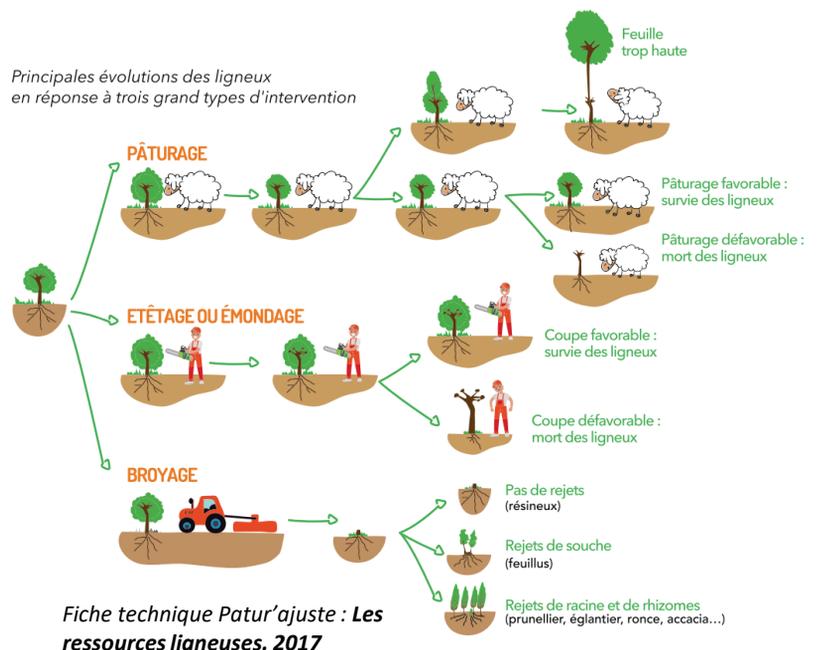
**Si l'objectif est de faire régresser les broussailles en s'aidant du broyage** : celui-ci doit avoir lieu en période de croissance (milieu/fin de printemps) et les repousses doivent être pâturées par le troupeau. Pour cela elles doivent être accessibles (export des résidus de broyage qui piquent le nez et les sabots et n'incite pas le troupeau à aller sur les repousses), le troupeau compétent (éducation) et motivé (transition alimentaire cohérente, faible expression des préférences alimentaires...)

Cela implique souvent le broyage de faible surface, et un troupeau compétent pour manger les repousses.

→ **ne mécaniser (si besoin) que ce que l'on sait pouvoir tenir par le pâturage**

Ne pas oublier que certains troupeaux sont capables de faire régresser les broussailles sans intervention mécanique.

**Si l'objectif est de maintenir la dynamique ligneuse actuelle** : le broyage est bien souvent contreproductif car il dynamise les ligneux.



# Fiche technique : grands principes de conservation des pelouses sèches

Si l'objectif est d'améliorer la fonctionnalité du parc : le broyage sera un outil permettant de créer des layons, des couloirs de circulation, il devra être raisonné et réaliste (cf figure ci contre).

Ne pas oublier qu'il y a aussi des moyens de créer des points d'attractions : pierre à sel, point d'abreuvement ...

## Anticiper l'impact des pratiques sur l'évolution de la végétation

Afin d'atteindre les objectifs de conservation des pelouses sèches dans le temps, il sera nécessaire de définir l'évolution attendue et souhaitée des végétations.



### Ce que cela implique pour l'éleveur :

**Savoir où l'on peut aller et où on veut aller** : les caractéristiques de la végétation souhaitée doivent être précisées en fonction du rôle de la parcelle dans l'exploitation. L'évolution doit tenir compte de la possibilité du milieu, de la faisabilité (économique, temps de travail) et des objectifs de conservation des habitats Natura 2000.

Dans tout les cas, **les pratiques pastorales pourraient faire évoluer les végétations**, que cela soit choisi ou subi :

- Choisi : Végétation plus précoce, plus tardive, fabrication de report sur pied, plus hétérogène, plus diversifiée...

- Subit : surpâturage, non maîtrise de la dynamique ligneuse, refus ...

Là encore la compréhension des processus en jeu est nécessaire, de même que l'observation et la définition de critères de pilotage.

## Bilan

La gestion des pelouses sèches par le pâturage est une **discipline complexe** nécessitant la compréhension de nombreux processus. Après avoir défini ses objectifs et ses pratiques, il est nécessaire de mettre en place un **pilotage, d'évaluer et de s'ajuster**. Pour se faire, la définition d'**indicateurs de résultats** sur les végétations est nécessaire (voir annexe 17). Les **fiches actions du DOCOB** : PASTO 1 *Accompagner les éleveurs dans la connaissance des milieux et le suivi des dynamiques de végétation* et PASTO 2 *Mise en œuvre de pratiques pastorales répondant aux objectifs de production agricole et de conservation des habitats et des espèces* peuvent faciliter l'appropriation de ces grands principes par les éleveurs du Revermont.

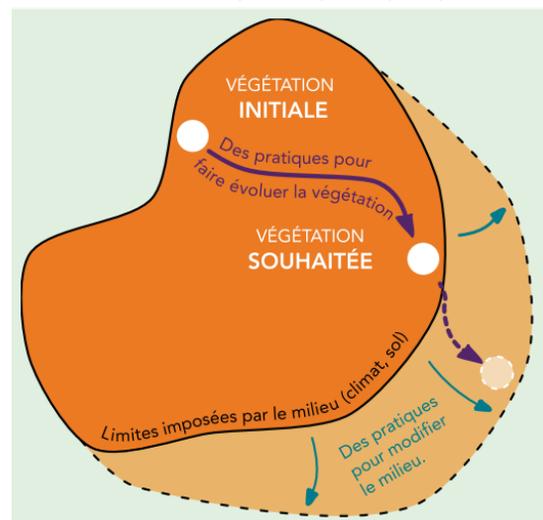
### CONCEVOIR DES LAYONS EFFICACES

- ✓ vérifier que les animaux n'entrent pas dans le bosquet avant de prévoir une intervention mécanique,
- ✓ éviter l'effet « couloir »,
- ✓ prévoir des espaces pour se retourner et être à plusieurs,
- ✓ intervenir par rapport à l'effectif animal (ne pas rouvrir trop grand trop vite),
- ✓ créer différentes entrées dans le bosquet depuis la pelouse.

Exemple de layonnages à réaliser progressivement (à l'échelle de plusieurs années) pour inciter les animaux à manger à l'intérieur des bosquets de ronce.

Fiche retour d'expérience Patur'ajuste dans « De retour des pâtures » N°2 - 2019

Fiche technique Patur'ajuste : Faire évoluer la végétation par les pratiques. 2018



### Cortèges floristiques des pelouses sèches

Voir aussi fiches habitats pour plus de détail

#### Caractéristiques communes à toutes les pelouses du site :

Ce sont des **milieux très diversifiés (entre 30 et 50 taxons différents)** constitués majoritairement de graminées adaptées aux milieux plus ou moins secs, de **nombreuses combinaisons** de plantes existent en fonction du type de pelouse.

- Graminées les plus communes sur l'ensemble des pelouses : **Brome dressé, Brachypode des rochers, Brize, Fétuque de Patzke, Fétuque de Timbal-Lagrange.**

- Nombreuses autres plantes adaptées aux conditions sèches : **Germandrées, Globulaire Commune, Séséli des montagnes, Genêts, Thym, Hippocrépide.**

- Les espèces **caractéristiques des ourlets** sont aussi très présentes sur les pelouses du site : **Peucedan Herbe aux cerfs, Trèfle rougeâtre, Brachypode des bois, Geranium sanguin...**

- A noter que la présence **d'orchidées** est aussi souvent relevée (Orchis Moucheron, Orchis Brulé, Orchis Pyramidale ...) mais pas obligatoire ni forcément significatif de l'état de conservation des pelouses sèches.

- A noter que certaines **espèces prairiales** (si elles ne sont pas majoritaires) peuvent aussi faire parti de ces **cortèges** (Centauree jacée, Paturin des prés, Minette, Vesce cultivée, trèfle des prés). Cependant, l'association des espèces suivantes est caractéristique des **prairies mésophiles** et non des pelouses : *Brome mou, Porcelle enracinée, Fétuque rouge, Minette, Sauge commune, Trèfle blanc, Ray grass anglais, Crétonne.*

#### Pour aller plus loin : Cortèges et structure caractéristique des pelouses du territoire

6210-17 **Pelouse mésophile collinéenne des sols en voie de décalcification à Brachypode des rochers et Danthonie retombante** (pelouse majoritaire du site : 209 ha)

Espèces acidiphiles à acidiphiles : *Agrostis capillaris, Galium verum, Genista sagittalis, Betonica officinalis*. Quelques espèces prairiales des Arrhenatheretea (*Vicia segetalis, Centaurea jacea, Poa pratensis*). Forte proportion d'espèces des ourlets (*Cervaria rivini, Trifolium rubens, Brachypodium rupestre, etc.*).

6210-24 **Pelouse mésoxérophile calcicole collinéenne des sols peu épais à Brome érigé (*Bromus erectus*) et Anthericum rameux (*Anthericum ramosum*) des mésoclimats pluvieux** (89ha)

Pelouse à physionomie irrégulière, fréquemment marquée par la présence de touffes de *Bromopsis erecta* plus ou moins espacées, avec développement d'une végétation plus rase dans les interstices.

espèces mésophiles (*Prunella laciniata, Briza media, Lotus corniculatus, etc.*) et espèces xérophiles (*Stachys recta, Globularia bisnagarica, Teucrium chamaedrys, T. montanum, Seseli montanum et Festuca marginata*)

6210 21 **Pelouse calcicole collinéenne des pentes et replats marneux à hydromorphie temporaire à Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) et Brome érigé** (39.6ha)

Espèces mésophiles (*Koeleria pyramidata, Briza media, Carex flacca, Trifolium montanum, etc.*) et lot d'espèces hygrophiles à mésohygrophiles (*Polygala amarella, Succisa pratensis, Cirsium tuberosum, Serratula tinctoria*). *Molinia arundinacea, Carex montana* et *Orobanche gracilis*. Espèces xérophiles (*Aster amellus, Globularia bisnagarica, Teucrium montanum, T. chamaedrys, Seseli montanum*). Forte diversité d'orchidées (*Ophrys spp*)

6210 15 **Prairie fauchée/pâturée collinéo-montagnarde neutrocline à tendance mésoxérophile à Brome érigé (*Bromopsis erecta*) et Sainfoin des prés (*Onobrychis vicifolia*) Sa physionomie est plutôt haute et fermée** (51ha)

Espèces des pelouses sèches (Festuco – Brometea) comme *Genista tinctoria, Bromopsis erecta, Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa, Pilosella officinarum*, espèce du Mesobromion (*Plantago media, Lotus corniculatus, Medicago lupulina, Briza media, Primula veris* etc.) et des prairies mésophiles (Arrhenatheretea) telles que *Vicia segetalis, Trisetum flavescens, Poa pratensis*

## Cortèges floristiques des pelouses sèches

Détail des espèces présentes sur les pelouses

Espèce faisant parti du cortège caractéristique de	nom latin	nom vernaculaire
6210 17	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide commune
6210 15	<i>Anemone pulsatilla</i>	Anémone pulsatille
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Anthyllis vulneraria subsp. Vulneraria</i>	anthyllide vulnéraire
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Asperula cynanchica</i>	Aspérule de l'esquinancie
6210 17	<i>Betonica officinalis</i>	Epiaire officinale
6210 21	<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlore perfoliée
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site / espèce d'ourlets	<i>Brachypodium rupestre</i>	Brachypode des rochers
OURLETS	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois
Espèces des Bromenalia erecti (mesobromion)	<i>Briza media</i>	Brize / amourette
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Bromopsis erecta</i>	brome érigé
prairie mésophile		Brome mou
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Carex caryophyllea</i>	laiche printanière
6210 21 24	<i>Carex flacca</i>	Laiche glauque
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Carlina acaulis subsp. Caulescens</i>	Carline caulescente
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Carlina vulgaris</i>	Carline commune
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Cerastium fontanum subsp. Vulgare</i>	Céraiste commun
OURLETS	<i>Cervaria rivini</i>	Peucédan Herbe aux cerfs
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Cirsium acaulon</i>	Cirse acaule
6210 21	<i>Cirsium tuberosum</i>	Cirse tubéreux
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Dianthus carthusianorum subsp. Carthusianorum</i>	œillet des chartreux
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa</i>	Euphorbe verruqueuse
6211 15	<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier
Espèces des Bromenalia erecti (mesobromion)	<i>Festuca marginata</i>	Fétuque de Timbal Lagrave
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Festuca patzkei</i>	Fétuque de Patzke

## Cortèges floristiques des pelouses sèches

type d'association	nom latin	nom vernaculaire
OURLETS	<i>fragaria vesca</i>	fraisier des bois
Espèces des Bromenalia erecti (mesobromion)	<i>Galium album</i>	gaillet blanc
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Genista pilosa subsp. pilosa L</i>	genet poilu
PS espèces acidiphiles à acidiphiles	<i>Genista sagittalis</i>	genet ailé
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Genista tinctoria</i>	genet des tinturiers
OURLETS	<i>Geranium sanguineum</i>	géranium sanguin
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Globularia bisnagarica</i>	Globulaire commune
Espèces du Bromion erecti	<i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchis moucheron
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème nummulaire
6214 15	<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelle commune
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrépide chevelu
espèces mésophiles	<i>Koeleria pyramidata</i>	Koélérie pyramidale
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Linum tenuifolium</i>	lin à feuille étroite
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Lotus corniculatus subsp. Corniculatus</i>	lotier corniculé
Espèces des Bromenalia erecti (mesobromion)	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette
6210 21	<i>Molinia arundinacea</i>	Molinie élevée
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Neotinea ustulata var. ustulata</i>	Orchis brûlé
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Ononis spinosa subsp. Procurrens</i>	burgrane épineuse
6210 21	<i>Ophrys spp</i>	Orchidées
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Oreoselinum nigrum</i>	Persil des montagnes
OURLETS	<i>origanum vulgare</i>	Origan
6210 21	<i>Orobanche gracilis</i>	Orobanche grêle
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle
Espèces des Festuco valesiacae - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Pimpinella saxifraga</i>	petit boucage
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Plantago media subsp. Media</i>	plantain moyen
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Poa pratensis</i>	paturin des prés
6210 21	<i>Polygala amarella</i>	Polygale amer

## Cortèges floristiques des pelouses sèches

Voir aussi fiches habitats pour plus de détail

type d'association	nom latin	nom vernaculaire
Espèces des Festuco valesiacaе - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Polygala comosa</i>	Polygale chevelu
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Potentilla verna</i>	Potentille printanière
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Poterium sanguisorba</i>	Sanguisorbe/pimprenelle
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Primula veris</i>	Primevère officinale
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Prunella grandiflora</i>	Brunelle à grandes fleurs
6210 24	<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Ranunculus bulbosus</i>	renoncule bulbeuse
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Rhinanthus minor</i>	petit rhinante
6210 21	<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Seseli montanum</i>	Seseli des montagnes
6210 24	<i>Stachys recta</i>	Épiaire droite
6210 21	<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés
Espèces des Festuco valesiacaе - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Teucrium chamaedrys</i>	germandrée petit chêne
Espèces des Festuco valesiacaе - Brometea erecti grande famille des PS du site	<i>Teucrium montanum</i>	germandrée des montagnes
6217 15	<i>Thesium humifusum</i>	Thésium couché
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Trifolium campestre</i>	trèfle couché
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Trifolium pratense</i>	trèfle des prés
OURLETS	<i>Trifolium rubens</i>	trèfle rougeatre
Espèces du Bromion erecti (pelouses mesoxerophiles)	<i>Trisetum flavescens subsp. Flavescens</i>	avoine dorée
Espèces des Brometalia erecti (xerobromion)	<i>Veronica scheereri</i>	Véronique prostrée
Espèces des Arrhenatheretea elatioris : prairies mésophiles	<i>Vicia segetalis</i>	vesce cultivée

Légende :
plantes phytothérapeutiques
graminées
orchidées
légumineuse

# Référentiel photo pour évaluer le niveau de pâturage (exemple de photos dans le Parc des Causses du Quercy)

## Indicateurs sur les surfaces où la ressource herbacée est dominante

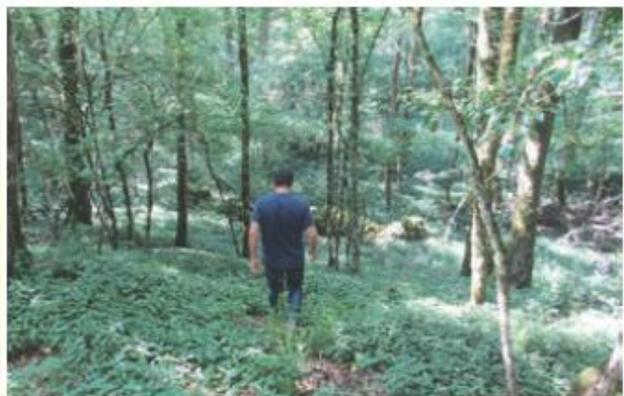
	Observations visuelles	Prélèvement herbacé	Mode de gestion
1	<p><b>Traces de passage rapide du troupeau :</b> coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée, dans faciès productif, quelques crottes présentes.</p>	<p>&lt; 20 %</p>	<p>Passage rapide</p>
	 <p>Litière pailleuse ancienne importante, lierre au sol abondant, broussailles comestibles non consommés (plantes appétentes et sensibles au pâturage dont l'abondance indique l'absence de pâturage).</p>		
2	<p><b>Prélèvement herbacé faible :</b> les bonnes espèces constituant le fin (légumineuses, bonnes graminées, autres) sont consommées irrégulièrement ; le risque de gaspillage est important (herbe couchée, dans faciès productif).</p> <p><i>Coups de dents épars sur feuillages arbusifs les plus appétents.</i></p>	<p>20 à 40 %</p>	<p>Tri</p>
3	<p><b>Prélèvement herbacé irrégulier :</b> dans l'ensemble, le fonds pastoral est consommé ; les espèces les moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par taches ou trouées ; peu d'incursions dans les zones embroussaillées moins pénétrables (pâturage concentré sur les zones ouvertes).</p> <p>Le stock sur pied en sec n'est pas attaqué.</p> <p><i>Les feuillages les plus appétents sont partiellement prélevés, pas d'impact sur les autres arbusifs consommables.</i></p>	<p>40 à 60 %</p>	<p>Pâturage prudent</p>
			

4	<p><b>Prélèvement herbacé important</b> : l'ensemble de la strate herbacée est mangé assez régulièrement ; il subsiste des touffes de refus ; exploration très partielle des plages embroussaillées moins pénétrables, qui se traduisent au fil des temps par quelques passages visibles. Pâturage régulier d'au moins 80 % de la surface accessible. Le stock sur pied en sec (de l'année précédente) est peu attaqué par les ovins, plus par les bovins et les équins. Impact visible sur arbustes consommables.</p>	60 à 80 %	Entretien
	<p><b>Pelouse raclée</b> : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommée, avec un aspect de la pelouse ras et régulier ; les refus d'espèces grossières sont rares ou inexistantes ; les espèces les moins appétantes sont irrégulièrement consommées (carex toujours vert, brachypode de Phénicie). Exploration des plages embroussaillées denses et peu pénétrables (épineux) ; ouverture de passages bien marqués. Pâturage régulier de la totalité de la surface accessibles. Prélèvement marqué dans le stock sur pied en sec (de l'année précédente), plus complet par bovins et équins. Impact important sur arbustes consommables.</p>	80 à 100 %	Impact
5			

## Vérification de l'absence d'indicateurs de dégradation tolérés sur des points particuliers (<10%) :



Zones d'abreuvement, entrées de parcs, etc.



Sous-bois sans strate comestible (zone de chaume, dominance de la Mercuriale).



Lisière boisée, zone de chaume sur-piétiné : vert à une autre saison ?



Dominance de plantain, indicateur d'épuisement par pâturage répété inquiétant si la surface est significative



© P. Mentham

## Indicateurs de résultats à respecter sur les surfaces où la ressource ligneuse est dominante



Indicateurs témoignant de l'accessibilité du milieu et de sa valorisation pour l'alimentation du troupeau :

- Traces de prélèvement sur les ligneux sur 80 % de la SC engagée.
- Traces de passage et de circulation (laine, poils, déjection).

### Indicateurs de consommation des ligneux



#### Type 3 :

la broussaille se structure autour d'un tronc. Elle gagne en hauteur mais pas en largeur. On ne perd pas en surface d'herbe, on gagne en effet parasol.



#### Type 2 :

le contour de la lisière est bien raclé, la broussaille ne s'étend pas.



#### Type 1 :

la broussaille s'étend en largeur et diminue considérablement la surface d'herbe.



© P. Mentham